



free  
lance  
com

# Document d'Enregistrement Universel

2023



FREELANCE.COM

Société Anonyme au capital de 4.522.820,32 euros

Siège social : 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex

Identifiée sous le numéro R.C.S. Nanterre B 384 174 348

## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 20 septembre 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération ou note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du parlement européen et du conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Document de référence 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 septembre 2023 sous le numéro D.23-0703.
- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document de référence 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais :

- au siège social de FREELANCE.COM, 1 parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense cedex,
  - sur le site internet de la société ([www.FREELANCE.COM](http://www.FREELANCE.COM)),
- ainsi que sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## **PREAMBULE**

Le présent Document d'Enregistrement Universel de la société FREELANCE.COM contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de la société FREELANCE.COM. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel visent également des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la société FREELANCE.COM soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, ainsi que les facteurs de risque exposés dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement Universel.

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, la société FREELANCE.COM est dénommée « FREELANCE.COM », la « Société » ou le « Groupe ».

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE .....</b>	<b>8</b>
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	8
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	8
1.3	NOM, ADRESSE, QUALIFICATIONS ET INTERETS POTENTIELS DES PERSONNES INTERVENANT EN QUALITE D'EXPERTS.....	8
1.4	ATTESTATION RELATIVE AUX INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS.....	8
1.5	DECLARATION SANS APPROBATION PREALABLE DE L'AUTORITE COMPETENTE .....	8
<b>2</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>9</b>
2.1	DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....	9
2.1.1	<i>Commissaires aux Comptes titulaires</i> .....	9
2.1.2	<i>Commissaires aux Comptes suppléants</i> .....	9
2.2	INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES DURANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE PRESENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	10
<b>3</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>11</b>
3.1	RISQUES OPERATIONNELS.....	12
3.1.1	<i>Risques liés aux développements informatiques</i> .....	12
3.1.2	<i>Risques liés aux profils des freelances</i> .....	13
3.1.3	<i>Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail</i> .....	13
3.1.4	<i>Risques liés aux clients</i> .....	14
3.2	RISQUES FINANCIERS.....	15
3.2.1	<i>Risques de dilution</i> .....	15
3.2.2	<i>Risques de change</i> .....	16
3.2.3	<i>Risques de liquidité</i> .....	16
3.2.4	<i>Risques hors-bilan</i> .....	19
3.3	RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES.....	20
3.3.1	<i>Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial</i> .....	20
3.3.2	<i>Risques juridiques</i> .....	22
3.3.3	<i>Assurances et couvertures de risques</i> .....	23
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR .....</b>	<b>26</b>
4.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	27
4.1.1	<i>Nom commercial et raison sociale de l'émetteur</i> .....	27
4.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</i> .....	27
4.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</i> .....	27
4.1.4	<i>Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur</i> .....	27
<b>5</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES .....</b>	<b>29</b>
5.1	PRINCIPALES ACTIVITES.....	29
5.1.1	<i>Sourcing et gestion des talents externes</i> .....	30
5.1.2	<i>Le portage salarial</i> .....	32
5.1.3	<i>La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)</i> .....	33
5.1.4	<i>La formation</i> .....	35
5.2	LES PRINCIPAUX MARCHES.....	35
5.2.1	<i>Le portage salarial</i> .....	36
5.2.2	<i>Les travailleurs freelances</i> .....	38
5.2.3	<i>Certification de documents légaux</i> .....	41
5.3	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE.....	41
5.4	STRATEGIE ET OBJECTIFS.....	44

5.5	DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVET ET DE LICENCE, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION .....	44
5.6	POSITION CONCURRENTIELLE.....	45
5.7	INVESTISSEMENTS .....	46
5.7.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices .....</i>	46
5.7.2	<i>Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris .....</i>	46
5.7.3	<i>Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats</i>	46
5.7.4	<i>Question environnementale .....</i>	46
<b>6</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....</b>	<b>47</b>
6.1	PERIMETRE.....	47
6.2	LISTE DES FILIALES, SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES.....	47
<b>7</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .</b>	<b>51</b>
7.1	SITUATION FINANCIERE.....	51
7.1.1	<i>Évolution des résultats et de la situation financière.....</i>	51
7.1.2	<i>Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement .....</i>	61
7.2	RESULTAT D'EXPLOITATION.....	61
7.2.1	<i>Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation.....</i>	61
7.2.2	<i>Changements importants dans les états financiers.....</i>	61
<b>8</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>62</b>
8.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	62
8.2	INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE.....	64
8.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURES DE FINANCEMENT DU GROUPE.....	64
8.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	66
8.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS.....	66
<b>9</b>	<b>ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>67</b>
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES .....</b>	<b>68</b>
10.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2023 ET LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL .....	68
10.1.1	<i>Extrait du communiqué de presse du 11 janvier 2024 – FREELANCE.COM – Acquisition du groupe STA</i>	68
10.1.2	<i>Extrait du communiqué de presse du 20 mai 2024 – FREELANCE.COM – Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : 258,2 M€ (+24%).....</i>	69
10.1.3	<i>Extrait du communiqué de presse du 26 aout 2024 – FREELANCE.COM – Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : 258,8 M€ (+23%).....</i>	69
10.2	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE.....	70
<b>11</b>	<b>PREVISIONS .....</b>	<b>71</b>
<b>12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....</b>	<b>71</b>
12.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE .....	71
12.1.1	<i>Composition du conseil d'administration .....</i>	71
12.1.2	<i>Expérience des membres du conseil d'administration .....</i>	77
12.1.3	<i>Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration .....</i>	78
12.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE.....	79
<b>13</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....</b>	<b>80</b>

13.1	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX...	80
13.1.1	<i>Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux</i> .....	80
13.1.2	<i>Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants</i> .....	81
13.1.3	<i>Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</i> .....	84
13.1.4	<i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux</i> .....	89
13.1.5	<i>Régime complémentaire de retraite, contrat de travail</i> .....	90
13.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	90
<b>14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	<b>91</b>
14.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS .....	91
14.2	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE .....	91
14.3	COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION .....	91
14.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	92
14.5	INCIDENCES SIGNIFICATIVES POTENTIELLES SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE .....	94
<b>15</b>	<b>SALARIES</b> .....	<b>95</b>
15.1	NOMBRE DE SALARIES .....	95
15.2	PARTICIPATION ET OPTIONS DES DIRIGEANTS .....	95
15.3	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION DES SALARIES .....	96
15.4	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE – DPEF 2023 DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE – DPEF 2023	99
<b>16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>100</b>
16.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....	100
16.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	103
16.3	DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE .....	103
16.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....	103
<b>17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</b> .....	<b>104</b>
17.1	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	104
17.1.1	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2023</i> .....	104
17.1.2	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2022</i> .....	105
17.1.3	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2021</i> .....	106
<b>18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE</b> .....	<b>107</b>
18.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES .....	107
18.1.1	<i>Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices</i> .....	107
18.1.2	<i>Comptes sociaux</i> .....	107
18.1.3	<i>Changement de date de référence comptable</i> .....	134
18.1.4	<i>Normes comptables</i> .....	134
18.1.5	<i>Changement de référentiel comptable</i> .....	134
18.1.6	<i>Etats financiers consolidés</i> .....	135
18.1.7	<i>Date des dernières informations financières</i> .....	164
18.2	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES .....	164
18.3	AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES .....	164
18.3.1	<i>Audit indépendant</i> .....	164

18.3.2	<i>Autres informations auditées</i> .....	164
18.3.3	<i>Informations non-auditées</i> .....	164
18.4	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA .....	164
18.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....	164
18.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	164
18.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE .....	165
<b>19</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b> .....	<b>166</b>
19.1	CAPITAL SOCIAL .....	166
19.1.1	<i>Capital souscrit et autorisé</i> .....	166
19.1.2	<i>Actions non représentatives du capital</i> .....	169
19.1.3	<i>Auto-détention et programme de rachat d'actions</i> .....	169
19.1.4	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions</i> .....	169
19.1.5	<i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital</i> .....	169
19.1.6	<i>Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option</i> .....	169
19.1.7	<i>Évolution du capital social</i> .....	169
19.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	173
19.2.1	<i>Objet social (article 2 des statuts)</i> .....	173
19.2.2	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</i> .....	173
19.2.3	<i>Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle</i> .....	176
19.2.4	<i>Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction</i> .....	177
19.2.5	<i>Modification des droits des actionnaires</i> .....	181
19.2.6	<i>Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission</i> .....	181
<b>20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>184</b>
<b>21</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>185</b>
<b>22</b>	<b>ANNEXE 1 : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2023 (DPEF)</b> .....	<b>186</b>

## 1 PERSONNE RESPONSABLE

### 1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Sylvestre BLAVET, Président Directeur Général de FREELANCE.COM, est la personne responsable du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Sylvestre BLAVET  
Président Directeur Général  
Tél : +33 (0)1 80 48 70 00  
E-Mail : [investisseurs@FREELANCE.COM](mailto:investisseurs@FREELANCE.COM)  
Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

### 1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document d'Enregistrement Universel. »

Fait à La Défense, le 20 septembre 2024

**Monsieur Sylvestre BLAVET**  
Président Directeur Général

### 1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts

Néant

### 1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers

Néant

### 1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente

Néant



## 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes

#### 2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Cabinet Péron et Associés  
Représenté par Monsieur Jean-François Péron  
27, rue Alfred Nobel  
77 420 Champs sur Marne

Date de première nomination : 28 décembre 2020  
Date de renouvellement : 16 juin 2023  
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2028

Comptabilité Audit Développement (C.A.D)  
Représenté par Monsieur Alexandre DROUHIN  
11 Rue Roger Bacon  
75017 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007  
Dates de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019  
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

#### 2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Cabinet Prismaudit International  
Représenté par Monsieur David Bregaint  
6 Place Boulnois  
75017 Paris

Date de première nomination : 28 décembre 2020  
Date de renouvellement : 16 juin 2023  
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2028

AUDIT CONSEIL REVISION LAROSE  
Représenté par Monsieur Emma LAROSE  
20, avenue Reille  
75014 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007  
Dates de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019  
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

## **2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés durant la période couverte par le présent Document d'Enregistrement Universel.**

Néant

### 3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La présentation des risques est le résultat d'une analyse régulière dans le cadre de la politique de gestion des risques. Dans chaque catégorie, les facteurs de risque sont classés par ordre décroissant d'importance (les premiers étant les plus importants) en tenant compte de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif et après prise en compte des mesures d'atténuation mises en place par FREELANCE.COM.

La criticité des risques présentés a été évaluée en termes de probabilité d'occurrence et d'impact financier pour le Groupe en tenant compte des mesures d'atténuation des risques mises en place par la Société (risques nets). Les résultats sont classés en trois catégories (faible, moyen ou élevé) et présentés par thème et par ordre décroissant de criticité dans la suite de ce chapitre.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Intitulé du risque	Description du risque	Cotation (risque net)
<b>Risques opérationnels</b>		
Risques liés aux développements informatiques	Le Groupe pourrait être affecté par le retard des développements informatiques ou ne pas rencontrer le succès escompté pour ses développements	Faible
Risques liés aux profils des freelances	Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients	Faible
Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail	En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.	Faible

Risques liés aux clients	Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances	Faible
<b>Risques financiers</b>		
Risques de dilution	La société a émis des instruments financiers donnant accès au capital de la société et a attribué des actions gratuites ainsi que des bons de souscription d'action qui auront un impact sur le patrimoine des actionnaires	Moyen
Risques de change	Le Groupe est exposé à des variations des taux de change avec l'euro, particulièrement pour le franc suisse.	Faible
Risques de liquidité	La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir	Faible
Risques hors-bilan	Le Groupe a pris des engagements hors-bilan	Faible
<b>Risques réglementaires et juridiques</b>		
Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial	Le Groupe est exposé aux évolutions des lois et réglementations régissant le portage salarial	Faible
Risques juridiques	Le Groupe est ou pourrait être impliqué dans certaines procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales	Faible
Assurances et couvertures de risques	Certains sinistres pourraient être insuffisamment couverts par les polices d'assurance dont dispose le Groupe	Faible

### 3.1 Risques opérationnels

#### 3.1.1 Risques liés aux développements informatiques

Dans le cadre du développement de son activité le Groupe a notamment pour objectif de constamment gagner en productivité et d'enrichir son offre de produits et de services. Ainsi, des développements d'outils informatiques sont réalisés en interne et également en externe.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations incorporelles en-cours pour 965 K€ sont principalement liées (i) au développement interne d'outils pour industrialiser la gestion des opérations pour l'activité d'intermédiation France (589 K€), (ii) au développement en interne et la mise à disposition pour solutions de gestion de l'activité pour les consultants en portage salarial (238 K€) et (iii) les développements liés à la solution de conformité fournisseurs PROVIGIS (137 K€).

Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.

### **3.1.2 Risques liés aux profils des freelances**

Le Groupe dispose d'une base très importante de curriculum vitae de freelances.

Le principal risque opérationnel lié aux freelances indépendants réside dans l'appréciation exacte de leurs compétences et de la qualité des prestations qu'ils délivrent aux clients.

Afin d'apprécier les compétences des candidats freelances, le Groupe dispose de Freelance Partners, experts qui valident les compétences de chaque candidat au travers d'un processus rigoureux lors de leur pré-sélection préalablement à la présentation au client.

De plus, afin de suivre la qualité de la prestation rendue par le freelance, des Relevés Périodiques d'Interventions (RPI) complétés et signés par les responsables de missions des clients permettent de valider au fur et à mesure la parfaite exécution des prestations.

De part ce double processus, le Groupe estime maîtriser le risque lié aux profils des freelances.

Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients.

### **3.1.3 Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail**

Le Groupe peut faire l'objet d'assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun (cf. paragraphe 3.3.2 ci-dessous).

Dans le cas du portage salarial, le risque de requalification en contrat de travail est écarté tant que le Groupe FREELANCE.COM applique stricto sensu le régime du portage salarial tel que défini dans l'ordonnance du 2 avril 2015. Le Groupe FREELANCE.COM y veille très particulièrement.

Dans le cas du freelancing, il doit exister un rapport de subordination pour une requalification de contrat de travail, or le Groupe n'a pas de rapport direct avec le prestataire durant sa mission. Le risque s'il apparaît est supporté par le client final. Le Groupe estime donc ne pas être soumis à un risque de requalification de contrat de travail.

Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a jamais dû requalifier un contrat de sous-traitance ou un contrat de portage salarial en CDI de droit commun.

Néanmoins, par mesure de précaution, lorsque le Groupe est assigné en justice pour ce type de litige, les sommes correspondantes sont provisionnées.

En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.

### 3.1.4 Risques liés aux clients

Sur ses principales activités, FREELANCE.COM bénéficie d'un spectre de clients actifs très large de plus de 2 000 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Ainsi la répartition du chiffre d'affaires des 1<sup>ers</sup>, 5 et 10 premiers clients du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :



\* En % du CA proforma, incluant Helvetic Payroll

Source : Société

Le chiffre d'affaires généré par les premiers clients de FREELANCE.COM représente près de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe.

Les 10 premiers clients représentent 45% du chiffre d'affaires 2021, 42% du chiffre d'affaires 2022 et 47% du chiffre d'affaires 2023.

Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances clients. Pour limiter le risque, le recouvrement est internalisé au sein du Groupe qui a mis en place un processus fondé sur des actions judiciaires systématiques (injonction ou référé selon le contexte). Par ailleurs, sur l'activité des travailleurs indépendants / freelance le Groupe a recours à un organisme d'affacturage dont le département risque crédit réalise une analyse de la contrepartie.

Le Groupe a ainsi provisionné la somme de 3 629 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 705 K€ au 31 décembre 2022.

## 3.2 Risques financiers

### 3.2.1 Risques de dilution

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2024 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2024 « PAGA 2024 » au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an (Tous les salariés et mandataires sociaux de la Société et tous les salariés permanents des filiales détenues à 100% en poste au 1er janvier 2024), de performance du Groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées.

En cas d'attribution puis d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2024 envisagées, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 535 254 au jour du présent document (hors acquisition des AGA 2023 ci-dessous), serait constitué de 57 435 254 actions.

Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés
56 535 254	900 000	98,41%

Le conseil d'administration réuni le 06 juin 2023 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 900.000 actions au titre de l'exercice 2023 « PAGA 2023 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées. Si elles sont ensuite toutes conservées 1 an elles conduiront à la création de 900 000 actions nouvelles.

Le conseil d'administration du 19 avril 2024 a décidé d'attribuer uniquement 345 546 actions.

En cas d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2023 attribués, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 535 254 au jour du présent document (hors exercice des AGA 2024 présentées ci-dessus), serait constitué de 56 880 800 actions.

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	56 535 254	345 546	99,39%

Le conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 900.000 actions au titre de l'exercice 2022 « PAGA 2022 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées. Si elles sont ensuite toutes conservées 1 an elles conduiront à la création de 900 000 actions nouvelles.

Le conseil d'administration du 21 avril 2023 a décidé d'attribuer 433 857 actions au titre de l'exercice 2022 « PAGA 2022 ». Seules 345 479 de ces actions ont été acquises le 19 avril 2024. Ces 345.479 actions gratuites ont été attribuées au moyen des actions existantes auto-détenues par la Société en application du programme de rachat. Ce plan n'a donc pas créé de dilution.

En cas d'acquisition de la totalité des 345 546 actions gratuites AGA 2023 attribuées d'une part et d'autre part de l'attribution puis de l'acquisition des 900.000 actions gratuites AGA 2024 envisagées présentés ci-dessus, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de FREELANCE.COM à la date du présent Document d'Enregistrement Universel ressort comme suit :

	Avant dilution		Actions gratuites AGA 2023		Attributions gratuites AGA 2024	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
Actionnaire	565 353	1,00%	345 546	0,99%	900 000	0,98%
Total	56 535 254	100,00%	56 880 800	100,00%	57 780 800	100,00%

### 3.2.2 Risques de change

La majorité des flux financiers du Groupe est réalisée en euros. Le Groupe Freelance exerce des activités au Maroc, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et à Singapour.

Au Maroc, l'activité est essentiellement locale. Compte tenu du poids des échanges en dirham marocain d'une part et, d'autre part, de la stabilité du cours avec l'euro, le Groupe estime être faiblement soumis au risque de change et n'a donc pas mis en place de couverture de change.

En Suisse, il convient de distinguer l'activité des sociétés SAGE et ERGONOS, tournée à l'international, de l'activité d'HELVETIC PAYROLL.

Concernant SAGE et ERGONOS, la devise de facturation est principalement l'euro. Ces sociétés sont amenées également à réaliser des opérations (facturation et restitution) en dollars américain et singapourien et en livres sterling. Sur ces trois devises, le risque total est limité car les flux d'activité liés à ces devises s'équilibrent : les pertes et les gains de change sur les opérations se neutralisent. Le risque de change est considéré limité sur cette activité.

Concernant HELVETIC PAYROLL, le groupe est soumis à un risque de change lié à la conversion des comptes en euros pour la consolidation, mais également à l'activité gérée dans des devises autres que le franc suisse et l'euro (5% environ ; 3% en USD et 2% en livres sterling).

La réalisation de ce risque pourrait avoir un impact négatif sur le résultat du Groupe .

### 3.2.3 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce notamment à des facilités de crédit appropriées.

Pour financer son activité le Groupe a recours à un organisme d'affacturage, principalement pour son activité de freelancing.



Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :

- Transfert des créances avec subrogation ;
- Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage ;
- Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours ;
- Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe ;
- Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat ;
- Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe de ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en vigueur, modification substantielle dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe) ;
- Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

De plus, le Groupe a provisionné au 31 décembre 2023, la somme de 3 629 K€ au titre de non-recouvrement de créances clients principalement pour l'activité de portage salarial.

L'évolution des encours d'affacturage est la suivante :

En K€, normes françaises	31/12/23	31/12/22
Créances mobilisées au titre du contrat	65 729	67 979
Dépôt de garantie	18 794	15 204
<b>Financement net</b>	<b>46 935</b>	<b>52 775</b>

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par la société d'affacturage. Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

Au 31 décembre 2023 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation du périmètre	Autres mouvements	Clôture
Emprunts bancaires	109 561	39 700	-15 483	2 308		136 086
Autres dettes financières	448	579	- 427	707		1 293
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>110 009</b>	<b>40 279</b>	<b>- 15 910</b>	<b>3 015</b>	<b>-14</b>	<b>137 378</b>

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HELVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

\* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

L'augmentation de 39.7 M€ correspond au nouvel emprunt contracté par FREELANCE.COM pour financer l'acquisition du groupe STA signée le 11 janvier 2024.

Cet emprunt (Prêt Participatif Relance), contracté au taux de 4.85%, est amortissable en année 7 et 8 (2030 et 2031).

La diminution de 15 M€ comprend le remboursement d'échéances de l'emprunt de 2021 pour 10.7 M€ ainsi que de PGE pour 4.8 M€.

Le groupe OPENWORK, entré dans le périmètre avec un solde d'emprunt de 2.3 M€, a contracté un PGE en 2020 de 3 M€ ainsi qu'un emprunt de 0.7 M€ auprès de la BPI en 2018. Leurs échéances sont à 3 ans.

La répartition et les échéances de la dette globale au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	136 086	14 298	82 087	39 700
Autres dettes financières	1 293	1 293		
<b>Total</b>	<b>137 378</b>	<b>14 801</b>	<b>82 087</b>	<b>39 700</b>

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

La marge a légèrement diminué à 1.30% et 1.60% sur le 2ème semestre 2023 grâce à l'amélioration des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les échéances de plus de 5 ans sont liées au nouvel emprunt PPR pour des remboursements en 2030 et 2031.

Les autres dettes financières pour 1 293 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire FREELANCE.COM (579 K€), des emprunts OPENWORK (93 K€) ainsi que des Dépôts et garanties reçus pour un client export d'OPENWORK (587 K€).

En K€, normes françaises	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	41 536	4
Disponibilités	87 901	81 068
<b>Total</b>	<b>129 437</b>	<b>81 072</b>

Au 31 décembre 2023, le Groupe bénéficiait d'une structure de bilan solide avec des capitaux propres 153,4 M€ par l'affectation en réserves des résultats passés.

FREELANCE.COM bénéficiait d'une trésorerie disponible de 129,4 M€ à fin 2023, pour des dettes financières de 137 M€. Au 31 décembre 2023, FREELANCE.COM bénéficiait donc d'une dette nette de 7,941 M€.

Dans ce contexte, la Société estime disposer à ce jour des financements nécessaires pour assurer son activité sur les douze prochains mois.

### 3.2.4 Risques hors-bilan

Au 31 décembre 2023	Sociétés	Montant (en K€)
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	FREELANCE.COM	65 729
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	2 283
Promesse de cession de 10% du capital de Provigis (70.000 actions) à Spireo d'une durée de 3 ans soit jusqu'au 29/11/2025, à utiliser en une ou plusieurs fois, au prix de 7,14€ par action	FREELANCE.COM	500
Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	FREELANCE.COM	160

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

### 3.3 Risques règlementaires et juridiques

#### 3.3.1 Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social.

Risque lié à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial :

Malgré l'introduction du portage salarial dans le code du travail en 2008, l'incertitude juridique liée aux statuts de salarié porté d'une part et de la société de portage d'autre part, a limité le développement de l'activité de portage salarial jusqu'à la parution de l'ordonnance du 2 avril 2015.

Cette ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage.

Ainsi, l'entreprise de portage doit :

- Exercer uniquement cette activité ;
- Avoir effectué une déclaration préalable d'activité auprès de l'administration ;
- Accepter uniquement les missions de services autres que celles de services à la personne ;
- Contrôler l'activité du porté et lui proposer des prestations d'accompagnement afin de développer son projet professionnel ;
- Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le porté ;
- Souscrire une garantie financière pour le paiement du porté et le versement des cotisations sociales.

En revanche, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir un emploi au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées.

L'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou indéterminée, cependant la durée d'une prestation ne peut pas excéder 36 mois.

La rémunération a également été encadrée, l'entreprise de portage doit verser au porté :

- Une rémunération minimale égale à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps ;
- Une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans

pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.

Le Groupe est à jour de ces obligations, avec des montants de garantie s'élevant à 14 326 K€ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 contre 5 139 K€ au 31 décembre 2022 et à 4 658 K€ au 31 décembre 2021.

Un ajustement est réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 sur la base des DSN.

Au titre de la garantie financière, Atradius, l'organisme d'assurance, exige la garantie de GROUPE CBV INGENIERIE (actionnaire majoritaire du Groupe) en contrepartie.

Le Régime Juridique du Portage Salarial est réglementé par l'ordonnance du 2 avril 2015 ratifiée par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, ainsi que la convention collective de branche des salariés en portage salarial du 22 mars 2017.

Il est à noter que concernant la convention collective, le fameux avenant n°2 du 23 avril 2018 relatif à la détermination des prélèvements sociaux, fiscaux et autres charges financées par le salarié porté a finalement bien été étendu au journal officiel N°147 du 26 juin 2021.

3 types de rémunérations ont été créés :

- Pour un salarié porté **junior** (-3 ans d'expérience) : 70% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 566,20 euros bruts mensuel en 2023 ; soit 2 704,8 € euros bruts mensuel pour 2024;
- Pour un salarié porté **senior** (+3ans d'expérience) : 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 749,5 euros bruts mensuel en 2023, soit 2 898,00 euros bruts mensuel en 2024 ;
- Pour un salarié porté au **forfait jour** (il a obligatoirement le statut cadre) : 85% du plafond mensuel de la sécurité sociale, , soit 3 116,10 euros bruts mensuel en 2023 soit 3 284,40 euros brut mensuel en 2024.

Pour mémoire, le plafond mensuel brut de la sécurité sociale est fixé à 3 666 € pour 2023 et 3 864 € pour 2024.

Dorénavant, les salariés portés en période d'intermission peuvent bénéficier d'une réserve financière correspondant au montant de l'indemnité de précarité applicable aux CDD ou à 10% du salaire de base de la dernière mission pour les CDI.

Les évolutions de la réglementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquent avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

### 3.3.2 Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les litiges concernant l'ensemble des filiales du Groupe FREELANCE.COM sont les suivants :  
Les montants provisionnés relatifs à ces litiges sont confidentiels. L'ensemble de ces risques fait l'objet de provisions adéquates.

Objet du litige	Entité concernée	Statut	Montant réclamé
Assignation pour responsabilité contractuelle pour faute	AD' MISSIONS SAS	Partie adverse déboutée. Un appel a été interjeté, pas de date de plaidoirie à ce jour	218 K€
Litige opposant la société à un client déclaré en faillite concernant des créances détenues à l'encontre de cette société et le remboursement de paiements perçus par la société dans les 6 mois précédents la faillite du client.	ERGONOS	(i) Déclaration de créances ; (ii) Assignation en cours devant le Tribunal des faillites	(i) 36 K€ (ii) 176 K€
Redressement, suite à un contrôle URSSAF, au sujet des temps partiels, du FNAL et du Comité d'Entreprise	AD' MISSIONS CONSULTING	Procédure devant les tribunaux en cours	212 K€
Complément de salaire	VALOR CONSULTANTS	Procédure devant les tribunaux en cours	53 K€
Prise d'acte de rupture du contrat de travail	FREELANCE SERVICES	Procédure devant les tribunaux en cours	Confidentiel
Rupture d'un contrat de sous-traitance à la demande du client.	INOP'S	Une conciliation entre les parties comprenant l'ensemble de la chaîne contractuelle est en cours	Confidentiel

### 3.3.3 Assurances et couvertures de risques

En 2023, FREELANCE.COM est assuré pour :

- La Responsabilité Civile Professionnelle ;
- Le Tous Risques Bureaux et ;
- La Responsabilité Civile des Dirigeants.

FREELANCE.COM a souscrit le 1<sup>er</sup> janvier 2023 un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de HISCOX. Ce contrat d'assurance couvre toutes les filiales françaises du Groupe, à l'exception d'INOP'S et de COWORKEES.

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
HISCOX	Responsabilité Civile	<p><b>Limites de garanties responsabilité civile exploitation</b></p> <p><b>Limites de garantie recours juridiques professionnels</b></p> <p><b>Limites de garantie responsabilité civile exploitation</b></p>	<p><b>5 000 000 € par sinistre</b></p> <p><b>Franchise RC professionnelle sur dommages matériels et immatériels : 5 000 €</b></p> <p><b>Franchise RC professionnelle sur dommages corporels : 0 € ; Spécifique USA/Canada : 15 000 €</b></p> <p><b>50 000€ par litige</b></p> <p><b>10 000 000 € par sinistre</b></p> <p><b>Franchise RC exploitation : 500 €</b></p>

INOP'S a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p><b>Dommages corporels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dont faute inexcusable</li> </ul> <p><b>Dommages matériels et immatériels</b></p> <p>Dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre de la 1ère ligne</li> <li>- Au titre de la 2ème ligne</li> </ul> <p>Dont pour les dommages causés par un virus</p>	<p><b>10 000 000 €</b> par sinistre et par année d'assurance</p> <p><b>50 000 000 €</b> par sinistre et par année d'assurance</p> <p><b>2 000 000 €</b> par sinistre et par année d'assurance</p> <p><b>500 000 €</b> par année d'assurance</p> <p><b>50 000 000 €</b> par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p>



COWORKEES a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p><b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dont dommages corporels</li> </ul> <p><b>Autres garanties</b></p> <p><b>Faute inexcusables</b></p> <p><b>Atteintes accidentelles à l'environnement</b></p> <p><b>Dommages immatériels non consécutifs</b> y c. dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle</p> <p><b>Dommages aux biens confiés</b> y. c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés</p> <p><b>Pack Cyber-risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages résultant d'une atteinte logique y c. Frais de reconstitution de documents et médias confiés</li> </ul> <p>Frais de notification</p> <p>Frais d'expertise et de défense &amp; de protection de l'image</p>	<p><b>9 000 000 €</b> par année d'assurance</p> <p><b>9 000 000 €</b> par année d'assurance et <b>1 200 000 €</b> par sinistre</p> <p><b>2 000 000 €</b> par année</p> <p><b>750 000 €</b> par année d'assurance</p> <p><b>500 000 €</b> par année d'assurance</p> <p><b>150 000 €</b> par sinistre</p> <p><b>100 000 €</b> par année d'assurance</p> <p>dont</p> <p><b>35 000 €</b> par année d'assurance <b>15 000 €</b> par année d'assurance</p>

HELVETIC PAYROLL SA a sa propre police d'assurance auprès de GENERALI ASSURANCES (Suisse) :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
GENERALI ASSURANCES	Responsabilité Civile	<p><b>Lésions corporelles et dégâts matériels ensemble</b></p> <p><b>Préjudices de fortunes pour le manquement dans l'instruction du personnel loué et l'erreur dans le choix du personnel loué</b></p>	<p>CHF 5 000 000 par année d'assurance</p> <p>Jusqu'à CHF 500 000</p>

De plus, les sociétés ci-dessous sont tenues de souscrire à une garantie financière conformément à l'ordonnance sur le portage salarial du 2 avril 2015 :

Auprès d'Atradius :

Société	Montant maximum autorisé du 1 <sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024
AD' MISSIONS ETUDES ET PROJETS	10% de la masse salariale ou minimum garantie
AD' MISSION ACCESS	10% de la masse salariale ou minimum garantie
AD' MISSIONS SAVOIR FAIRE	10% de la masse salariale ou minimum garantie
VALOR ONE	10% de la masse salariale ou minimum garantie
VALOR CONSULTANTS	10% de la masse salariale ou minimum garantie
LE MONDE APRES (1)	10% de la masse salariale ou minimum garantie
DIGIPORTAGE	10% de la masse salariale ou minimum garantie
H2S	10% de la masse salariale ou minimum garantie
SWEETCH	10% de la masse salariale ou minimum garantie
FREELANCE.COM CORPORATE (EX INSTITUT SAVOIR FAIRE)	10% de la masse salariale ou minimum garantie
OPENWORK (EX TEOPHILE)	10% de la masse salariale ou minimum garantie
TOTAL	14 326 K€

(1) La société LE MONDE APRES, qui appartient au groupe OPENWORK, a été acquise en aout 2023. Entre aout 2023 et décembre 2023, le contrat de garantie financière était porté par AXA.

## 4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 4.1 Histoire et évolution de la société

#### 4.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur

- Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale est : FREELANCE.COM.

#### 4.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348. Son numéro LEI est le suivant : 969500V6O5UX0822SR26

#### 4.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

- Date de création de la Société

La Société a été constituée le 17 décembre 1991.

- Durée et exercice social (article 5 des statuts)

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 4.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur

- Adresse du siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex.

Tél : +33 (0)1 80 48 70 00

E-Mail : [investisseurs@freelance.com](mailto:investisseurs@freelance.com)

Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et, partout ailleurs, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration dans le même département ou dans un département limitrophe, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

- Forme juridique (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par statuts.

- Pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur (article 1 des statuts)

Le pays d'origine de la Société est la France.

La Société est régie par les lois en vigueur ainsi que par les statuts de la Société.

## 5 APERÇU DES ACTIVITES

### 5.1 Principales activités

Positionné au cœur de la transformation du marché du travail, FREELANCE.COM est le leader français des solutions Talent as a Service (TAAS), pour connecter les grandes entreprises et leurs talents externes.

Le groupe propose une gamme complète de services : sourcing d'expertise, pilotage de projets, portage commercial, portage salarial et gestion de la conformité.

FREELANCE.COM s'appuie sur une communauté de plus de 150 000<sup>1</sup> (106 000 en France) consultants et experts qualifiés, travaillant en freelances ou au sein de PME hyperspécialisées, et ayant au total délivré plus de 15 000 prestations en 2023.

Historiquement positionné sur l'intermédiation entre les entreprises et les consultants indépendants (freelances), essentiellement dans les métiers de l'informatique, le Groupe a connu un virage déterminant en 2016 avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire, GROUPE CBV INGENIERIE qui a procédé à l'apport de l'ensemble de ses activités de portage salarial.

Cette opération a permis d'accroître très fortement la taille du groupe et de lui conférer de nouvelles ambitions.

Leader de son marché, présent à l'international (France, Allemagne, Suisse, Maroc et Royaume-Uni), le groupe a réalisé 857,7 M€ de chiffre d'affaires en 2023, en s'appuyant sur plus de 320 collaborateurs. Au total, ce sont plus d'1 million<sup>2</sup> d'utilisateurs qui utilisent l'une des solutions du Groupe FREELANCE.COM.

L'activité de FREELANCE.COM se décompose ainsi en deux grands métiers complémentaires :

- le Sourcing et la gestion des talents externes (intermédiation) pour le compte des entreprises, avec une forte expertise sur l'accompagnement des grands comptes,
- le Portage salarial pour les travailleurs indépendants dans les métiers de conseil et d'expertises,

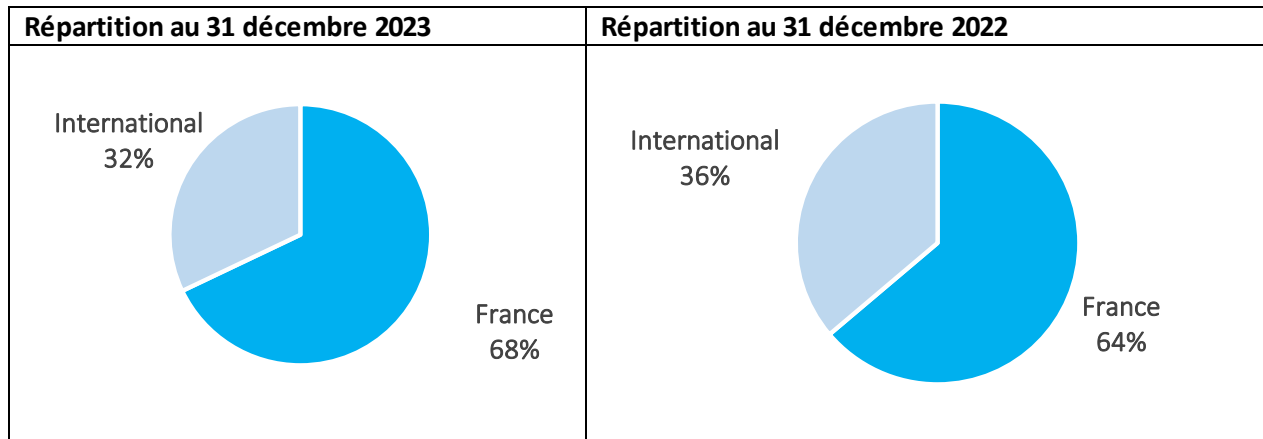
complétés par deux expertises connexes,

- la Conformité des documents fournisseurs (PROVIGIS.com) ;
- la Formation.

---

<sup>1</sup> Estimation

La répartition du chiffre d'affaires (consolidé) au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 entre la France et l'international était la suivante :



Source : Société

### 5.1.1 Sourcing et gestion des talents externes

Activité historique de FREELANCE.COM, le sourcing est la mise en relation des sociétés ayant un besoin ponctuel de ressources humaines avec des consultants ou experts travaillant en freelance ou dans des PME hyperspécialisées.

#### 5.1.1.1 Le sourcing de talents : un service à forte valeur ajoutée sur les métiers en tension.

Les principaux profils demandés par les clients concernent les secteurs du web/ logiciel et IT, du design, art et multimédia et des services. Dans un contexte de pénurie d'expertise, notamment dans les métiers du numérique les plus innovants, la capacité à sourcer les meilleurs experts disponibles est une activité à forte valeur ajoutée.

La valeur ajoutée du métier de « sourceur » se situe à trois niveaux :

- la taille et la qualité de son « réseau » de talents potentiellement disponibles. Un travail important a été réalisé en 2023 pour accentuer le lien, la proximité et le niveau de qualification avec les meilleurs profils et les compétences les plus demandées, et se recentrer sur un réseau de 150 000 talents (vs 370 000 en 2022) :
  - o 110 000 profils freelances, issus de nos différents viviers (plateforme publique, base de données privée de freelances ne souhaitant pas être visibles, salariés portés)
  - o 40 000 collaborateurs de + 1 000 TPE/PME partenaires cartographiés et segmentés.
- la capacité du sourceur à fournir à son client une « short list » de profils disponibles possédant les hard skills (expertise métier) et les soft skills (aptitudes relationnelles et capacité d'adaptation) attendues par le client, et à gérer l'ensemble du process de validation des compétences,
- l'accompagnement global « post-sourcing », à commencer par l'onboarding des prestataires.

#### 5.1.1.2 La gestion des talents : au carrefour des attentes des Directions RH et des Directions Achats.

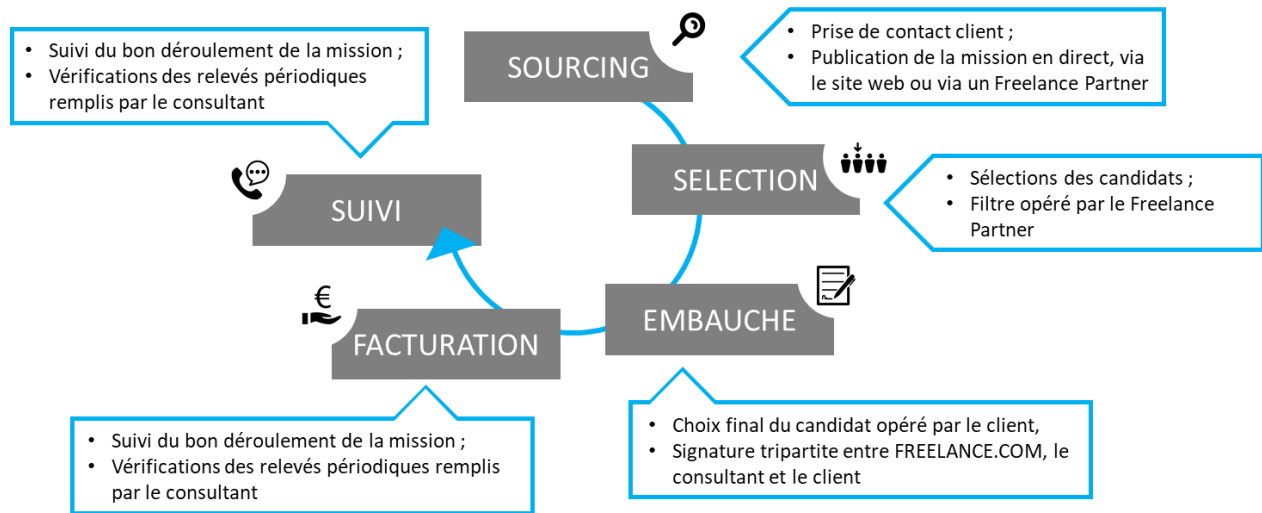
La gestion des talents relève d'une double expertise :

L'accompagnement global du client pour chacune des prestations :

Une fois le candidat sélectionné par le client, FREELANCE.COM signe un contrat avec le grand compte d'une part et avec le candidat d'autre part.

Durant la période contractuelle, FREELANCE.COM suit le bon déroulement de la mission notamment au travers de la remise de RPI (relevé périodique d'intervention) et de la validation de ceux-ci par le donneur d'ordre. FREELANCE.COM est rémunérée par le client puis verse au freelance les honoraires contractuels (montant versé par le client déduction faite de la commission de gestion de FREELANCE.COM).

Ainsi, le client est accompagné tout au long de sa recherche et durant la mission du ou des freelances. FREELANCE.COM fournit une prestation de services totalement sécurisée à ses clients grands comptes :



La gestion globale des ressources externes du client : le ressource management

Dans le cadre de marchés d'intermédiation et de contrats spécifiques d'externalisation de gestion de fournisseurs, les Directions Achats souhaitent pouvoir s'appuyer sur une seule société qui va gérer l'ensemble des petits fournisseurs, ceci pouvant inclure le portage salarial de freelances ou le portage commercial de sociétés prestataires de services.

Le ressource management s'appuie sur deux types d'expertises :

- des outils digitaux permettant le suivi de projet, le reporting et la gestion administrative de l'ensemble des fournisseurs prestataires de services,
- le pilotage de projet par l'équipe « delivery », notamment dans le cadre des projets à engagement de résultat.

Au 31 décembre 2023, l'activité de sourcing et gestion des freelances a généré un chiffre d'affaires de 477 383 K€ , en croissance de 13,41% par rapport à 2022 ( 420 943 K€).

A noter que certains grands comptes peuvent déléguer à FREELANCE.COM la gestion de l'ensemble de leurs petits fournisseurs, y compris des ressources non-sourcées par FREELANCE.COM. Cette activité de RESSOURCE MANAGEMENT est complémentaire de l'activité de SOURCING D'EXPERTISE.

### 5.1.2 Le portage salarial

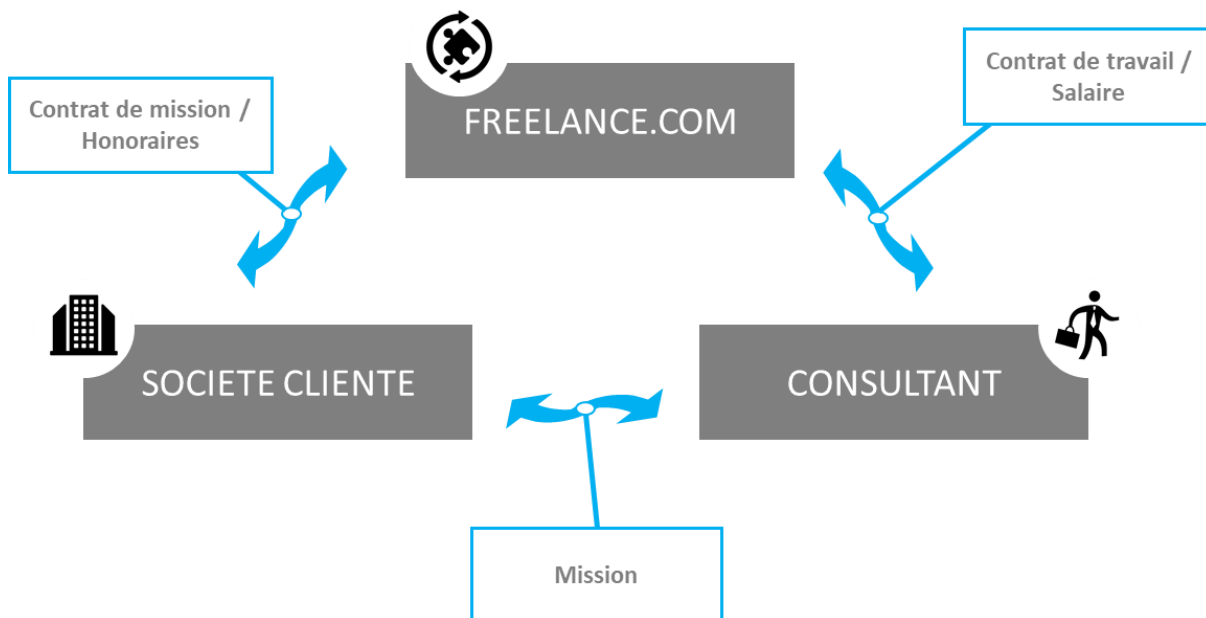
Le portage salarial est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié/consultant « porté » ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial (ici, FREELANCE.COM) effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.

Le fonctionnement de cette activité est le suivant :

1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix...),
2. FREELANCE.COM signe un contrat de mission avec le client ainsi qu'un contrat de travail avec le consultant,
3. FREELANCE.COM facture au client les honoraires correspondant à la mission et verse au consultant un salaire égal au montant HT facturé, diminué des charges sociales et frais de gestion.

Cette formule, d'une part, permet au consultant d'exercer une activité autonome sous forme de mission tout en continuant à bénéficier du statut de salarié et d'autre part, constitue un outil de flexibilité pour les entreprises qui peuvent ainsi adapter au mieux leurs ressources externes à leurs besoins.

Cette organisation permet au consultant « porté » d'évoluer dans un cadre réglementé et de se concentrer sur la recherche de ses clients et sur le bon déroulement de ses missions.



Pour la société cliente, cette formule permet de bénéficier des services d'un consultant « porté » qui peut intervenir sur des missions de durée indéterminée. La société cliente sera couverte par la société de portage salarial (FREELANCE.COM) avec une couverture d'assurance complète (juridique, civile et professionnelle).

Au-delà de la flexibilité, les avantages du portage salarial sont multiples pour les clients :



- d'un point de vue Ressources Humaines : allègement de la charge de travail puisque le contrat de travail est logé chez FREELANCE.COM qui prend en charge les déclarations administratives d'embauches et les formalités de fin de contrat ;
- d'un point de vue financier, le portage salarial permet une grande réactivité face à une demande urgente tout en ayant l'assurance de ne pas dépasser le budget fixé ;
- juridiquement, le portage salarial est reconnu comme une forme d'emploi totalement réglementée (ordonnance du 2 avril 2015).

A noter que des sociétés peuvent également externaliser la gestion RH de leurs employés, en demandant à FREELANCE.COM de porter leurs salariés et d'assurer la gestion de leur contrat de travail.

En 2020, FREELANCE.COM a lancé une offre PAYROLL en adressant en priorité le marché des ESN.

En octobre 2021, FREELANCE.COM a fait l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse afin de créer un leader européen du portage salarial.

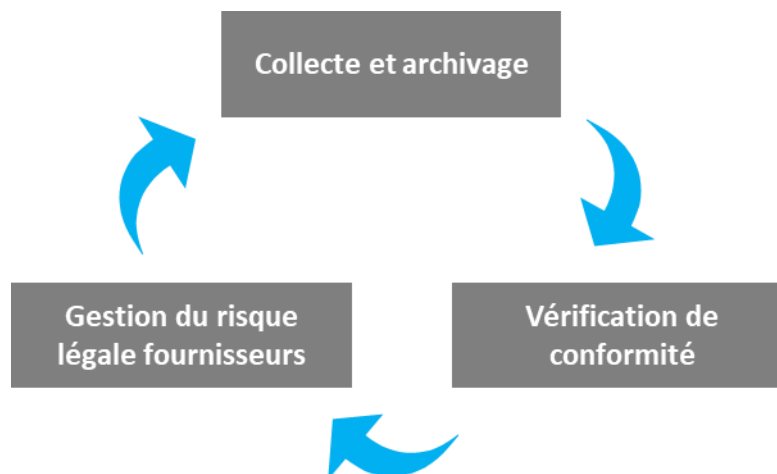
Au 31 décembre 2023, cette activité a généré 376 871 K€ de chiffre d'affaires contre 376 165 K€ au 31 décembre 2022.

### 5.1.3 La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)

#### 5.1.3.1 : La conformité : l'activité historique et le cœur de métier de PROVIGIS :

L'activité de gestion de documents légaux de FREELANCE.COM correspond à la prise en charge par le Groupe de la collecte régulière des documents obligatoires que les clients donneurs d'ordre doivent se procurer auprès de chacun de leurs fournisseurs et sous-traitants puis au contrôle de ces documents afin de s'assurer que ces derniers sont en règle.

En effet, le client donneur d'ordre doit collecter et vérifier les attestations soumises au devoir de vigilance, sous peine de sanctions et de poursuites pénales, auxquels peuvent s'ajouter des niveaux de contrôle additionnels propres à chaque entreprise.



La plateforme web développée par PROVIGIS permet d'optimiser le temps dédié à cette activité par les clients et d'avoir un travail plus sécurisé évitant les erreurs de centralisation et d'actualisation des documents.

La solution en ligne de prise en charge collecte et vérification des documents légaux des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre de l'obligation de vigilance des donneurs d'ordre permet :

- Le contrôle systématique de l'Extrait K-bis,
- La preuve de l'authentification des attestations de Vigilance (URSSAF, RSI, MSA) via le récépissé téléchargeable,
- La Gestion par contrats/prestations des listes nominatives des travailleurs étrangers, déclaration CNIL,
- La Délivrance du certificat PROVIGIS.

#### 5.1.3.2 : La connaissance-fournisseur : une extension de l'expertise de PROVIGIS

De plus en plus, PROVIGIS étend sa collecte de données fournisseurs pour se positionner de manière plus globale comme un acteur leader de la connaissance fournisseurs. PROVIGIS accompagnent les grands donneurs d'ordre dans le cadre de la mise en place de leur stratégie « Know Your Supplier » et dans la mise en œuvre de leur stratégie d'achat responsables :

- Questionnaires complémentaires, certifications & labels,
- signature de chartes, etc...

Cette certification PROVIGIS intégrant des données RSE s'intègre aujourd'hui dans le processus d'obtention de labels RSE tels que le label RFAR ou le label Lucie, ou encore dans la notation RSE d'EcoVadis.

Depuis 2021, la certification PROVIGIS devient une certification Fournisseur Responsable ou Acheteur Responsable, avec 3 niveaux bronze, silver et gold, témoignant notamment de l'engagement RSE des fournisseurs, au-delà de leur obligation de conformité.

Les services fournis par PROVIGIS sont facturés au donneur d'ordre sous forme d'abonnement annuel, reconductible d'une année sur l'autre. Cette activité bénéficie d'un taux de renouvellement des contrats très élevé.

PROVIGIS compte plus de 1250<sup>1</sup> donneurs d'ordres dont des groupes de forte notoriété tels que AXA, TOTAL, CAP GEMINI, L'OREAL, SOCIETE GENERALE, AFNOR, SCHNEIDER ELECTRIC, BNP...

Au 31 décembre 2023, cette activité a généré 3 448 K€ de chiffre d'affaires contre 3 049 K€ contre au 31 décembre 2022.

---

<sup>1</sup> Estimation

#### 5.1.4 La formation

FREELANCE.COM est aujourd'hui présent sur le marché de la formation avec une communauté de plus de 1 400 formateurs. La structure de portage salarial a développé un vrai savoir-faire dans l'accompagnement des formateurs portés pour réaliser leurs missions auprès d'entreprises, de la TPE aux grands comptes. Avec l'arrivée du réseau Inop's dans le périmètre de FREELANCE.COM, le Groupe a également accès à l'ensemble des PME du numérique de ce réseau qui ont développé une activité de formation.

L'enjeu au cours des prochaines années sera de renforcer notre positionnement auprès des grands comptes et développer une offre globale d'opérateur de formation multi-expertise via les compétences de ses communautés d'indépendants et pure players.

Cette stratégie de consolidation de l'offre de formation s'inscrit dans un contexte de normalisation du secteur de la formation.

L'acquisition de TMC France en mars 2021 s'inscrit dans cette stratégie.

Avec cette acquisition, FREELANCE.COM peut s'appuyer sur l'expertise d'un acteur reconnu de la formation déjà bien établi et certifié Qualiopi.

TMC France couvre les principales typologies d'intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

## 5.2 Les principaux marchés

Au cœur de la transformation du monde du travail et de la relation entre entreprises et talents externes, FREELANCE.COM réalise différentes activités d'intermédiation et de services à valeur ajoutée qui positionne le groupe sur différents marchés :

- Marché des Travailleurs Indépendants / Freelances
- Marché du Portage Salarial
- Marché de la Certification de documents obligatoires légaux

Le tableau ci-dessous présente les différents types de contrats possibles et les organisations de chacun :

Type de contrats	Statuts	Parties en présence	Partie à l'origine de la relation	Profils
Portage salarial	Salarié	Salarié porté, client final et entreprise porteuse.	Le salarié porté	A l'origine destiné aux cadres experts en informatique, communication et marketing.
Travailleur freelance	Société (EURL, SASU, EI, EIL), Auto-Entrepreneur	Travailleur indépendant et client final. Agence de "freelancing" pour la mise en relation puis la gestion du contrat (le client paye l'agence qui paye le consultant).	Agence de freelancing	Travailleurs qualifiés ou experts, souvent dans les domaines de l'informatique, du conseil, du web, du graphisme, du design.
Travail temporaire	Intérimaire	Intérimaire, client final et agence d'intérim.	Agence d'intérim	Ouvert à tous les profils, dans tous secteurs ( Industrie 35,8% - Services 24,1% - BTP 18,5% - Transports 13,0%)*

\* Source : Baromètre PRISM'EMPLOI – Juin 2024

Le contrat d'intérim permet d'externaliser certaines fonctions au sein de l'entreprise. FREELANCE.COM est peu présent sur ce marché qui compte environ 796 140 emplois à fin juin 2024 (source : Baromètre Prism'emploi – Juin 2024).

### 5.2.1 Le portage salarial

Le portage salarial est apparu dans les années 80 et représente une combinaison avantageuse entre le travail indépendant et le salariat. Tout en lui accordant une grande autonomie, le portage salarial confère au travailleur une certaine « sécurité de l'emploi ». En effet, le travailleur « porté » bénéficie des avantages sociaux d'un contrat de travail auprès d'une société de portage, alors même qu'il est libre de choisir ses missions.

Le portage salarial fait donc intervenir trois parties : le salarié porté, l'entreprise de portage salarial et le client final.

### **Le salarié porté :**

Le portage salarial s'adresse historiquement aux cadres et s'est ouvert aux non-cadres depuis avril 2015. La personne est souvent experte dans un domaine et est désireuse de conserver son autonomie et sa liberté d'organisation. Le salarié porté prospecte lui-même le client final en fonction du type de mission qu'il souhaite faire. C'est également à lui que revient la tâche de négocier les tarifs et le planning de la mission.

Par son statut de salarié (CDI ou CDD), le porté bénéficie de tous les avantages sociaux classiques : sécurité sociale, chômage, prévoyance retraite, etc.

### **L'entreprise porteuse :**

La société de portage est l'intermédiaire entre le salarié porté et le client final. C'est auprès d'elle que le consultant est salarié, elle a donc une activité administrative importante (facturation, protection sociale, etc.). C'est également la société de portage qui perçoit la rémunération des missions effectuées par les salariés portés, sur laquelle elle prend une marge. Cependant, ce n'est pas à elle que revient la recherche des missions ni la négociation des tarifs qui se font directement entre porté et client final.

### **Le client final :**

Le portage salarial offre au client final la possibilité d'engager un consultant pour une durée indéterminée sans prendre le risque économique d'un contrat en CDI. Le client final verse le salaire et les charges directement à l'entreprise porteuse et non pas au consultant. En revanche, il négocie directement avec le porté les termes de la mission.

Selon le syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS), la France comptait environ 200 000 salariés portés en 2023 alors qu'ils étaient 90 000 en 2019, soit une croissance de plus de 100% entre 2019 et 2023. Sur le plan européen, près de 7 millions de personnes sont aujourd'hui des salariés portés.

Le portage salarial poursuit son développement en 2024 avec un chiffre d'affaires estimé à 2,4 milliards d'euros, reflétant un taux de croissance annuel moyen d'environ 20% (Sources : PEPS) contre seulement 1,3 milliard en 2019.

Le marché va continuer sa forte progression dans les années à venir. La PEPS prévoit 600 000 salariés portés et un chiffre d'affaires de 15 milliards d'€ à horizon 2028. (source FEPS - Fédération des Entreprises de Portage Salarial).

Selon le baromètre annuel IFOP-FREELANCE.COM, réalisé en février 2024 sur un échantillon de 1 006 cadres du privé, 33% des répondants affirment être intéressés pour travailler en freelance et 47% sont intéressés pour effectuer des missions de freelance à mi-temps, en plus de leur emploi actuel. (source : Baromètre Ifop FREELANCE – Février 2024).

La réglementation encadrant le portage salarial n'a pas cessé d'évoluer au cours des dernières années (cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) afin notamment d'élargir la population cible et de sécuriser cette branche professionnelle. Ce nouveau cadre a renforcé le potentiel de ce type de contrat. En effet, le gouvernement a publié le 2 avril 2015 une ordonnance précisant les règles de fonctionnement du portage salarial alors que cette notion a été introduite dans le code du travail le 25 juin 2008. Ainsi, l'ordonnance a permis :

- la diminution de la rémunération minimale de 2 900 € brut mensuel à 2 414 €,
- de faire reconnaître les droits des salariés portés auprès de pôle emploi,
- d'ouvrir le contrat aux non-cadres et aux titulaires d'un CDD (contre cadre en CDD auparavant).

L'ordonnance a durci les règles envers les sociétés porteuses qui ont désormais l'obligation de garantir les salaires du personnel porté. Elle précise également que le portage salarial est uniquement destiné à des prestations de service (hors service à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

Enfin, le portage salarial est devenu un secteur à part entière en décembre 2016 lorsqu'une branche professionnelle dédiée a été créée. En mars 2017 a été signée une convention collective qui lui est consacrée. Ces nouvelles réglementations mettent fin à des années de discussion entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui réclamaient une sécurité et une protection sociale plus importantes pour les salariés portés. Ainsi, ces derniers bénéficient depuis le 1er juillet 2017, de la mise en place de deux mécanismes de protections : un individuel (réserve utilisable en cas d'inactivité) et un collectif (fond de mutualisation qui sécurise les parcours).

### **Les perspectives de l'activité<sup>1</sup> :**

Le marché du portage salarial connaît une croissance exponentielle de +170% sur la période 2015-2022, avec un taux de croissance annuel moyen de 13% par an. En 2022, le chiffre d'affaires des entreprises de portage salarial a bondi de 20%. Cette envolée est soutenue par la notoriété croissante du secteur combinée à la transformation du marché du travail via l'essor du recours aux travailleurs indépendants.

La croissance du portage salarial est soutenue par :

- l'essor de l'externalisation dans son ensemble mais également par la volonté d'indépendance et d'entrepreneuriat de la génération « Y ». En effet, cette forme de contrat offre un double avantage aux salariés : l'indépendance technique et la protection sociale.
- la professionnalisation de la branche et notamment l'évolution de la réglementation et la création de la convention collective qui donne un cadre juridique au secteur.

### **5.2.2 Les travailleurs freelances**

Les freelances sont des travailleurs indépendants qualifiés — spécialisés en marketing, graphistes, designers ou développeurs informatiques — qui choisissent de se mettre à leur compte sans employer d'autres personnes. Ils fournissent leurs services à des sociétés / organisations qui ont externalisé leur fonction.

---

<sup>1</sup> Études Xerfi : Le marché du portage salarial à l'horizon 2024 – Décembre 2022

FREELANCE.COM s'est associé en 2021 avec Datastorm (École National de Statistique et d'Économie) pour définir un panorama sur le freelancing en France. Cette étude statistique est conduite par des chercheurs universitaires, en s'appuyant sur les bases INSEE, URSSAF, DARES (Ministère du Travail) et des bases FREELANCE.COM :



La motivation principale de ces travailleurs Freelance est la liberté. C'est un statut qui confère beaucoup d'autonomie au travailleur notamment sur :

- la gestion de son temps de travail,
- le choix des clients et des projets,
- le choix du lieu de travail.

Coté entreprises, elles sont séduites par la flexibilité qu'offre le freelancing. Les entreprises peuvent faire appel à un travailleur freelance pour une mission et non pour une simple durée, ce qui facilite la gestion des projets.

Le freelancing va continuer de progresser car il répond aux nouveaux enjeux du monde du travail notamment en matière de flexibilité de l'emploi. Dans un contexte où la sous-traitance gagne du terrain pour des projets et des enjeux précis, la prestation de services intellectuels est de plus en plus recherchée et se répartit de manière équilibrée entre les différents métiers<sup>1</sup> : métiers créatifs (18%) ; informatique et digital (17%) ; coaching et formation (12%) ; rédaction et traduction (12%) ; communication et marketing (8%) ; commerce (8%) ; administration et ressources humaines (7%).

En effet, toujours selon l'étude IFOP - FREELANCE.COM de décembre 2022, le statut de freelance conserve son socle de bonne image, plus de 60% des cadres du privé affirmant en avoir une bonne opinion. Signe de la quasi-absence de caractère déceptif, ce taux grimpe à 84% auprès de ceux ayant déjà expérimenté ce statut, d'après l'étude de décembre 2021. Mais ce jugement repose davantage sur une idée a priori que sur une expérience réelle dans la mesure où seuls 18% des cadres déclarent avoir déjà exercé une activité professionnelle en tant que Freelance dont 7% « plusieurs fois ». Certaines catégories de cadres sont

<sup>1</sup> PEPS - Le freelancing en 2021, sondage IPSOS

toutefois beaucoup plus nombreuses à avoir déjà franchi le pas : les encadrants (24% contre 18% en moyenne), les cadres évoluant dans les secteurs « Information / Communication », « Activités immobilières », « Administration » (28% dans les 3 cas) et ceux travaillant dans une TPE (29%).

Une proportion non négligeable de cadres du privé (30%) déclare avoir déjà songé à démissionner pour devenir Freelance, score qui varie peu sur un an malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire. Cette intention de démission est nettement plus prononcée auprès des encadrants d'une équipe de plus de 10 personnes (39% contre 30% en moyenne), des cadres du secteur « Activités immobilières » (39%) et de ceux dont le foyer comprend 3 enfants ou plus (46%).

Le choix du statut juridique est crucial pour les freelances, puisqu'il influence les cotisations à payer et les droits associés (assurance maladie, indemnités en cas d'arrêt maladie, retraite, etc.). Plus des trois quarts des freelances optent pour le statut de micro-entreprise, dont l'attractivité a augmenté grâce aux révisions successives des plafonds de chiffre d'affaires. Ce statut est particulièrement prisé par les jeunes et les nouveaux freelances, en raison de la simplicité des démarches administratives. Souvent, les micro-entrepreneurs évoluent ensuite vers l'entreprise individuelle ou créent leur propre société lorsque leurs revenus augmentent. Au-delà des aspirations personnelles, la propension des actifs à choisir un statut d'indépendant est évidemment corrélé à l'action des pouvoirs publics pour favoriser les nouvelles formes de travail. En septembre 2021, le président de la République Emmanuel Macron a dévoilé un plan en faveur des indépendants. L'accent est mis sur la protection de leur patrimoine personnel et le développement de l'assurance chômage. En matière de retraite, le plan prévoit que les indépendants pourront valider des trimestres sur la base des revenus perçus ces trois dernières années. En parallèle, un dispositif pourra être mis en place pour les indemnités journalières en cas de congés maladie et de maternité. Ce type d'annonce est un signal important pour les travailleurs indépendants et pourrait favoriser l'accélération de l'engouement pour les freelancing dans les années à venir.

### **Les perspectives de l'activité :**

La croissance du *freelancing* est portée par plusieurs déterminants :

- La conjoncture économique, la hausse du niveau de chômage ainsi que la diminution du pouvoir d'achat, favorise le recours aux « petits boulots » et ainsi le recours au *freelancing*.
- La dynamique de l'emploi indépendant, portée notamment par l'essor du télétravail, la transformation des organisations et la poursuite de la transition numérique. Ces facteurs, associés aux mesures d'économies et d'externalisation des entreprises, entraîneront un développement accéléré du *freelancing* lors des prochaines années. Parallèlement, les plateformes d'intermédiation contribueront à démocratiser le recours aux freelances, notamment en fournissant un cadre plus normé et sécurisé aux prestataires, comme aux clients. In fine, la croissance de la population de freelances dans les 4 macro-secteurs se poursuivra à un rythme de 5% par an en moyenne, pour approcher la barre des 880 000 d'ici 2025. (source : Xerfi - L'essor du *freelancing* : chiffres clés et perspective – Février 2023)
- En parallèle, la transformation numérique des entreprises alimente les besoins liés aux métiers de l'informatique et de la technologie.
- Enfin, l'évolution des politiques publiques et de l'environnement juridique des travailleurs indépendants, dynamise les métiers du *freelancing* et continuera de susciter l'attrait des travailleurs.



### 5.2.3 Certification de documents légaux

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie stipule que : « La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. »

La loi du 16 juin 2011 (article L8222-1 du Code du travail), entrée en vigueur au 1er janvier 2012, a permis de légiférer sur l'obligation de vigilance entre un donneur d'ordre et un sous-traitant.

Ainsi, toute entreprise concluant un contrat d'un montant égal ou supérieur à 5 000 euros hors taxes (3 000 € TTC jusqu'au 31 mars 2015) a une obligation de vigilance et est tenue de s'assurer que son co-contractant (sous-traitant, fournisseur, prestataire...) est en situation régulière vis-à-vis de la législation relative au travail dissimulé.

Le sous-traitant et/ou fournisseur doit être en mesure de fournir à son donneur d'ordres une attestation déclarative portant non seulement sur ses obligations en matière de déclaration, mais également de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, précisant le nombre de ses salariés et l'assiette des rémunérations déclarées.

Le sous-traitant doit entre-autre fournir une attestation de vigilance (document délivré par l'URSSAF) afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations de déclaration et de paiement des charges sociales.

Le donneur d'ordre doit vérifier l'authenticité de ces documents lors de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois jusqu'à l'extinction du contrat. Pour se faire, il doit saisir le numéro de sécurité mentionné dans les documents sur le site de l'URSSAF.

Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ces tâches, il pourra être sanctionné (lors d'un contrôle de l'URSSAF) notamment si l'un de ses sous-traitants n'a pas respecté ses obligations. Il devra alors, par exemple, verser les taxes, cotisations ou diverses charges que le sous-traitant aurait dû verser.

Comme désormais beaucoup de fonctions dans l'entreprise, l'obligation de vigilance peut être externalisée et confiée à un tiers : on le nomme « tiers certificateur ». Ce dernier prend contact avec le fournisseur afin d'obtenir les pièces justificatives et assure leur mise à jour et leur vérification régulière, afin que l'entreprise cliente (le donneur d'ordre) respecte son obligation.

La clarification de la législation en 2012 a donné un contexte légal à l'activité de PROVIGIS en lui permettant d'éviter les conflits avec les sous-traitants/ fournisseurs ou les donneurs d'ordre.

L'activité de certification de documents légaux n'est pas soumise à une saisonnalité ou à une cyclicité de son marché.

## 5.3 Évènements importants dans le développement des activités du Groupe

Positionné au cœur de la transformation du marché du travail, Freelance.com est leader européen des solutions Talent as a Service (TAAS), pour connecter les grandes entreprises et leurs talents externes.

Le groupe propose une gamme complète de services : sourcing d'expertise, pilotage de projets, portage commercial, portage salarial et gestion de la conformité.

1991	Création de la société « Groupement Des Freelances en Informatique » (GDFI). GDFI propose aux entreprises des freelances spécialisés en informatique.
1996	Rachat de la société GDFI par MM. A. Martinie et S. Vieujot.
1997 -1999	Développement international avec ouverture de plusieurs filiales à l'étranger. GDFI change sa dénomination pour FREELANCE.COM. Le siège social est déplacé aux Etats-Unis.
2000-2001	Mise en place d'un nouveau management basé en Europe afin de rationaliser les activités : fermetures des filiales américaines, restructuration des activités européennes et réorganisation juridique. FREELANCE.COM France devient la maison mère du Groupe.
2005	Introduction sur Euronext Growth (anciennement Alternext). Début de l'activité de portage salarial avec la création de la société PORTAGE.COM (PC SAS).
2006	Lancement de nouveaux projets : réalisation d'un site web de nouvelle génération et d'une nouvelle place de marché en ligne « FREELANCE / DIRECT ». Acquisition des sociétés VALOR et VALOR CONSULTANTS.
2007-2009	Acquisition en 2007 de la société WEB PROFILS (devenue PROVIGIS) et début de l'activité de certification de documents.
2014	Fort développement de l'activité de PROVIGIS (certification dématérialisée de Data RSE) avec des clients de renom et amélioration des fonctionnalités du site Internet.
2015-2016	GROUPE CBV INGENIERIE devient le nouvel actionnaire de référence de FREELANCE.COM.  En octobre 2015, un nouveau management a été mis en place avec pour objectif de prendre des mesures fortes de relance de l'activité afin que FREELANCE.COM retrouve la croissance à moyen terme.  Fin décembre 2016, GROUPE CBV INGENIERIE accroît son contrôle de la société FREELANCE.COM en apportant sa branche d'activité de portage constitué de 29 sociétés dont 16 détenues directement. Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur.
2017	En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex).

	<p>En mai 2017, le Groupe étend son activité en Europe en ouvrant un nouveau bureau à Berlin, en Allemagne. Ce bureau pourra s'appuyer sur les équipes de la société Ergonos Germany (une des sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE).</p> <p>En juillet 2017, le Groupe a ouvert un nouveau bureau international à Singapour. Ce bureau doit assurer le développement de l'activité dans toute l'Asie du Sud-Est sous la dénomination commerciale FREELANCE.COM Asia.</p>
2018	<p>Le 29 juin 2018, le Groupe a réalisé une nouvelle opération d'apports portant sur les titres FREELANCE.COM Maroc SARL. Cette opération permet à FREELANCE.COM de détenir 100% des titres de FREELANCE.COM Maroc SARL et ses filiales contre 60% précédemment.</p>
2019	<p>En 2019, le Groupe a procédé à une simplification de son périmètre : les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM et 10 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par AD'Missions Etudes et Projets. Ainsi, le Groupe est désormais composé de 21 sociétés.</p>
2020	<p>En juin 2020, FREELANCE a pris une participation majoritaire (75%) au capital de la société INOP'S (1<sup>er</sup> réseau d'experts du numériques) afin de constituer un acteur leader des prestations intellectuelles.</p>
2021	<p>En mars 2021, le Groupe a réalisé une nouvelle acquisition par voie d'apports portant sur l'intégralité des titres de la société COWORKEES (plateforme digitale de mise en relation et de gestion de projet entre freelances et entreprises en France et en Suisse).</p> <p>En juin 2021, FREELANCE a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France (opérateur certifié Qualiopi).</p> <p>En octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de 3 sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse.</p>
2022	<p>Fin avril 2022, FREELANCE.COM a finalisé l'acquisition de la société INOP's par l'acquisition des 5,16% du capital restants au moyen d'un apport en nature, amenant sa participation à 100%.</p> <p>Le Groupe a mis en œuvre le regroupement des équipes parisiennes sur le site de la Grande Arche à La Défense.</p> <p>En novembre 2022, la Société a cédé aux cadres dirigeants de PROVIGIS 12,5% des actions de cette participation ramenant la participation de FREELANCE.COM à 87,5%.</p>
2023	<p>En février 2023, FREELANCE.COM crée la société FREELANCE.COM WIND, entreprise de travail temporaire qui a été ensuite cédée à une autre branche du groupe CBV Ingénierie. Au 31/12/2023 Freelance Wind (Capeflow) n'appartient plus à FREELANCE.COM.</p>

	En août 2023, FREELANCE.COM réalise l'acquisition d'OPENWORK, spécialiste du portage salarial des indépendants, principalement présent en France et en Belgique.
2024	<p>En janvier 2024, FREELANCE.COM a finalisé l'acquisition du groupe STA Portage ( Sweetch, Digiportage, H2S et STA) spécialiste du portage salarial des indépendants et de la mise en relation de consultants hautement qualifiés avec les entreprises, notamment dans le domaine des compétences IT.</p> <p>En janvier et en avril 2024, FREELANCE.COM prend des participations minoritaires dans le Groupe Prium.</p>

## 5.4 Stratégie et objectifs

La croissance constatée depuis plusieurs années et confirmées avec les résultats de 2023 ainsi que les premiers résultats de 2024, témoignent de la pertinence de la stratégie commerciale du Groupe, qui entend continuer à se développer fortement dans ses services aux indépendants et aux entreprises et conforter sa place de leader français de l'intermédiation entre entreprises et prestataires intellectuels.

Les acquisitions d'OPENWORK en 2023 et de STA en 2024 font progresser le chiffre d'affaires combiné de FREELANCE.COM au-delà du milliard d'euros, et renforcent la position du Groupe sur le marché de la gestion des talents externes. Le Groupe continue d'étudier les opportunités de croissances externes en France et en Europe afin de devenir une plateforme unifiée capable de répondre de manière optimale aux besoins variés du portage salarial.

Comme lors des exercices précédents, d'importants investissements continuent d'être réalisés en ressources humaines, en marketing et en informatique, clés de voûte de la stratégie du groupe.

Au regard d'un marché du freelancing structurellement porteur, qui reste encore largement atomisé, FREELANCE.COM a adopté une approche stratégique axée sur la croissance du volume d'affaires et la consolidation de marché par des acquisitions relatives, en France et à l'international, afin de devenir leader européen. Freelance.com poursuit ses investissements à long terme avec le renforcement de son offre commerciale, la digitalisation de ses process internes et ses efforts de visibilité comme le sponsoring du bateau « Freelance.com » et du skipper Guirec Soudée, notamment au départ de l'édition 2022 de la course du Rhum et prochainement au départ du Vendée Global 2024.

## 5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de brevet ou de licence, ni de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

## 5.6 Position concurrentielle

Fondée fin 1991, FREELANCE.COM est l'un des précurseurs de « l'intermédiation » et l'un des principaux acteurs de ce marché.

Cependant, de nombreux concurrents se sont aujourd'hui créés et développés sur ce marché qui est devenu relativement concurrentiel. D'autres sociétés similaires proposent le même type de service accroissant ainsi la concurrence.

Avec une croissance de près de 28% par an depuis l'ordonnance de 2015<sup>1</sup>, le secteur s'est structuré et compte plus de 300<sup>2</sup> sociétés en 2019 selon le PEPS, syndicat représentatif du portage salarial.

Dans ce marché extrêmement concurrentiel, FREELANCE.COM fait partie des rares acteurs de taille significative spécialiste de la mise en relation entre les entreprises et les travailleurs indépendants

Il existe 3 profils d'entreprises présents sur le marché du portage français :

- **Les groupes spécialistes du portage salarial** : souvent présents sur le secteur depuis plus de 15 ans, bien avant son encadrement juridique récent. Ils ont atteint aujourd'hui une taille critique (souvent plus de 500 consultants actifs par an) et une assise financière.  
Exemple de sociétés : AD'MISSIONS, VALOR, JAM, ABC PORTAGE, CADRES EN MISSION, RH SOLUTIONS ;
- **Les entreprises de portage indépendantes** : en 2016, 91% des entreprises du secteur comptaient moins de 250 salariés portés. À côté des groupes précédemment évoqués, cohabitent donc sur le marché français un grand nombre d'acteurs de plus petite taille avec le plus souvent un ancrage sur un territoire ou un bassin d'emploi tissant des liens étroits avec les acteurs de l'emploi (APEC, Pôle emploi, collectivité territoriale...)  
Exemple de sociétés : ALTROS, CAPE SERVICES, PORTAGEZ-VOUS, EMBARQ, REGIE-PORTAGE, PORTALIA ;
- **Les entreprises rattachées à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH** : si une entreprise de portage salarial est tenue (Art. L. 1254-24 du Code du travail) d'exercer l'activité de portage salarial à titre exclusif, un nombre croissant d'entreprises de portage appartient à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH. Par exemple, c'est le cas des principales sociétés d'intérim et de management de transition.

73% des entreprises du secteur réalisent un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et 10 M€, selon le site internet Le Guide du Portage.

Sources : Site internet ([www.guideduportage.com](http://www.guideduportage.com) – publication du 11/02/2020) et Annuaire Peps

Concernant la certification de documents légaux liés aux fournisseurs, le marché est concurrentiel, deux autres acteurs principaux sont présents sur ce marché aux côtés de FREELANCE.COM : ATTESTATION LEGALE (généraliste tel que FREELANCE.COM), E-ATTESTATIONS.COM (spécialisé sur le marché public).

<sup>1</sup> Source rapport de branche 2019 – site PEPS

<sup>2</sup> Source OPCALIA/PEPS 2019 – site PEPS

La spécificité du Groupe repose sur son offre de solutions diversifiées et peut, à travers ses entités, offrir à ses clients des consultants aussi bien freelances que salariés portés, puis compléter les démarches juridiques et légales. Ainsi, FREELANCE.COM peut profiter des synergies entre ses filiales pour capter un plus grand réseau de clients, en intervenant dans plusieurs phases de l'externalisation : la recherche d'un prestataire, la contractualisation, la rémunération et le respect du cadre réglementaire.

## 5.7 Investissements

### 5.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe poursuit ses développements entre le 31 décembre 2023 et la date d'enregistrement du présent document.

A partir de 2018, le Groupe a fortement investi dans la digitalisation et l'automatisation des processus et outils internes.

Les investissements totaux sont principalement liés au développement de ces outils internes.

Au 31 décembre 2023, les investissements sont principalement liés à la poursuite des développements :

- d'outils de type portail clients/partenaires pour industrialiser la gestion des opérations pour l'activité d'intermédiation France ;
- d'un outils mis à disposition des consultants pour la gestion de leur activité pour l'activité de portage salarial France ;
- d'outils pour gérer l'offre de portage salarial international pour l'activité de portage salarial export.

### 5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris

Dans la continuité des investissements de 2022 et 2023, le Groupe poursuit ses investissements en ressources humaines, en marketing et en informatique afin de digitaliser ses métiers.

### 5.7.3 Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Ces sociétés sont présentées au paragraphe 6 du présent document.

### 5.7.4 Question environnementale

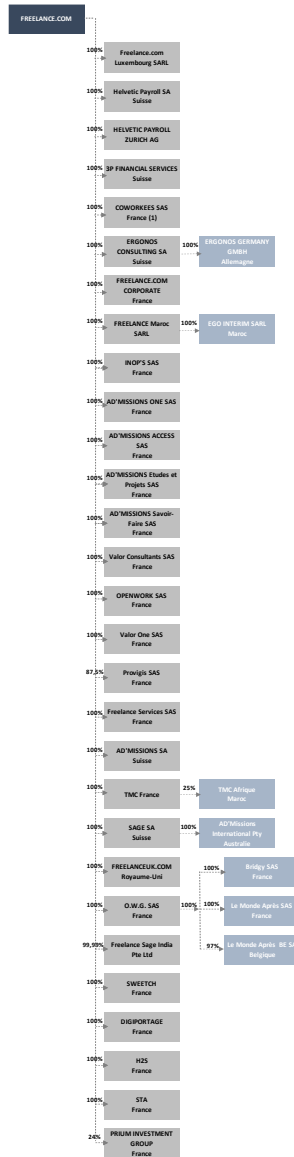
La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

## 6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

### 6.1 Périmètre

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :

Organigramme (% exprimés en capital et en droits de vote)



### 6.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

A la date du présent document, l'organigramme est le suivant :

Dénomination sociale	Activité principale	Pays d'origine	Numéro SIREN	% de contrôle	% d'intérêt	Chiffre d'affaires au 31/12/2023 (en K€)	Bénéfice ou perte au 31/12/2023 (en K€)
ADMISSIONS ACCESS SAS	Port. Sal	France	478 676 901	100%	100%	3 761 221	(66 488)
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS SAS	Port. Sal	France	487 531 659	100%	100%	16 382 985	(897 960)
ADMISSIONS SAVOIR-FAIRE SAS	Port. Sal	France	413 598 632	100%	100%	4 328 050	83 640
ADMISSIONS Suisse SA	Port. Sal	Suisse	CH-660.0.827.014-8	100%	100%	1 938 106	95 135
ADMISSIONS ONE		France	837 521 442	100%	100%	58 827 858	376 120
COWORKEES SAS (1)	Sour./Ges. SST	France	824 544 977	100%	100%	1 053 201	302 983
ERGONOS CONSULTING SA	Sour./Ges. SST	Suisse	CH-660.0.594.000-6	100%	100%	15 532 312	52 049
ERGONOS GERMANY	Sour./Ges. SST	Allemagne	HRB 131050B	100%	100%	714 901	9 021
FREELANCE Luxembourg		Luxembourg	B197.839	100%	100%	0	(63 411)
FREELANCE.COM MAROC SARL (2)	Sour./Ges. SST	Maroc	No.102973	100%	100%	6 636 758	133 707
EGO INTERIM SARL	Sour./Ges. SST	Maroc	No.209503	100%	100%	3 504 232	144 075
FREELANCE UK.COM LTD	Port. Sal	Royaume-Uni	No.1082833	100%	100%	782 401	3 580
FREELANCE SERVICES SAS (3)	Support	France	517 703 385	100%	100%	22 036 468	469 109
HELVETIC PAYROLL SA (4)	Port. Sal	Suisse	CHE-115.996.605	100%	100%	83 303 663	3 882 232
HELVETIC PAYROLL ZURICH AG (4)	Port. Sal	Suisse	CHE-182.636.736	100%	100%	129 521 793	4 750 219
3P FINANCIAL SERVICES	Port. Sal	Suisse	CHE-175.659.997	100%	100%	1 907 487	204 248
INOP'S (5)	Sour./Ges. SST	France	513 082 503	100%	100%	215 890 772	3 279 786
FREELANCE.COM CORPORATE (6)	Port. Sal	France	890 850 886	100%	100%	0	(5 349)
PROVIGIS SAS (7)	Certification	France	431 960 251	88%	88%	3 656 299	404 992
SAGE SA	Port. Sal	Suisse	CH-217.0.137.832-4	100%	100%	35 544 907	2 375 390
ADMISSIONS International Pty	Port. Sal	Australie	147 152 752	100%	100%	0	0
OPENWORK SAS (8)	Port. Sal	France	839 240 322	100%	100%	0	(8 923)
TMC France (9)	Formation	France	390 058 741	100%	100%	1 039 051	(258 441)



TMC Afrique	Formation	Maroc	113913	25%	25%	-	-
VALOR CONSULTANT SAS	Port. Sal	France	311 810 816	100%	100%	24 542 080	95 841
VALOR ONE SAS	Port. Sal	France	505 317 503	100%	100%	1 892 921	7 567
FREELANCE SAGE INDIA Pte Ltd (10)	Port. Sal	India	PAN – AAFCF1530Q	100%	100%	0	0
O.W.G. (11)	Port.Sal	France	819 094 012	100%	100%	1 457 347	585 057
BRIDGY SAS	Port.Sal	France	844 056 671	100%	100%	5 823 801	5 323
LE MONDE APRES SAS	Port.Sal	France	522 193 507	100%	100%	57 034 801	(215 637)
LE MONDE APRES BE SA	Port.Sal	Belgique	n.c	97%	97%	4 885 971	1 224
STA (12)	Port.Sal	France	522 239 243	100%	100%	7 423 805	210 001
SWEETCH	Port.Sal	France	908 508 914	100%	100%	6 230 538	(106 028)
DIGIPORTAGE	Port.Sal	France	908 510 092	100%	100%	42 740 586	1 236 158
H2S	Port.Sal	France	540 037 702	100%	100%	66 777 272	(238 410)
PRIUM INVESTMENT GROUP (13)	Port.Sal	France	750 462 384	24%	24%	n.a*	n.a*

\*Non applicable, comptes disponibles au 30/09/2024

- (1) Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature 100% du capital de la société COWORKEES : plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse. Coworkees Suisse a été liquidée le 21 mai 2024.
- (2) La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) porte les activités marocaines de sourcing/gestion de sous-traitance du Groupe au Maroc et détient une filiale marocaine également EGO INTERIM. Elle est dirigée par Monsieur Mohamed BENBOUBKER (administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/07/2017).
- (3) La société FREELANCE SERVICES porte les effectifs permanents français du Groupe.
- (4) Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES) et leader du portage salarial en Suisse.
- (5) Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70000 experts). En juillet 2021 cette participation a été portée à 82,15% et en octobre 2021 à 86,64% puis à 100% le 17 juin 2022. Au premier semestre 2022, FREELANCE.COM a acquis le solde des actions de la société INOPS, soit 5,16%, amenant ainsi sa participation à 100%.
- (6) La société FREELANCE.COM CORPORATE (ex INSTITUT SAVOIR FAIRE), a été créée en novembre 2020. Cette société ne présente à cette date aucune activité, par conséquent les capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat net présentés dans ce tableau sont nuls.

- (7) PROVIGIS, détenue à 88% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux. Le solde étant détenu par le DG, le directeur commercial et le responsable du bureau d'études de PROVIGIS.
- (8) OPENWORK (ex TEOPHILE SAS) a été immatriculée le 26 avril 2018. Cette structure juridique était dédiée à de nouvelles offres de portage salarial. Elle est détenue à 100% par FREELANCE.COM..
- (9) Le 18 juin 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France organisme certifié Qualiopi afin de renforcer son offre de services sur le marché de la formation.
- (10) La société Freelance Sage India n'a pas eu d'activité en 2023.
- (11) Le 1er septembre 2023, FREELANCE.COM a acquis 100% des titres du groupe OpenWork, spécialiste du portage salarial des indépendants détenant les sociétés BRIDGY SAS, LE MONDE APRES BE SA, et LE MONDE APRES SAS.
- (12) Le 10 janvier 2024, FREELANCE.COM a finalisé l'acquisition des sociétés du groupe STA Portage : SWEETCH, DIGIORTAGE, H2S et STA. Cette opération permet au groupe de démarrer 2024 avec un chiffre d'affaires combiné de plus d'un milliard d'euros.
- (13) En janvier et avril 2024, la Société a pris des participations minoritaires dans le groupe Prium.

Le Groupe FREELANCE.COM est désormais constitué de 36 sociétés.

Les principaux flux intragroupes concernent :

- des flux financiers : il existe une convention centralisée de trésorerie entre FREELANCE.COM et ses filiales ;
- des flux relatifs aux services rendus et de support à l'exploitation dans le cadre des activités entre toutes les sociétés du Groupe selon les besoins ;
- des flux relatifs à l'activité commerciale correspondant à un flux de sous-traitance entre société du Groupe dans un cadre commercial.

Les volumes de flux intragroupes pour l'année 2023 sont pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 34,9 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 24,9 M€.

## 7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Document de référence 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 septembre 2023 sous le numéro D.23-0703.
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document de référence 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document d'Enregistrement Universel, notamment des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2023 figurant au paragraphe 18.1.6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

### 7.1 Situation financière

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités pour les exercices clos au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

#### 7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière

En K€, normes françaises	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>	<b>197 165</b>	<b>191 154</b>	<b>187 021</b>
Ecart d'acquisition	184 437	181 149	178 630
Immobilisations incorporelles	7 805	6 397	5 347
Immobilisations corporelles	1 524	1 112	587
Immobilisations financières	3 399	2 496	2 457
<b>Actif circulant</b>	<b>325 786</b>	<b>275 539</b>	<b>223 996</b>
Créances clients et comptes rattachés	144 758	145 670	117 626
Autres créances	48 554	46 751	36 729
Disponibilités	87 901	81 068	67 024
Valeurs mobilières de placement	41 536	4	204
Comptes de régularisation	3 037	2 046	2 413
<b>Total actif</b>	<b>522 950</b>	<b>466 692</b>	<b>411 017</b>
<b>Passif</b>			
Capital social	4 523	4 494	4 441
Primes	88 069	88 097	85 257
Autres capitaux propres	46 318	27 034	16 667
Résultat (part de groupe)	14 529	18 074	9 872
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>	<b>153 438</b>	<b>137 700</b>	<b>116 237</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>213</b>	<b>180</b>	<b>377</b>

Provisions pour risques et charges	2 526	1 076	1 174
<b>Dettes</b>	<b>366 773</b>	<b>327 737</b>	<b>293 230</b>
Dettes financières	137 378	110 009	115 309
Dettes fournisseurs	120 338	121 290	87 898
Dettes sur immobilisations	20	18	5 801
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 026	3 946	2 743
Dettes fiscales et sociales	98 358	88 549	77 258
Autres dettes	2 822	2 762	2 308
Comptes de régularisation	2 831	1 163	1 911
<b>Total bilan</b>	<b>522 950</b>	<b>466 692</b>	<b>411 017</b>

Au 31 décembre 2023, la valeur totale du bilan s'élève à 522 950 K€, contre 466 692 K€ au 31 décembre 2022.

■ **Actif**

**Actif immobilisé**

L'actif immobilisé au 31 décembre 2023 est composé majoritairement d'écarts d'acquisitions pour un montant de 184 M€ réparti comme suit :

- Ecart d'acquisition de l'activité intermédiation France de 27,7 M€ comprend principalement l'écart d'acquisition lié à l'acquisition d'INOP'S ;
- Ecart d'acquisition de l'activité intermédiation Export de 1,9 M€ comprend les écarts d'acquisition de FREELANCE.COM Maroc et d'Ergonos ;
- Ecart d'acquisition de l'activité Portage salarial France de 38 M€ reprend la majorité des écarts d'acquisition issus de l'apport partiel d'actif de 2016, et du groupe OPENWORK en 2023.
- Ecart d'acquisition de l'activité Portage salarial Export de 116,7 M€ comprend principalement les écarts d'acquisition liés à l'acquisition du Groupe HELEVETIC PAYROLL en 2021.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 7 805 K€ au 31 décembre 2023, à 6 397 K€ au 31 décembre 2022 et à 5 347 K€ au 31 décembre 2021.

Elles comprennent principalement :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques suivant :
  - Pour l'activité d'intermédiation France : des outils de type portail clients/partenaires sont développés en interne pour industrialiser la gestion des opérations. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2023 s'élève à 2 379 K€, y compris 589 K€ d'immobilisations en cours.
  - Pour l'activité de portage salarial France : des outils sont développés en interne et mis à la disposition des consultants pour la gestion de leur activité. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2023 s'élève à 1 836 K€ (dont 1 131 K€ de variation de périmètre lié au groupe OPENWORK), y compris 238 K€ d'immobilisations en cours,
  - Pour l'activité de portage salarial Export : Un outil est développé en interne pour gérer l'offre de portage salarial internationale. La valeur nette de cet actif s'élève à 1 473 K€ au 31 décembre 2023,

- Les autres développements sont liés à la solution de conformité fournisseurs PROVIGIS. La valeur nette de cet actif s'élève à 718 K€ au 31 décembre 2023, y compris 137 K€ d'immobilisations en cours.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 1 524 K€ au 31 décembre 2023, à 1 112 K€ au 31 décembre 2022 contre, 587 K€ au 31 décembre 2021. Ce poste est essentiellement lié à l'aménagement du site de la Grande Arche de La Défense.

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 3 399 K€ au 31 décembre 2023, à 2 496 K€ au 31 décembre 2022 contre 2 457 K€ au 31 décembre 2021.

Elles sont composées de :

- prêts pour 1 051 K€ correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial ;
- Dépôts et prêts garanties versées pour 1 873 K€ : Des dépôts de garantie versés dans le cadre de location mobilière (dont 280 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense), une garantie de 500 K€ sur les fonds prêtés (emprunt lié au Groupe HP) et conservés par Bpifrance comme gages espèces, et la licence LSE (autorisation de pratiquer la location de services) pour 481 K€ sur les sociétés de portage salarial export ;
- titres non consolidés pour 50 K€ correspondant à la société FREELANCE.COM CORPORATE ( ex INSTITUT SAVOIR FAIRE) qui reste sans activité au 31 décembre 2023 et pour 1 K€ correspondant à la création de la société FREELANCE SAGE INDIA. Sans activité significative, cette société n'est pas consolidée au 31 décembre 2023.

Les titres de FREELANCE.COM Luxembourg ont été totalement dépréciés en 2023.

#### **Actif circulant**

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés.

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine.

Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées à la société d'affacturage.

Au 31 décembre 2023, l'encours d'affacturage s'élève à 65 729 K€ pour 67 979 K€ au 31 décembre 2022 et 42 619 K€ au 31 décembre 2021. Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement. L'engagement net vis-à-vis de l'établissement d'affacturage s'élève donc à 46 935 K€ contre 52 775 K€ au 31/12/22.

Les autres créances d'un montant de 48 554 au 31 décembre 2023 comprennent principalement :

- De créances fiscales et TVA exigible : Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 21 390 K€ et des crédits et avances d'impôts de 708 K€ ;
- Les comptes de Factor qui représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 18 794 K€ ;
- Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 489 K€ qui correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2024 à 2026)
- Des comptes courants débiteurs de 500 K€ concerne une avance à la société FREELANCE WIND, filiale cédée en fin d'exercice avec un remboursement du compte courant 2024..

Le poste des disponibilités s'élève à 87 901 K€ au 31 décembre 2023, contre 81 068 K€ au 31 décembre 2022 et 67 024 K€ au 31 décembre 2021.

▪ **Passif**

Les capitaux propres du Groupe se décomposent comme suit :

En K€, normes françaises	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Capital social	4 523	4 494	4 441
Primes	88 069	88 097	85 257
Autres capitaux propres	46 318	27 034	16 667
Résultat (part du Groupe)	14 529	18 074	9 872
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>153 438</b>	<b>137 700</b>	<b>116 237</b>

**Capitaux propres**

Au 31 décembre 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 1 527 K€ par émission de :

- 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans la cadre de l'apport de la société COWORKEES)
- 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans le cadre de l'apport de la société TMC).
- 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro chacune (conversion des OCA)
- 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans le cadre de l'apport du Groupe HELVETIC PAYROLL)

Il passe ainsi de 2 914 K€ euros, composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 23 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 55 881 K€ au titre des 3 opérations d'apports citées ci-dessus et de la conversion des OCA.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 54 K€ par émission de :

- 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'actions AGA)
- 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport d'INOP'S)

Il passe ainsi de 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 494 K€ composé de 56 179 454 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 28 K€ par émission de 355 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA).

Il passe ainsi de 4 494 K€ composé de 56 179 454 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 523 K€ composé de 56 535 254 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre de l'opération décrite ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 28 K€ (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions PAGA).

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2023, FREELANCE.COM a acheté 256 062 titres et en a vendu 259 310.

Au 31 décembre 2023, elle détient 29 501 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 101 127 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

La société FREELANCE.COM a mis en œuvre un programme de rachat d'actions. Ces actions sont destinées à être attribuées au personnel dans le cadre des PAGA (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions) et sont comptabilisées dans les valeurs mobilières de placement pour une valeur moyenne de 1 286 697 €. Un solde de 213 303 € reste disponible en immobilisation financière pour de futurs rachats en 2024.

Au 31 décembre 2023, la Société détient 422 368 actions FREELANCE.COM en vertu du programme de rachat.

A fin 2023, le Groupe bénéficie d'une structure bilantielle solide avec des capitaux propres de 153,4 K€ en 2023, contre 137,7 M€ en 2022 et 116,2 M€ encore un an auparavant. Cette évolution résulte des différentes acquisitions réalisées en 2022, certaines ayant été financées en partie par émission d'actions nouvelles.

### **Provisions et dettes financières**

Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 526 K€, contre 1 076 K€ au 31 décembre 2022 et 1 174 K€ au 31 décembre 2021.

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non recouvrement des créances clients.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 137 378 K€ au 31 décembre 2023, contre 110 009 K€ au 31 décembre 2022 et 115 309 K€ au 31 décembre 2021.

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du Groupe HELVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1,4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

\* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

L'augmentation de 39.7 M€ correspond au nouvel emprunt contracté par FREELANCE.COM pour financer l'acquisition du groupe STA signée le 11 janvier 2024. Cet emprunt (Prêt Participatif Relance), contracté au taux de 4.85%, est amortissable en année 7 et 8 (2030 et 2031).

La diminution de 15 M€ comprend le remboursement d'échéance de l'emprunt de 2021 pour 10.7 M€ ainsi que de PGE pour 4.8 M€.

Le groupe OPENWORK, entré dans le périmètre avec un solde d'emprunt de 2.3 M€, a contracté un PGE en 2020 de 3 M€ ainsi qu'un emprunt de 0.7 M€ auprès de la BPI en 2018. Leurs échéances sont à 3 ans

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

La marge a légèrement diminué à 1.30% et 1.60% sur le 2ème semestre 2023 grâce à l'amélioration des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 1 293 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire FREELANCE.COM (579 K€), des emprunts OPENWORK (93 K€) ainsi que des dépôts et garanties reçus pour un client export d'OPENWORK (587 K€).

### Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent majoritairement les dettes fiscales et sociales et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Le détail de ces dettes est le suivant :

En K€, normes françaises	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
<b>Dettes fournisseurs (hors immobilisations)</b>	<b>120 338</b>	<b>121 290</b>	<b>87 898</b>
Freelances & managers commerciaux	116 240	117 915	84 401
Frais généraux	4 098	3 375	3 497
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>5 801</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes</b>	<b>5 026</b>	<b>3 946</b>	<b>2 743</b>
<b>Dettes fiscales</b>	<b>45 425</b>	<b>45 858</b>	<b>35 586</b>
<b>Dettes sociales</b>	<b>52 933</b>	<b>42 691</b>	<b>41 672</b>
Courantes	24 364	3 916	3 734
Provisions portés	28 569	38 775	37 938
<b>Autres dettes</b>	<b>2 822</b>	<b>2 762</b>	<b>2 308</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>2 831</b>	<b>1 163</b>	<b>1 911</b>
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>229 395</b>	<b>217 728</b>	<b>177 920</b>

Les dettes d'exploitation au 31 décembre 2023 ont légèrement augmenté par rapport au 31 décembre 2022.



Les dettes fiscales de 45 425 K€ comprennent pour l'essentiel la TVA collectée pour 35 009 K€. À titre de rappel, les dettes sur immobilisations de 5 801 K€ au 31 décembre 2021 concernent le complément de prix du Groupe HELVETIC PAYROLL qui a été versé fin juin 2022.

### **Dettes fournisseurs**

**Concernant le fonctionnement de la dette envers les freelances**, ces derniers peuvent être réglés par FREELANCE.COM selon deux possibilités au choix du freelance :

- **En règle générale : règlement à 60 jours après réception de la facture du freelance** (la facture émise par FREELANCE.COM est établie et envoyée au client concomitamment à la réception de la facture du freelance, le client final dispose de 60 jours pour la régler), la plupart des factures clients sont financées par la société d'affacturage, le client final règle donc sa facture à ce dernier,
- **Par exception, sur demande du freelance et après accord de FREELANCE.COM** : la facture du freelance est réglée sous 5 jours moyennant une commission appelée « fast cash ». Entre 25% et 30% des freelances utilisent cette possibilité de règlement.

Les freelances sont donc payés de la totalité de la prestation en un versement unique (pas de possibilité de lissage) dans un délai maximum de 60 jours après réception de leur facture par FREELANCE.COM. En conséquence, l'exigibilité de la dette vis-à-vis des freelances est globalement couverte par le financement de la société d'affacturage. FREELANCE.COM n'a pas à assurer d'avance de trésorerie pour le règlement des freelances.

**Concernant le fonctionnement de la dette aux managers commerciaux**, ces derniers établissent leurs factures une fois que le client a réglé, soit dans la plupart des cas à l'encaissement par la société d'affacturage. Les factures des managers commerciaux sont réglées à réception.

### **Dettes sociales**

**Concernant le fonctionnement de la dette aux portés**, celle-ci est logée dans les dettes sociales. Le porté envoie en début de mois son relevé d'activité pour le mois précédent, le Groupe établit et envoie alors la facture à destination du client final, ce dernier peut régler la facture soit au comptant, soit dans un délai maximum de 60 jours après réception de la facture (termes négociés entre le porté et le client final).

Une fois que le client final a réglé le Groupe :

- Ce dernier verse au porté au minimum la rémunération obligatoire fixée par l'ordonnance du 2 avril 2015 (75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps et une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération, cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) ; ce montant de rémunération ainsi que les charges correspondantes sont compris dans les dettes sociales courantes,
- Le porté peut demander ou non le complément de sa rémunération (soit le solde entre son budget disponible correspondant aux factures de ses clients déjà encaissées et le montant minimum de la rémunération obligatoire) immédiatement ou le conserver pour un versement plus tard, ces compléments de versement sont à la main du porté uniquement sans engagement contractuel d'échelonnement du versement entre le salarié porté et le Groupe.  
Au 31 décembre 2021, ce complément de rémunération représente 18% de la provision aux portés, charges comprises, soit 4 366 K€ sur le périmètre français.  
Au 31 décembre 2022, ce complément de rémunération représente 22% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 405 K€.

Au 31 décembre 2023, ce complément de rémunération représente 23% de la provision aux portés, charges comprises, soit 6 465 K€.

Ainsi, dans le cas où l'ensemble des portés venaient à demander le règlement de la totalité du complément de rémunération qui leur est due celui-ci est couvert par la trésorerie du Groupe d'une part et d'autre part par la caution donnée dans le cadre de l'appartenance du Groupe au syndicat professionnel, le P.E.P.S.

#### ■ Compte de résultat

En K€, normes françaises	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021*** (12 mois)
<b>Prestations de services</b>	<b>477 383</b>	<b>420 943</b>	<b>332 961</b>
France	451 389	399 231	307 682
Export	25 994	21 712	25 279
<b>Portage salarial</b>	<b>376 871</b>	<b>376 164</b>	<b>167 052</b>
France	128 830	107 637	96 194
Export	248 041	268 527	70 857
<b>Autres*</b>	<b>3 448</b>	<b>3 049</b>	<b>2 562</b>
<b>Chiffre d'affaires (CA)</b>	<b>857 702</b>	<b>800 155</b>	<b>502 574</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>361</b>	<b>2 294</b>	<b>1 536</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-832 061</b>	<b>-777 792</b>	<b>-490 304</b>
<b>EBITDA**</b>	<b>29 386</b>	<b>26 966</b>	<b>15 217</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>26 002</b>	<b>24 658</b>	<b>13 806</b>
<i>Marge d'exploitation (en % du CA)</i>	<i>3%</i>	<i>3,1%</i>	<i>2,7%</i>
Résultat financier	-4 648	-3 083	-1 244
<b>Résultat courant av. impôts</b>	<b>21 354</b>	<b>21 575</b>	<b>12 562</b>
Résultat exceptionnel	-1 053	402	-400
Impôts sur les bénéfices	-4 127	-3 856	-2 145
<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>	<b>14 564</b>	<b>18 121</b>	<b>10 017</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>14 529</b>	<b>18 074</b>	<b>9 872</b>
<i>Marge nette (en % du CA)</i>	<i>1,7%</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,0%</i>
<b>Résultat hors groupe</b>	<b>35</b>	<b>47</b>	<b>144</b>

\* La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

\*\* L'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est utilisé pour définir la performance opérationnelle réalisée au cours d'une période. L'EBITDA correspond au Résultat d'Exploitation avant prise en compte des dotations aux amortissements, des dotations/reprises aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière).

\*\*\* Intégrant Coworkees, TMC France et Helvetic Payroll, consolidées respectivement à compter de 5 mars, du 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Le chiffre d'affaires et résultat des différentes filiales au 31 décembre 2023 est présenté au paragraphe 6.2 ci-dessus.

## ■ Chiffre d'affaires

### Au 31 décembre 2023

Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 857,7 M€, en croissance de 7% par rapport à l'exercice 2022 (+4 % de croissance organique). En comptabilisant sur 12 mois les volumes d'activité d'OpenWork, le chiffre d'affaires proforma 2023 ressort à 902.6 M€.

- En France, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé en hausse de 15% pour atteindre 583,7 M€ sur l'année 2023(représentant 68% du total consolidé du Groupe).
- À l'international (Suisse, Maroc, Allemagne), Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé en légère baisse à 274 M€ sur l'année 2023 en baisse de 6%. Le total de l'activité réalisée à l'international a ainsi représenté 32% du chiffre d'affaires du Groupe en 2023.

L'incertitude économique internationale et le ralentissement de la dynamique d'embauche ont décélééré le recours aux indépendants de nos clients en 2023.

### Au 31 mars 2024

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	<b>31/03/2024 consolidé</b>	<b>31/03/2023 consolidé</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2023	258,2	208,5	+24%

Sur le 1er trimestre, le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 258,2 M€, en croissance de 24% par rapport au 1er trimestre 2023 (+4% de croissance organique).

- En France, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 191,3 M€ sur le 1er trimestre, en croissance de 39% par rapport au 1er trimestre 2023 (+4% de croissance organique) ;
- A l'international, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 66,9 M€ sur le 1er trimestre, en recul de 5 % par rapport au 1er trimestre 2023 (-7% en organique).

La croissance organique du périmètre France (+4%) est restée atténuée par le contexte économique difficile, dans la continuité du second semestre 2023. Les acquisitions d'OPENWORK et STA ont multiplié le chiffre d'affaires de la division portage salarial France du Groupe par 2.6x au premier trimestre. Nous prévoyons de réaliser l'essentiel des synergies de coûts attendues au cours des 18 prochains mois. Comme pressenti, la croissance organique du périmètre international (-7%) est impactée par un solide premier semestre 2023 comparatif.

### Au 30 juin 2024

<b>Chiffre d'affaires (en M€, données non auditées)</b>	<b>30/06/2024 consolidé</b>	<b>30/06/2023 consolidé</b>	<b>Variation</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	258,2	208,5	+24%
2 <sup>ème</sup> trimestre	258,8	210,9	+23%
<b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>517,1</b>	<b>419,4</b>	<b>+23%</b>

Sur le 2ème trimestre, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 258,8 M€, en croissance de 23% par rapport au 1er trimestre 2023 (+1% de croissance organique).

- En France, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 189,5 M€ sur le 2ème trimestre, en croissance de 33% par rapport au 2ème trimestre 2023 (+1% de croissance organique) ;
- A l'international, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 69,4 M€ sur le 2ème trimestre, en croissance de 1% par rapport au 2ème trimestre 2023 (-1 % en organique).

Sur le 1er semestre, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 517,1 M€, en croissance de 23% par rapport au 1er semestre 2023 (+1% de croissance organique).

- En hausse de 36% sur le périmètre France à 380,8 M€ ;
- En baisse de 2% sur le périmètre international à 136,3 M€.

#### ■ **EBITDA / Résultat d'exploitation**

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 font ressortir un EBITDA de 29,4 M€ contre 27,0 M€ en 2022, en hausse de 9% sur un an.

Cette croissance légèrement supérieure à celle du chiffre d'affaires est due au maintien de la marge brute sur l'année, tout en bénéficiant d'économies d'échelle. L'utilisation d'actions rachetées sur le marché dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions impacte négativement les charges d'exploitations de 1,2 M€.

Le résultat d'exploitation progresse de 5,2% à 26,0 M€ contre 24,7 M€ un an auparavant impacté par les importants investissements informatiques en cours qui accroissent les amortissements.

#### ■ **Résultat financier**

Le résultat financier est négatif à hauteur de -4 648 K€ au 31 décembre 2023, contre -3 083 K€ au 31 décembre 2022 et -1 244 K€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2023, les filiales suisses contribuent pour -1 340K€ aux différences nettes de change (contre 465 K€ en 2022).

Des intérêts et charges assimilées de 3 614 K€ comprennent pour 3 353 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt bancaire, auxquels s'ajoutent des charges d'intérêts de 171 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d'affacturage s'élèvent à 90 K€ en décembre 2023.

#### ■ **Résultat exceptionnel**

Au 31 décembre 2023, FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel négatif de -1 053 K€, contre un résultat exceptionnel positif de 402 K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel net comprend notamment l'indemnité transactionnelle versée dans le cadre de l'acquisition du groupe OPENWORK pour 516 K€, les provisions sur risques dans le cadre de litiges sociaux et commerciaux pour 200 K€ et les opérations de restructuration pour 200 K€.

- **Résultat net**

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, et d'un impôt sur les bénéfices de 4,1 M€, le résultat net ressort à 14,6 M€ contre 18,1 M€ en 2022.

Déduction faite de la part des minoritaires, le résultat net part du Groupe s'établit à 14,5 M€, en baisse de 19%.

#### **7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement**

Le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement. La stratégie du Groupe et ses objectifs sont explicités à la section 5.4 Stratégie et objectifs.

## **7.2 Résultat d'exploitation**

#### **7.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation**

Le Groupe n'a pas relevé d'événements inhabituels ou engagé de nouveaux développements qui influeraient sur son revenu d'exploitation en 2023.

#### **7.2.2 Changements importants dans les états financiers**

Néant

## 8 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 8.1 Informations sur les capitaux propres

Valeurs en €	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts mino.
<b>Capitaux propres 31/12/2020</b>	<b>2 914</b>	<b>36 584</b>	<b>-128</b>	<b>8 276</b>	<b>113</b>	<b>47 759</b>	<b>1 165</b>
Affectation en réserves		8 276		-8 276			
Engagement retraites							
Variation de capital	1 527	55 858				57 385	
Variation de titres en autocontrôle			-29			-29	
Variation du périmètre							-933
Résultat N				9 872		9 872	144
Variation des écarts de conversion					1 249	1 249	
<b>Capitaux propres 31/12/2021</b>	<b>4 441</b>	<b>100 719</b>	<b>-158</b>	<b>9 872</b>	<b>1 363</b>	<b>116 236</b>	<b>377</b>
Affectation en réserves		9 872		-9 872			
Engagement retraites							
Variation de capital	54	2 841				2 894	
Variation de titres en autocontrôle			-66			-66	
Variation du périmètre							-243
Résultat N				18 074		18 074	47
Variation des écarts de conversion					561	561	
<b>Capitaux propres 31/12/2022</b>	<b>4 494</b>	<b>113 431</b>	<b>-224</b>	<b>18 074</b>	<b>1 923</b>	<b>137 699</b>	<b>180</b>
Affectation en réserves		18 074		-18 074			
Engagement retraites							
Variation de capital	28	-28					
Variation de titres en autocontrôle			123			123	
Variation du périmètre							-2
Résultat N				14 529		14 529	35
Variation des écarts de conversion					1 087	1 087	
<b>Capitaux propres 31/12/2023</b>	<b>4 523</b>	<b>131 477</b>	<b>-101</b>	<b>14 529</b>	<b>3 010</b>	<b>153 438</b>	<b>213</b>

Depuis le 31 décembre 2020 la société a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- Le 5 mars 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 39 598,88 € par émission de 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres COWORKEES.

- Le 26 avril 2021, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même montant
- Le 18 juin 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 20 000,00 € par émission de 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres TMC.
- Le 22 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM a constaté la conversion des 10 548 984 obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016 et a réalisé l'augmentation de capital d'un montant de 843 918,72€ par émission de 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €.
- Le 28 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 600 000,00 € par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune assortie d'un bon de souscription d'action (BSA) suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL. La parité des BSA est la suivante : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Ainsi, 1 500 000 actions FREELANCE.COM sont susceptibles d'être émises par exercice des BSA.
- Le 22 avril 2022, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 19 713 € par émission de 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à l'attribution gratuite d'actions
- Le 17 juin 2022, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 33 949,76 € par émission de 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport du solde des titres INOP'S.
- Le 21 avril 2023, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 28 464 € par émission de 355 800 actions nouvelles

Ainsi, **à la date du présent document**, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4.522.820,32 € divisé en 56.535.254 actions.

La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2023, FREELANCE.COM a acheté 256 062 titres et en a vendu 259 310.

Au 31 décembre 2023, elle détient 29 501 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 101 127 €, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

## 8.2 Informations sur la trésorerie

En K€	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie d'ouverture	81 023	67 116	53 258
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>14 564</b>	<b>18 121</b>	<b>10 017</b>
Amortissements et provisions	6 180	2 273	1 482
Variation des impôts différés	577	-1	-318
Plus-values de cession, nettes d'impôts	242	-421	336
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>21 564</b>	<b>19 973</b>	<b>11 516</b>
Variation du BFR lié à l'activité	5 797	7 966	-373
<b>Flux de trésorerie exploitation (A)</b>	<b>27 361</b>	<b>27 939</b>	<b>11 143</b>
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-4 182	-4 198	-2 538
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	387	601	-82 214
Cession et réductions d'immobilisations	17	376	43
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-89	-5 783	-3
<b>Trésorerie affectée aux investissements(B)</b>	<b>-3 867</b>	<b>-9 004</b>	<b>-84 712</b>
Augmentation des capitaux propres			11 076
Émissions d'emprunts	39 700	5 960	100 002
Remboursements d'emprunts	-15 503	-11 233	-24 360
<b>Trésorerie provenant du financement (C)</b>	<b>24 197</b>	<b>-5 273</b>	<b>86 719</b>
Autres flux de trésorerie (D)	687	244	708
<b>Variations de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>48 378</b>	<b>13 907</b>	<b>13 858</b>
Trésorerie - Clôture	129 401	81 023	67 116

## 8.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe

Valeurs en K€	Ouverture2023	Augmentation	Diminution	Variation du périmètre	Autres mouvements	Clôture 2023
Emprunts bancaires	109 561	39 700	-15 483	2 308		136 086
Autres dettes financières	448	579	-427	707	-14	1 293
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>110 009</b>	<b>40 279</b>	<b>-15 910</b>	<b>3 015</b>	<b>-14</b>	<b>137 378</b>

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du Groupe HELEVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du Groupe HELEVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.75% l'an



- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

\* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

L'augmentation de 39.7 M€ correspond au nouvel emprunt contracté par FREELANCE.COM pour financer l'acquisition du groupe STA signée le 11 janvier 2024 (cf note 1 - Evénements post-clôture). Cet emprunt (Prêt Participatif Relance), contracté au taux de 4.85%, est amortissable en année 7 et 8 (2030 et 2031).

La diminution de 15 M€ comprend le remboursement d'échéances de l'emprunt de 2021 pour 10.7 M€ ainsi que de PGE pour 4.8 M€.

Le groupe OPENWORK, entré dans le périmètre avec un solde d'emprunt de 2.3 M€, a contracté un PGE en 2020 de 3 M€ ainsi qu'un emprunt de 0.7 M€ auprès de la BPI en 2018. Leurs échéances sont à 3 ans.

Au 31 décembre 2023, leurs échéances :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	136 086	14 298	82 087	39 700
Autres dettes financières	1 293	1 293		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>137 378</b>	<b>14 801</b>	<b>82 087</b>	<b>39 700</b>

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

La marge a légèrement diminué à 1.30% et 1.60% sur le 2ème semestre 2023 grâce à l'amélioration des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les échéances de plus de 5 ans sont liées au nouvel emprunt PPR pour des remboursements en 2030 et 2031.

Les autres dettes financières pour 1 293 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire FREELANCE.COM (579 K€), des emprunts OPENWORK (93 K€) ainsi que des Dépôts et garanties reçus pour un client export d'OPENWORK (587 K€).

L'évolution du montant du financement net par recours à l'affacturage des créances clients est le suivant :

En K€, normes françaises	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Créances mobilisées au titre du contrat d'affacturage	65 729	67 979	42 619
Dépôt de garantie	18 794	15 204	8 823
<b>Financement net</b>	<b>46 935</b>	<b>52 775</b>	<b>33 796</b>

#### 8.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

#### 8.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

Néant

## 9 ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Aucune des activités exercées par le Groupe ne constitue une activité réglementée ni ne requiert l'obtention d'autorisation particulière.

Toutefois, en raison, de ses activités, le Groupe est contraint de respecter la réglementation en matière de portage salarial et notamment l'ordonnance du 2 avril 2015.

La description des risques liés à l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue figure au paragraphe 3.3.1 du présent document.

## 10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 10.1 Principales tendances entre le 31 décembre 2023 et la date du Document d'Enregistrement Universel

#### 10.1.1 Extrait du communiqué de presse du 11 janvier 2024 – FREELANCE.COM – Acquisition du groupe STA

**Freelance.com (Euronext Growth Paris – FR0004187367 – ALFRE), leader européen dans la mise en relation entre les entreprises et les talents externes, franchit une nouvelle étape stratégique en confirmant ce jour son acquisition du groupe STA, spécialiste du portage salarial des indépendants et de la mise en relation de consultants hautement qualifiés avec les entreprises.**

**Le rapprochement avec STA permet à Freelance.com de renforcer sa gamme de services aux indépendants et aux entreprises, participant activement à la consolidation du marché du portage salarial en France et en Europe.**

#### **Une alliance stratégique pour une croissance partagée**

Après 86 millions d'euros en 2022, le groupe STA prévoit de réaliser environ 120 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023, affichant ainsi une très belle croissance de l'ordre de 40%. Cette dynamique propulsera le nouveau groupe formé par Freelance.com vers un chiffre d'affaires global qui dépassera le seuil du milliard d'euros. Cette avancée stratégique le positionne d'ores et déjà comme leader européen du portage salarial, pilier essentiel de cette réussite (avec plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires combiné en Europe en 2023 sur ce seul segment).

Choix stratégique évident, ouvrant de belles perspectives pour cette année 2024 et les suivantes, STA se trouve sur un segment venant compléter parfaitement l'offre existante de Freelance.com, notamment dans le domaine des compétences IT. Ces synergies promettent une intégration fluide et ouvrent des horizons très favorables. Les outils et les process mis en place par STA lui permettent de produire ses services à des coûts extrêmement compétitifs et lui assurent une rentabilité conforme aux standards de Freelance.com.

*« Le groupe STA jouit d'une excellente réputation auprès d'une clientèle de freelances et de grands comptes. Elle dispose d'une plateforme ergonomique et également d'une offre de service innovante, full digital, en mode SaaS. Au-delà des synergies entre nos savoir-faire pour asseoir la position de leader du groupe Freelance.com sur le marché du portage salarial en France et en Europe, les acquisitions successives d'OpenWork et STA permettront d'enrichir le vivier de talents de Freelance.com avec près de 15.000 consultants au total sur notre base de données globale. Freelance.com consolide ainsi son positionnement sur des compétences très demandées par ses clients grands comptes : consultants en stratégie, experts métiers, managers de transitions, et freelances IT. »*

#### **Laurent Perret, DGA de Freelance.com en charge du portage salarial**

*« Après 12 ans de croissance continue, je souhaite adosser le groupe STA à un partenaire à même d'assurer sa pérennité et son développement. J'ai été séduit par le projet industriel à long terme de Freelance.com,*

qui vise à faciliter la recherche de missions par les indépendants et la recherche de talents par les entreprises, en particulier dans le domaine de l'IT. La large palette de services offerts par Freelance.com vient parfaitement compléter les spécificités de notre modèle et la qualité de l'accompagnement de nos clients. »

**David Forner, Président fondateur de STA Groupe.**

#### 10.1.2 Extrait du communiqué de presse du 20 mai 2024 – FREELANCE.COM – Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : 258,2 M€ (+24%)

Freelance.com (**Euronext Growth Paris – FR0004187367 – ALFRE**), leader de la relation entre les entreprises et leurs talents externes, publie son chiffre d'affaires consolidé au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024).

Chiffre d'affaires (en M€, données non auditées)	31/03/2024 consolidé	31/03/2023 consolidé	Variation
<b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>258,2</b>	<b>208,5</b>	<b>+24%</b>

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 258,2 M€, en croissance de 24% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (+1% de croissance organique).

- En France, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 191,3 M€ sur le 1<sup>er</sup> trimestre, en croissance de 39% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (+4% de croissance organique) ;
- A l'international, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 66,9 M€ sur le 1<sup>er</sup> trimestre, en recul de 5% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (-7% en organique).

Freelance.com poursuit sa croissance sur le marché français

La croissance organique du périmètre France (+4%) est restée atténuée par le contexte économique difficile, dans la continuité du second semestre 2023. Les acquisitions d'OpenWork et STA ont multiplié le chiffre d'affaires de la division portage salarial France du Groupe par 2.6x au premier trimestre. Nous prévoyons de réaliser l'essentiel des synergies de coûts attendues au cours des 18 prochains mois.

Comme pressenti, la croissance organique du périmètre international (-7%) est impactée par un solide premier semestre 2023 comparatif.

Confirmation de l'objectif de croissance organique légèrement positive en 2024

Les intégrations d'OpenWork le 1<sup>er</sup> septembre 2023, et de STA le 11 janvier 2024 font progresser le chiffre d'affaires combiné de Freelance.com au-delà du milliard d'euros et renforcent notre positionnement sur le marché de la gestion des talents externes.

#### 10.1.3 Extrait du communiqué de presse du 26 août 2024 – FREELANCE.COM – Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : 258,8 M€ (+23%) – Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2024 : 517,1 M€ (+23%)

Freelance.com (**Euronext Growth Paris – FR0004187367 – ALFRE**), leader de la relation entre les entreprises et leurs talents externes, publie son chiffre d'affaires consolidé au titre du premier semestre 2024 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024).

Chiffre d'affaires (en M€, données non auditées)	2024 consolidé	2023 consolidé	Variation
1 <sup>er</sup> trimestre	258,2	208,5	+24%
2 <sup>ème</sup> trimestre	258,8	210,9	+23%
<b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>517,1</b>	<b>419,4</b>	<b>+23%</b>

Sur le 2<sup>ème</sup> trimestre, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 258,8 M€, en croissance de 23% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (+1% de croissance organique).

- En France, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 189,5 M€ sur le 2<sup>ème</sup> trimestre, en croissance de 33% par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 (+1% de croissance organique) ;
- A l'international, Freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 69,4 M€ sur le 2<sup>ème</sup> trimestre, en croissance de 1% par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 (-1 % en organique).

Sur le 1<sup>er</sup> semestre, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 517,1 M€, en croissance de 23% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023 (+1% de croissance organique).

- En hausse de 36% sur le périmètre France à 380,8 M€ ;
- En baisse de 2% sur le périmètre international à 136,3 M€.

### **Stabilisation des activités internationales, ralentissement de la croissance en France**

Les activités internationales de Freelance.com poursuivent leur rétablissement sur le trimestre. La baisse organique du chiffre d'affaires au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 est limitée à -1%, malgré un 2<sup>ème</sup> trimestre comparable solide en 2023. Ces résultats sont attribuables à la stabilisation des activités d'Helvetic Payroll et à une croissance en glissement annuel de 2,1m€ du périmètre Maroc, liée à des éléments non récurrents.

La croissance organique du périmètre France (+1%) poursuit son ralentissement, dans la continuité des 12 derniers mois, impacté par des conditions de marché difficiles. Le groupe poursuit la réalisation de synergies de coûts et de revenus avec les sociétés OpenWork et STA récemment acquises.

### **Confirmation de l'objectif de croissance organique légèrement positive en 2024**

Les intégrations d'OpenWork le 1<sup>er</sup> septembre 2023, et de STA le 11 janvier 2024 font progresser le chiffre d'affaires annuel combiné de Freelance.com au-delà du milliard d'euros et renforcent notre positionnement sur le marché de la gestion des talents externes.

Nous continuons d'étudier les opportunités de croissances externes en France et en Europe.

## **10.2 Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe**

A la date du présent document, il n'y a pas de changements significatifs susceptibles d'influer sensiblement sur la performance financière depuis les comptes annuel au 31 décembre 2023.

## 11 PREVISIONS

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

## 12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

#### 12.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration, instance décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la Société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe FREELANCE.COM et définit les orientations opérationnelles et financières à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le conseil d'administration, en vertu de la loi :

- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les assemblées générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'assemblée générale.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de dix membres :

Nom :	Sylvestre BLAVET
Age :	57 ans
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Adresse professionnelle :	254, rue du Faubourg Saint Honoré – 75 008 Paris
Date de première nomination :	17 juin 2015
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<b>En France :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Cour du Moulin SARL</li> <li>- Administrateur Capefront Energies SA</li> <li>- Administrateur Capefront Energies SAM</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Igloo Villard SASU</li> <li>- Gérant SCI Senpao</li> <li>- Président Petrolis Consulting SAS</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration et administrateur Petrolis SA</li> <li>- Président du Conseil d'administration et administrateur Sage SA</li> <li>- Gérant ITA Telecom Slovakia</li> <li>- Administrateur Capefront SA</li> <li>- Président du Conseil d'administration et administrateur Ad'Missions SA</li> <li>- Président du Conseil d'administration et administrateur Ergonos Consulting SA</li> <li>- Administrateur Helvetic Payroll SA</li> <li>- Administrateur Helvetic Payroll Zurich AG</li> <li>- Administrateur Leman International Associates SA</li> <li>- Gérant SCI Senpao</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	NA

Nom :	Yassir KHALID
Age :	47 ans
Mandat actuel :	Administrateur référent
Adresse professionnelle :	26 rue Dulong 75017 Paris
Date de première nomination :	CA du 25 juin 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la SARL Y ADVISORY</li> <li>- Gérant de la SARL JEFREY</li> <li>- Directeur Général de Torch Partners France</li> <li>- Président de Equinoxe SAS</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de C4 GP SA</li> <li>- Executive Director, Leonardo &amp; Co. SAS</li> </ul>

Nom :	Olivier MARTIN
-------	----------------



Age :	52 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	20 rue du Murget 78380 Bougival
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de Free-Work Group SAS</li> <li>- Gérant de SCGP</li> <li>- Gérant de SC Résidence ma campagne</li> <li>- Directeur Général de Aquitaine Energy SAS</li> <li>- Président de Martin &amp; Co SAS</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	NA

Nom :	Mohamed BENBOUBKER
Age :	50 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	221, boulevard Zerktouni, Casablanca (Maroc)
Date de première nomination :	AG du 25 février 2016 – AG du 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-Gérant : Ryad Ouled Said</li> <li>- Gérant Unique : Antic</li> <li>- Gérant Unique : SBF Distribution</li> <li>- Co-gérant : B&amp;B Holding</li> <li>- Co-gérant FREELANCE.COM Maroc</li> <li>- Co-gérant Ego Interim</li> <li>- Co-gérant de B Vision &amp; Sound Services</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-Gérant : Montres&amp;Co</li> <li>- Gérant : Promoben</li> <li>- Co-gérant : Bad Publishing</li> <li>- Co-gérant : Abeille Maille</li> <li>- Co-gérant : Road Communication</li> <li>- Co-gérant Ego Recrutement*</li> </ul>

\* société liquidée

Nom :	Claude TEMPE
Age :	53 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	81 boulevard Bourdon, 92200 Neuilly-sur-Seine
Date de première nomination :	AG du 20 juin 2019
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	- Gérant de Johlo SARL - Directeur Général Délégué de FNK - Gérant de la SCI TEMPE CARMi
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	NA

Nom :	Thomas DE VILLEMEUR
Age :	62 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	6 rue Ferdinand Duval 75004 Paris
Date de première nomination :	CA du 6 Avril 2022 ratifié en AG le 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	- Président du Conseil de Surveillance Groupe CBV Ingénierie - PDG de Nosedà SA - Administrateur délégué de LBVI SA - Administrateur de Meiboolm 16-18 SA, Twin Square Invest SA, Petrolis SA, Capefront SA, Ergonos Consulting SA, Sage SA, 3P Financial Services SA, Lemán International Associates SA - Gérant de : Interspiro Group SARL, SCI Carnica, SCI Mellifera, SCI Buckfast, SCI Ligustica, SCI Lamarckii, SCI Witch, SCI Whoville, SCI Bonobo, SCI Matrex Les Sables Rouges, SCI du 16 rue Borromée, SCI du 13 rue Georges

	Bouzerait, SCI Le Héron, SCI Les Heauldres, Green Head Sobek LLC., Tick Tock Croc LLC., Habour Pointe LLC., Croc Landing LLC., Santiago's House LLC.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur de Twin Square Invest SA

Nom :	Isabelle FOURMENTIN
Age :	61 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	22 Bd Jean Mermoz à Neuilly sur Seine
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Extime Media</li> <li>- Gérante SCI Anglet Ecureuils</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué JCDecaux Airport</li> <li>- Directeur Général JC Decaux Airport Paris (JV entre ADP et JCDecaux)</li> </ul>

Nom :	Ludovic HUITOREL
Age :	53 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	Paseo Conde Gaitanes 136 – 28109 Alcobendas – Madrid (Espagne),
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Feralco AB (Suède) : CEO</li> <li>- Feralco Environnement SAS (France) : Président</li> <li>- Feracid SAS (France) : Président</li> <li>- Feralco Italia (Italie) : Amministratore Unico</li> <li>- Feralco Nederland (NL) : Président</li> </ul>

	- Investisseurs (Business Angel) et conseil dans plusieurs start-ups européennes
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Feralco Iberia (Espagne) : Presidente

Nom :	Géraldine PÉRICHON
Age :	45 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	143 Avenue de Suffren à Paris,
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	Administratrice Getlink Services Administratrice Eurotunnel SE Board Member Eleclink Limited
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Directrice financière recyclage et valorisation au sein du Groupe SUEZ - Senior vice president finance & strategy italy, central and eastern Europe fu Groupe Suez - Directrice des fusions acquisitions groupe du Groupe Suez

Nom :	Laurence VANHÉE
Age :	53 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	17 avenue des Fougères - 1301 Bierges (Belgique),
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

Autres mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondatrice et Directrice Générale de Happyformance-sprl</li> <li>- Membre du Comité RH de Learning Planet Institute</li> <li>- Administratrice de la Fondation Descarpentries</li> <li>- Directrice Générale de Babensons Belgium sprl</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administratrice de Solutions 30

### 12.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun lien familial entre les dix administrateurs.

**Yassir KHALID** : diplômé de HEC Paris et d'un executive MBA de la Columbia University/London Business School, Monsieur KHALID cumule quatorze années d'expériences en banque d'investissement, notamment chez LEONARDO & CO et CREDIT SUISSE. Ses différentes missions lui ont permis de se spécialiser sur les secteurs des télécoms et du numérique.

Aujourd'hui, Monsieur KHALID conseille et investit dans des sociétés en croissance (levée de fonds, développement).

**Olivier MARTIN** : diplômé en management de l'école du Groupe ESC Reims-NEOMA et en Mathématiques Appliquées Monsieur MARTIN a commencé sa carrière en 1995 dans l'univers des médias chez Grap&Gides (Lille), puis chez Carat (Paris), où il fonde Carat Business en 2002. A partir de 2007 il intègre Webloyalty. Cette expérience lui permet de rencontrer les acteurs du e-commerce et de se confronter aux internautes et aux plateformes. Il intègre AD'Missions en juillet 2012, pour en prendre la Direction générale. Sous sa direction, le groupe AD'Missions croît de 45 à 90 M€ de chiffre d'affaires, avant de fusionner avec le groupe FREELANCE.COM. En 2018, il prend le contrôle du groupe Free-Work/AGSI, spécialiste des jobboards et du recrutement IT, qu'il dirige.

**Sylvestre BLAVET** : diplômé d'ingénieur en mécanique de HEI Lille en 1994, Monsieur BLAVET crée deux sociétés entre 1994 à 2000, l'une dans le matériel viticole et l'autre dans la mise à disposition de personnel pour les mareyeurs. En 2000, il entre chez ATOS en tant que consultant en informatique puis il rejoint DASSAULT SYSTEME en 2002 et prend en 2004 la responsabilité du centre de formation interne.

En 2006, il s'associe à la famille Billette de Villemeur dans sa holding, Groupe CBV Ingénierie, et prend la direction du Groupe. Il redresse le Groupe en abandonnant la partie télécommunication et en développant l'assistance technique. Puis, en 2009/2010, il développe l'activité de portage salarial par le rachat de SAGE et d'Ad'missions.

**Mohamed BENBOUBKER** : après des études d'ingénieur en France, Monsieur BENBOUBKER a travaillé pour un site de production de détergents appartenant à PROCTER & GAMBLE au Maroc. Il a ensuite rejoint le groupe UNILEVER Maghreb en tant que contrôleur de gestion. Monsieur BENBOUBKER a pris la direction de FREELANCE.COM Maroc en 2000. Il a ensuite créé les filiales EGO RECRUTEMENT et EGO INTERIM en 2011.

**Claude TEMPE** : diplômé d'un DESS de Mathématique de la décision de l'université Paris Dauphine et d'un DESS de Mathématiques appliquées à la gestion d'entreprise de l'université de Toulouse II, Monsieur TEMPE a eu une expérience de consultant manager chez E&Y Conseil. Il a ensuite créé une société de

conseil autour des solutions SAP (30 collaborateurs, 3,5 M€ de CA) avant de prendre la direction de ALTI (conseil et services informatiques, 1 200 collaborateurs, 150 M€ de CA) en tant que Directeur général adjoint. Monsieur TEMPE a ensuite rejoint le groupe TCS France (société de services dans le top 4 mondial) en tant que Directeur de business unit.

Monsieur TEMPE a rejoint le Groupe FREELANCE en octobre 2015 dont il a été Directeur Général Délégué jusqu'au 21 avril 2017 puis Directeur Général jusqu'au 25 janvier 2019.

**Thomas DE VILLEMEUR** : diplômé de l'ISG, Monsieur De Villemeur a débuté dans le marketing chez Robeco avant de travailler pour le groupe industriel Cinetic où il a participé à la concentration des sociétés de transitique pour l'industrie automobile et les aéroports, principalement en France et en Allemagne. Monsieur De Villemeur a repris et restructuré le groupe industriel suédois Interspiro AB (équipements respiratoires pour les pompiers (SCBA) et les plongeurs professionnels (SCUBA), présent alors essentiellement aux États-Unis et en Europe du Nord, qu'il a revendu au groupe Ocenco Inc. (USA). Président du Conseil de Surveillance du Groupe CBV Ingénierie dont il a pris le contrôle en 2008, il redéploie l'activité historique d'assistance technique à l'international vers la consolidation du marché du freelancing et de l'intermédiation entre les indépendants, les pme et les grandes entreprises.

**Isabelle FOURMENTIN** : titulaire d'une maîtrise de Droit des Affaires et Fiscalité et diplômée du MBA d'HEC, Madame FOURMENTIN a débuté sa carrière comme Responsable Marketing et Développement de la chaîne de TV La 5. Après avoir été notamment Directrice de la Stratégie Commerciale au sein du Groupe NRJ, elle est aujourd'hui DGD de JCDecaux Airport.

**Ludovic HUITOREL** : Diplômé de l'ESSEC et de l'INSA, Monsieur HUITOREL est aujourd'hui CEO de Feralco. Feralco est un Groupe Industriel international, leader dans la production de produits de haute performance destinés au traitement des eaux et aux process industriels. Monsieur HUITOREL est également Business Angel et conseil pour une trentaine de start-ups européennes (dont Helvetic Payroll).

**Géraldine PERICHON** : Diplômée d'HEC, Madame PERICHON est depuis 2020, DAF de Getlink en charge des finances du groupe, des relations investisseurs, du juridique, de l'IT, des achats ainsi que de la RSE. Elle a débuté chez Lazard Frères en 2002 avant de travailler pour le Boston Consulting Group, Cinven et l'AMF. Madame PERICHON a ensuite intégré le groupe Suez en 2015 en tant que Directrice Groupe M&A, avant d'être nommée Directrice Financière Recyclage et Valorisation France en 2020.

**Laurence VANHEE** : Ingénieure commerciale HEC de formation, Madame VANHEE a mené sa carrière de DRH à l'international dans divers secteurs d'activités et toujours au sein d'organisations en profonde mutation. Madame VANHEE a été élue DRH de l'année 2012 en Belgique, après avoir contribué à la transformation très médiatisée du Ministère belge de la Sécurité Sociale et reconnue en 2020 comme l'une des 50 leaders les plus influentes au monde en matière de Bonheur au Travail (India).

### 12.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins,

- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

De plus, à la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

## **12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale**

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration du Groupe et l'intérêt social.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

## 13 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 13.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la Société est dirigée par un Président, Monsieur Sylvestre Blavet, qui cumule ses fonctions avec celles de Directeur Général depuis la décision du Conseil d'administration des 17 et 18 décembre 2018, réitérée le 18 juin 2022.

#### 13.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

#### Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Sylvestre BLAVET</b> (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	400 000 €*	198 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>400 000 €</b>	<b>198 000 €</b>

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la rémunération brute du Président du conseil d'administration est fixée à 200 K€.

Le Conseil d'administration, réuni le 17 février 2023 a également décidé une rémunération de 200 K€ pour les fonctions de Directeur Général (qui n'étaient plus rémunérées depuis le départ du Directeur Général Délégué en 2021).



Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2022 et 2023 est présenté ci-dessous :

**Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)				
Rémunération fixe	400 000 €*	400 000 €	198 000 €	198 000€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>400 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>198 000 €</b>	<b>198 000€</b>

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la rémunération brute du Président du conseil d'administration est fixée à 200 K€.

Le Conseil d'administration, réuni le 17 février 2023 a également décidé une rémunération de 200K€ pour les fonctions de Directeur Général (qui n'étaient plus rémunérées depuis le départ du Directeur Général Délégué en 2021).

### 13.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle en date du 16 juin 2023 a alloué aux administrateurs, en rémunération de leur activité, la somme fixe annuelle de 120 000 €.

Il a été décidé d'allouer la somme de :

- 1 500 euros pour une demi-journée ;
- 2 500 euros pour une journée

Aux administrateurs indépendants lorsqu'ils assistent à une réunion du Conseil ou à un comité spécialisé.

Seuls les administrateurs indépendants ont droit à des « jetons de présence ».

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

**Tableau n°3 : jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

Yassir KHALID	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	10 500	10 500
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>10 500</b>	<b>10 500</b>

Monsieur Yassir KHALID a été nommé administrateur et Président du conseil d'administration le 25/06/2015. Il a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 31 janvier 2017 tout en demeurant administrateur référent.

Il a été conclu le 22 octobre 2021 un mandat de conseil avec Y ADVISORY, dont le Gérant est Monsieur Yassir KHALID, administrateur de FREELANCE.COM après autorisation préalable du conseil d'administration du 22 octobre 2021. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Olivier MARTIN	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	7 500	9 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>7 500</b>	<b>9 000</b>

Monsieur Olivier MARTIN a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017.

Jérôme TEISSIER (administrateur jusqu'au 6 avril 2022)	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	0	2000
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2000</b>

Monsieur Jérôme TEISSIER a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017. Il a démissionné le 6 avril 2022.

Mohamed BENBOUBKER	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 25 février 2016 puis a démissionné le 21 avril 2017 puis a été de nouveau nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

Claude TEMPE	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Monsieur Claude TEMPE a été nommé administrateur du 27 octobre 2015 au 21 avril 2017 puis de nouveau administrateur depuis le 20 juin 2019.

Isabelle FOURMENTIN	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	6 000	7 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>6 000</b>	<b>7 000</b>

Madame Isabelle FOURMENTIN a été nommée administratrice lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Ludovic HUITOREL	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	7 500	4 500
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>7 500</b>	<b>4 500</b>

Monsieur Ludovic HUITOREL a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Laurence VANHEE	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	6 000	7 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>6 000</b>	<b>7 000</b>

Madame Laurence VANHEE a été nommée administratrice lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Géraldine PERICHON	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	9 000	6 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>6 000</b>

Madame Géraldine PERICHON a été nommée administratrice lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Thomas DE VILLEMEUR	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Monsieur Thomas DE VILLEMEUR a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

### 13.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

**Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022 et le 31 décembre 2023.**

Néant

**Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022 et le 31 décembre 2023.**

Néant

**Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022 et le 31 décembre 2023.**

**PAGA 2021**

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	<b>PAGA 2021</b> : Plan décidé le 26/04/2021- actions <b>attribuées le 22/04/2022</b>	15 000	111 750	21/04/2023	21/04/2024	Oui**
Sylvestre BLAVET	<b>PAGA 2021</b> : Plan décidé le 26/04/2021- actions <b>attribuées le 22/04/2022</b>	24 000	178 800	21/04/2023	21/04/2024	Oui**
<b>TOTAL</b>		<b>39 000</b>	<b>290 550</b>			

\* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 22/04/2022 (7,45€), jour de leur attribution.  
 \*\* Attribution en fonction de critères de performance du groupe (15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%).

### PAGA 2022

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	<b>PAGA 2022</b> : Plan décidé le 21/10/2022- actions <b>attribuées le 21/04/2023</b>	7 778	41 768 €	19/04/2024	19/04/2025	Oui **
Sylvestre BLAVET	<b>PAGA 2022</b> : Plan décidé le 21/10/2022- actions <b>attribuées le 21/04/2023</b>	10 194	54 747 €	19/04/2024	19/04/2025	Oui **
<b>TOTAL</b>		<b>17 972</b>	<b>96 515 €</b>			

\* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 21/04/2023 (5,37 €), jour de leur attribution  
 \*\* Attribution en fonction de critères de performance du groupe (15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%).

- Critères de performance du Groupe :
  - REX de 3,5% (seuil de déclenchement à partir de 2,5%, linéaire entre 2,5 et 3,5%)
  - Croissance de la marge brute de 15% (seuil de déclenchement à partir de 5%, linéaire entre 5 et 15%)
- L'échelon de chaque salarié selon 2 échelons : (i) Direction Générale, Comité de Direction et Comété exécutif et (ii) Cadres et Non Cadres.

## PAGA 2023

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	<b>PAGA 2023</b> : Plan décidé le 06/06/2023- actions attribuées le 19/04/2024	6 198	24 296 €	19/04/2025	19/04/2026	Oui ***
Sylvestre BLAVET	<b>PAGA 2022</b> : Plan décidé le 06/06/2023- actions attribuées le 19/04/2024	15 864	62 186 €	19/04/2025 **	19/04/2026**	Oui ***
<b>TOTAL</b>		<b>22 062</b>	<b>86 482 €</b>			

\* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/04/2024 (3,92 €), jour de leur attribution

\*\* Dates à titre indicatif

\*\*\* Attribution en fonction de critères de performance du groupe à savoir croissance de la marge brute et ratio d'EBIT à atteindre.

**Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023**

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2021 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	30 000	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	18 750	Oui
<b>TOTAL</b>		<b>48 750</b>	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2022 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2020 : actions attribuées le 26/04/2021	16 400	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2020 : actions attribuées le 26/04/2021	10 250	Oui
<b>TOTAL</b>		<b>26 650</b>	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2023 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2021 : actions attribuées le 22/04/2022	24 000	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2021 : actions attribuées le 22/04/2022	15 000	Oui
<b>TOTAL</b>		<b>39 000</b>	

**Tableau n°8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux – (bons de souscriptions d'actions)**

Néant

**Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Néant

**Tableau n°10 : historique des attributions gratuites d'actions**

Historique des attributions gratuites d'action Information sur les actions attribuées gratuitement									
Date d'assemblée (38 mois)	25/02/16	25/02/16	25/02/16	25/02/16	29/06/18	29/06/18	29/06/18	17/06/22	17/06/22
Date du conseil d'arrêté des termes du plan	28/06/16 PAGA 2015	28/06/16 PAGA 2016	19/05/17 PAGA 2017	18/05/18 PAGA 2018	19/04/19 PAGA 2019	02/07/20 PAGA 2020	26/04/21 PAGA 2021	21/10/22 PAGA 2022	06/06/23 PAGA 2023
Date de conseil d'administration d'attribution des AGA	28/06/16	19/05/17	27/04/18	19/04/19	24/04/20	26/04/21	22/04/22	21/04/23	19/04/24
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	155 000	150 000	460 525	321 782 <sup>1</sup>	306 000 <sup>2</sup>	367 360 <sup>3</sup>	480 600 <sup>4</sup>	433 857 <sup>5</sup>	345 546
Sylvestre BLAVET	-	-	-	-	30 000	16 400	24 000	10 194	15 864
Yassir KHALID	15 000	-	-	-	-	-	n/d	n/d	n/d
Claude TEMPE	70 000	70 000	58 145	-	-	-	n/d	n/d	n/d
Mohamed BENBOUBKER	-	-	29 770	23 545	18 750	10 250	15 000	7 778	6 198
Date d'acquisition des actions	28/06/17	21/05/18	29/04/19	20/04/20	25/04/21	22/04/22	22/04/23	21/04/24	n/d
Date de fin de période de conservation	28/06/18	21/05/19	29/04/20	20/04/21	25/04/22	22/04/23	22/04/24	21/04/25	n/d
Nombre d'actions acquises au 31/12/23	140 000	150 000	374 351	279 064	291 000	246 413	355 800	345 479	n/d
Nombre cumulé d'actions	15 000	0	86 174	42 718	15 000	120 947	124 800	88 378	n/d



annulées ou caduques									
Actions attribuées gratuitement restant à acquérir au 31/12/23	0	0	0	0	0	0	0	0	900 000 <sup>6</sup>

<sup>1</sup> Seules 321 782 actions sur 600 000 ont été attribuées le 19 avril 2019 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2018 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 19 avril 2019. Sur ces AGA 2018 attribuées seules 279 064 actions ont été acquises le 24 avril 2020.

<sup>2</sup> Seules 306 000 actions sur 600 000 ont été attribuées le 24 avril 2020 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2019 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 26 avril 2020. Sur ces AGA 2019 attribuées seules 291 000 actions ont été acquises le 26 avril 2021.

<sup>3</sup> Seules 367 360 actions sur 900 000 ont été attribuées le 26 avril 2021 à l'ensemble des dirigeants et des salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2020 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 26 avril 2021. Sur ces AGA 2020 attribuées seules 246 413 actions ont été acquises le 22 avril 2022.

<sup>4</sup> Seules 480 600 actions sur 900 000 ont été attribuées le 22 avril 2022 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires. Sur ces AGA 2021 attribuées seules 355 800 actions ont été acquises le 21 avril 2023.

<sup>5</sup> Seules 433 857 actions sur 900 000 ont été attribuées le 21 avril 2023 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires. Sur ces AGA 2022 attribuées seules 345 479 actions ont été acquises le 19 avril 2024.

<sup>6</sup> Un maximum de 900 000 actions pourra être distribuées en 2024 au titre de 2023.

#### 13.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

A la date du présent document, aucun mandataire social et dirigeant mandataire social ne bénéficie d'actions de performance individuelle de la Société.

Dans le cadre de plan d'actions gratuites, des actions gratuites ont été attribuées à des dirigeants mandataires sociaux et à des mandataires sociaux selon des critères de performance.

### 13.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

#### **Tableau n°11 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants**

Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Sylvestre BLAVET</b>								
Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019		X		X		X		X
Date de début de mandat	26/01/2019							

### 13.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

## 14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 14.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Sylvestre BLAVET	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Yassir KHALID	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Olivier MARTIN	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mohamed BENBOUBKER	AG du 16 juin 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Claude TEMPE	AG du 20 juin 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Thomas DE VILLEMEUR	CA du 6 avril 2022 ratifié AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Isabelle FOURMENTIN	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Ludovic HUITOREL	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Géraldine PÉRICHON	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Laurent VANHÉE	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

### 14.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société

Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

A l'exception des contrats mentionnés au paragraphe 17.1 du présent document, il n'existe pas, au 31 décembre 2023, d'autres contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

### 14.3 Comité d'audit et de rémunération

À la date du présent Document, FREELANCE.COM dispose de quatre comités spécialisés institué lors du Conseil d'administration du 17 juin 2022.

Comité d'audit : composé de 4 membres : Géraldine PERICHON, Thomas DE VILLEMEUR, Olivier MARTIN et Yassir KHALID.

Comité RSE : composé de 3 membres : Isabelle FOURMENTIN, Claude TEMPE et Laurence VAHNEE.

Comité des rémunérations et des nominations : composé de 3 membres : Laurence VAHNEE, Yassir KHALID et Isabelle FOURMENTIN.

Comité Stratégique : composé de 4 membres : Ludovic HUITOREL, Olivier MARTIN, Géraldine PERICHON et Thomas DE VILLEMEUR.

Également, un comité exécutif a été créé le 01/01/2023. Il est à ce jour composé de 9 membres.

Le comité exécutif assiste la direction quant à la vision stratégique de l'entreprise et ses filiales :

- Prise de décisions stratégiques : Le Comex est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'entreprise selon les orientations définies par la CA. Il formule les objectifs stratégiques et prend les décisions majeures qui affectent l'ensemble de l'organisation. Il fixe le budget de l'entreprise.
- Supervision des activités opérationnelles : Le Comex supervise l'exécution des plans d'action pour s'assurer que les objectifs stratégiques de l'entreprise sont atteints. Il surveille les performances financières, opérationnelles et commerciales globales de l'entreprise.
- Coordination interne : Le Comex assure la coordination entre les différentes fonctions et divisions de l'entreprise. Il favorise la communication, la collaboration et l'alignement des objectifs pour maximiser l'efficacité et la cohérence organisationnelle.
- Représentation de l'entreprise : Le Comex représente l'entreprise auprès des parties prenantes externes, y compris les investisseurs, les clients, les partenaires commerciaux, les régulateurs et les médias.

## 14.4 Gouvernement d'entreprise

A la date du présent document, en raison de sa taille et de la fréquence des réunions des administrateurs facilitant la communication et les échanges entre les membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, FREELANCE.COM ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, que la Société a établi et met en œuvre des procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Cependant, si la Société n'a pas choisi, à ce stade, d'adhérer formellement à un code, elle considère toutefois respecter la plupart des recommandations proposées par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en septembre 2016 et mis à jour en septembre 2021, les mesures mises en place par la Société ayant été décrites au paragraphe 12 ci-dessus et au présent paragraphe :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2021	Application au sein de FREELANCE.COM
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Formation des membres du conseil	Respecté
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Respecté
R7 : Mise en place de comités	Respecté
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Respecté
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Respecté
R10 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R12 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R14 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Respecté
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R19 : Indemnité de départ	Respecté
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R22 : Revue des points de vigilance	Respecté

Le Conseil d'administration se réunit également régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.

La Société a cependant mis en place un certain nombre de procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant sur les points suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière,
- Optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables,
- Sécurité des personnels et des actifs.

### **14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise**

Aucune décision des organes d'Administration, de Direction ou de l'Assemblée Générale des actionnaires n'a d'incidence significative potentielle sur la gouvernance d'entreprise et aucune modification future de la composition des organes d'administration et de direction et des comités n'a été décidée par les organes d'Administration ou de Direction ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

## 15 SALARIES

### 15.1 Nombre de salariés

Au 31 décembre 2023, l'effectif permanent du Groupe est de 321 salariés contre 317 au 31 décembre 2022.

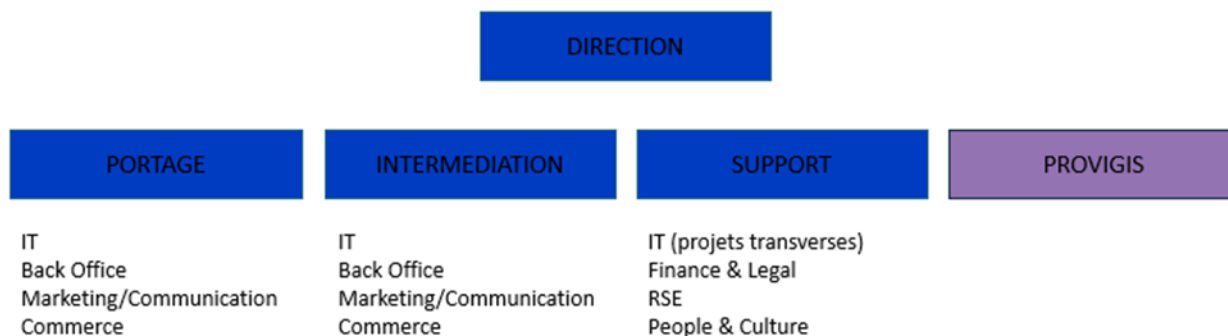
L'évolution des effectifs permanents est la suivante :

Effectif	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	256	248	198
En % du total	80%	78%	70%
- France	204	195	174
- Etranger	53	53	24
Employés	65	69	84
En % du total	20%	22%	30%
- France	64	66	60
- Etranger	1	4	24
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>317</b>	<b>283</b>

Ces effectifs n'incluent pas les salariés portés ni les intérimaires.

Au 31 décembre 2023, 83% de l'effectif est basé en France et principalement basé au siège de la Société. L'effectif étranger est basé au Maroc, en Suisse ou en Allemagne.

L'organisation des équipes françaises est détaillée ci-dessous :



### 15.2 Participation et options des dirigeants

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 16.1 ci-dessous.

Des attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux ont été réalisés.

Des informations complémentaires sur ces plans sont disponibles dans le paragraphe 13.1 du présent document.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

### 15.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés

A la date du présent document, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement.

Toutefois, il existe un contrat de participation pour les salariés de la société AD'MISSIONS Etudes et Projets. Peuvent bénéficier de ce contrat, les salariés de l'entreprise, y compris les salariés sous contrat à durée déterminée et les salariés à temps partiel, en prenant en compte une ancienneté de minimum 3 mois au sein de l'entreprise.

Également, plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place au profit de salariés :

1. PAGA 2016 : Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 150 000 actions au titre de l'exercice 2016 : 140 000 à ses dirigeants (Directeur Général et Directeur Général Délégué) et 10 000 actions à un de ses salariés sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Ces actions ont été acquises en totalité définitivement le 20 mai 2018.
2. PAGA 2017 : Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2018 a décidé d'attribuer gratuitement 460 525 actions au titre de l'exercice 2017 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 374 351 de ces actions ont été acquises définitivement le 29 avril 2019.
3. PAGA 2018 : Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2019 a décidé d'attribuer gratuitement 321 782 actions au titre de l'exercice 2018 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 279 064 de ces actions ont été acquises définitivement le 24 avril 2020.
4. PAGA 2019 : Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 306 000 actions au titre de l'exercice 2019 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 291 000 de ces actions ont été acquises définitivement le 26 avril 2021.
5. PAGA 2020 : Le conseil d'administration du 2 juillet 2020 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 528.000 actions au titre de l'exercice 2020 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Le conseil d'administration du 26 avril 2021 a décidé d'attribuer uniquement 367 360 actions. Seules 246 413 de ces actions ont été acquises le 22 avril 2022.
6. PAGA 2021 : Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2021 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2021 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Le conseil d'administration du 22 avril 2022 a décidé d'attribuer uniquement 480 600 actions. Seules 355 800 de ces actions ont été acquises le 21 avril 2023.



7. PAGA 2022 : Le conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2022 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Les salariés de PROVIGIS ayant un contrat de travail avec Freelance Services au 31/12/2022 bénéficieront du PAGA 2022. Le conseil d'administration du 21 avril 2023 a décidé d'attribuer uniquement 433 857 actions. Seules 345 479 de ces actions ont été acquises le 19 avril 2024.
8. PAGA 2023 : Le conseil d'administration réuni le 6 juin 2023 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2023 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Tous les salariés et mandataires sociaux de la Société et tous les salariés permanents des filiales détenues à 100% en poste au 1er janvier 2023. Le conseil d'administration du 19 avril 2024 a décidé d'attribuer uniquement 345 546 actions.
9. PAGA 2024 : Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2024 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2024 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an (Tous les salariés et mandataires sociaux de la Société et tous les salariés permanents des filiales détenues à 100% en poste au 1er janvier 2024). 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2020 (ou au 01/07/2020 pour les salariés d'Inop's)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	<b>PAGA 2020</b> : Plan décidé le 02/07/2020 – actions <b>attribuées</b> <b>26/04/2021</b>	367 360**	1 609 036,80 €*	22/04/2022	22/04/2023	Oui***

\* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2021 (4,38 €), jour de leur attribution

\*\* Sur ces 367 300 AGA 2020, seules 246 413 actions ont été définitivement acquises

\*\*\* Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2020 à savoir un pourcentage de 15% de croissance de la marge brute et de l'EBIT

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2021	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	<b>PAGA 2021 :</b> Plan décidé le 26/04/2021 – actions attribuées <b>22/04/2022</b>	480 600**	2 988 195 €*	22/04/2023	22/04/2024	Oui***

\* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 22/04/2022 (7,45 €), jour de leur attribution

\*\* Sur ces 480 600 AGA 2021, seules 355 800 actions ont été définitivement acquises

\*\*\* Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2021 à savoir un 15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2022	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	<b>PAGA 2022 :</b> Plan décidé le : 21/10/22 – actions attribuées <b>21/04/2023</b> **	433 857**	2 329 812 €*	19/04/2024	19/04/2025	Oui***

\* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 21/04/2023 (5,37 €), jour de leur attribution

\*\* Sur ces 433 857 AGA 2022, seules 345 479 actions ont été définitivement acquises

\*\*\* Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2022 à savoir 15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2023	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	<b>PAGA 2023 :</b> Plan décidé le : 06/06/23 – actions <b>attribuées</b> <b>19/04/2024**</b>	345 546	1 354 540 €*  	19/04/2025**	19/04/2026**	Oui***

\*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/04/2024 (3,92 €), jour de leur attribution

\*\* Date à titre indicatif

\*\*\* Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2023 à savoir croissance de la marge brute et ratio d'EBIT à atteindre.

Le 19/04/2024, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM a approuvé le plan d'actions gratuites « PAGA 2024 » dont l'attribution se fera en fonction de critères de performance du Groupe à savoir niveau de REX et croissance de la marge brute à atteindre.

Un maximum de 900 000 actions pourra être distribué en 2025 au titre de 2024.

## 15.4 Déclaration de performance extra-financière – DPEF 2023

**Cf. 22. ANNEXE 1 – DPEF 2023. Pour information, le document de DPEF 2023 n'est pas audité.**

## 16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

- 494 986 actions nouvelles ont été créées le 5 mars 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres COWORKEES ;
- 291 000 actions nouvelles ont été créées le 26 avril 2021 à la suite de l'acquisition de 291 000 du plan d'AGA 2019 ;
- 250 000 actions nouvelles ont été créées le 18 juin 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres TMC ;
- 10 548 984 actions nouvelles ont été créées le 22 octobre 2021 à la suite de la conversion des obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016 ;
- 7 500 000 actions nouvelles ont été créées le 28 octobre 2021 à suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

- 246 413 actions nouvelles ont été créées le 22 avril 2022 à la suite de l'acquisition de 246 413 du plan d'AGA 2020 ;
- 424 372 actions nouvelles ont été créées le 17 juin 2022 à la suite de la réalisation de l'apport du solde des titres INOP'S.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 355 800 actions nouvelles ont été créées le 21 avril 2023 à la suite de l'acquisition de 246 413 du plan d'AGA 2021 ;

Ainsi, à la date du présent document, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4 522 820,32 € divisé en 56 535 254 actions.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote exerçable est la suivante :

	Actions		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE (1)	32 217 411	56,99%	64 380 380	62,67%
INTERSPIRO INTERNATIONAL SA (2)	1 095 959	1,94%	2 162 097	2,10%
<b>Sous-total CBV INGENIERIE</b>	<b>33 313 370</b>	<b>58,92%</b>	<b>66 542 477</b>	<b>64,78%</b>
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (3)	2 995 000	5,30%	5 990 000	5,83%
EQUITATIVA FOUNDATION (4)	3 000 115	5,31%	3 000 115	2,92%
Sylvain VIEUJOT (5)	14 712	0,03%	29 424	0,03%
<b>Sous total EQUITATIVA et Sylvain VIEUJOT</b>	<b>6 009 827</b>	<b>10,63%</b>	<b>9 019 539</b>	<b>8,78%</b>
Khaled YATOUJI (6)	4 887 299	8,64%	9 762 299	9,50%
Samuel VENKER	2 400 000	4,25%	4 800 000	4,67%
Mohamed BENBOUBKER (7)	687 588	1,22%	1 352 398	1,32%
FREE-WORK Group (8)	318 566	0,56%	637 132	0,62%
ROBALLI (9)	262 379	0,46%	262 379	0,26%
Ludovic HUITOREL (10)	225 000	0,40%	450 000	0,44%
Sylvestre BLAVET (11)	80 595	0,14%	126 996	0,12%
Y ADVISORY (12)	2 192	0,00%	4 384	0,00%
Auto-détention	187 983*	0,33%	-	0,00%
Public + salariés	8 160 455	14,43%	9 770 200	9,51%
<b>Total</b>	<b>56 535 254</b>	<b>100%</b>	<b>102 727 804</b>	<b>100,00%</b>

\* Dont 37 088 actions au titre du contrat de liquidité et 150 895 actions au titre du plan de rachat d'actions

- (1) GROUPE CBV INGENIERIE SAS au capital de 4 568 633,55€ est contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022, et présidée par la société INTERSPIRO INTERNATIONAL dont le représentant permanent est Sylvestre BLAVET - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de FREELANCE.COM depuis le 26/01/2019
- (2) INTERSPIRO INTERNATIONAL société anonyme de droit belge contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022
- (3) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
- (4) EQUITATIVA FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
- (5) Co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
- (6) Président de HELVETIC PAYROLL
- (7) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
- (8) SAS détenue à 100% par Olivier MARTIN, Administrateur
- (9) Société civile au capital de 1000 euros détenue par M. Claude Tempe - Directeur Général jusqu'au 25/01/2019 et Administrateur depuis le 20/06/2019

(10) Administrateur depuis le 17/06/2022

(11) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019

(12) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)

**Au 31 décembre 2023** et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote exerçable est la suivante :

	Actions		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	32 217 411	56,99%	64 380 380	63,08%
INTERSPIRO INTERNATIONAL SA (2)	1 095 959	1,94%	2 162 097	2,12%
<b>Sous-total CBV INGENIERIE</b>	<b>33 313 370</b>	<b>58,92%</b>	<b>66 542 477</b>	<b>65,20%</b>
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (3)	2 995 000	5,30%	5 990 000	5,87%
EQUITATIVA FOUNDATION (4)	3 000 115	5,31%	3 000 115	2,94%
Sylvain VIEUJOT (5)	14 712	0,03%	29 424	0,03%
<b>Sous total EQUITATIVA et Sylvain VIEUJOT</b>	<b>6 009 827</b>	<b>10,63%</b>	<b>9 019 539</b>	<b>8,84%</b>
Khaled YATOUJI (6)	4 875 000	8,62%	9 750 000	9,55%
Samuel VENKER	2 400 000	4,25%	4 800 000	4,70%
Mohamed BENBOUBKER (7)	679 810	1,20%	1 334 370	1,31%
FREE-WORK Group (8)	318 566	0,56%	637 132	0,62%
ROBALLI (9)	262 379	0,46%	262 379	0,26%
Ludovic HUITOREL (10)	225 000	0,40%	450 000	0,44%
Sylvestre BLAVET (11)	70 401	0,12%	100 402	0,10%
Y ADVISORY (12)	22 500	0,04%	45 000	0,04%
Auto-détention	451 869*	0,80%	-	0,00%
Public + salariés	7 906 532	13,99%	9 115 063	8,93%
<b>Total</b>	<b>56 535 254</b>	<b>100%</b>	<b>102 056 362</b>	<b>100,00%</b>

\* Dont 29 501 actions au titre du contrat de liquidité et 422 368 actions au titre du plan de rachat d'actions

(1) GROUPE CBV INGENIERIE SAS au capital de 4 568 633,55€ est contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022, et présidée par la société INTERSPIRO INTERNATIONAL SA dont le représentant permanent est Sylvestre BLAVET - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de FREELANCE.COM depuis le 26/01/2019

(2) INTERSPIRO INTERNATIONAL société anonyme de droit belge contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022

(3)

(4) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT

(5) EQUITATIVA FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT

(6) Co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM

(7) Président de HELVETIC PAYROLL

- (8) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
- (9) SAS détenue à 100% par Olivier MARTIN, Administrateur
- (10) Société civile au capital de 1000 euros détenue par M. Claude Tempe - Directeur Général jusqu'au 25/01/2019 et Administrateur depuis le 20/06/2019
- (11) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019 Administrateur depuis le 17/06/2022
- (12) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)

## 16.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

## 16.3 Détention ou contrôle de la Société

Bien qu'ayant un poids important dans le capital de FREELANCE.COM, GROUPE CBV INGENIERIE ne dispose que d'un siège au Conseil d'administration sur un total de 10. Cette répartition au sein du Conseil d'administration garantit que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle (Cf. paragraphe 19.2.3.1 ci-dessous).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

## 16.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du Document d'Enregistrement Universel, entraîner un changement de son contrôle.

## 17 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 17.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

#### 17.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

#### *Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé*

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

#### **Cession de titres représentant 100% du capital de FREELANCE.COM WIND**

Cette convention a été conclue le 31 décembre 2023 avec CAPEFRONT CONSULTING, société détenue par Groupe CBV INGENIERE (actionnaire détenant plus de 10 % du capital de votre société).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 octobre 2023.

Nature et objet : Cession de 100 % des titres de la filiale FREELANCE.COM WIND



Modalités : Prix : 90 000 €

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

### *Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Domiciliation de GROUPE CBV INGÉNIERIE**

Cette convention est conclue avec GROUPE CBV INGÉNIERIE, dont le représentant de la société présidente, INTERSPIRO INTERNATIONAL SA, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM.

Nature et objet : Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018.

Modalités : Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.

Facturation de l'exercice : 56 250,96 euros hors taxes.

S

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 22 avril 2024  
Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet PÉRON et Associés**  
**Jean François PÉRON**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

**Comptabilité Audit Développement**  
**Alexandre DROUHIN**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

### **17.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2022**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Document

d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 septembre 2023 sous le numéro D.23-0703.

### **17.1.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2021**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

## 18 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

### 18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices

18.1.2 Comptes sociaux

#### 18.1.2.1 Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

##### BILAN ACTIF

Actif en €	BRUT 31/12/2023	Amort et Provisions 31/12/2023	NET 31/12/2023	NET 31/12/2022
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et assimilés				
Frais de développement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets et droits similaires	8 250 713	4 258 783	3 991 929	3 885 936
Logiciels				
Fonds commercial	283 539	19 322	264 217	264 217
Autres immo. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	827 465		827 465	780 179
Avces/immo.incorporelles				
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 361 716</b>	<b>4 278 105</b>	<b>5 083 611</b>	<b>4 930 332</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	144 252	130 213	14 039	22 383
Autres immobilisations corporelles	2 062 593	1 078 919	983 674	611 424
Immobilisations en cours	106 318		106 318	97 966
Avances et acomptes				
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>2 313 163</b>	<b>1 209 132</b>	<b>1 104 031</b>	<b>731 773</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations financières	183 252 237	2 195 946	181 056 290	176 077 482
Créances rattachées à des participations	102 457		102 457	100 391
Autres titres immobilisés	101 127		101 127	223 770

Prêts	139 159	15 838	123 321	123 321
Autres immobilisations financières	6 384 576		6 384 576	6 131 886
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>	<b>189 979 555</b>	<b>2 211 784</b>	<b>187 767 771</b>	<b>182 656 850</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>201 654 435</b>	<b>7 699 022</b>	<b>193 955 412</b>	<b>188 318 954</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>CREANCES</b>				
Avces & acptes versés/cmdes				
Créances clients	39 834 648	649 252	39 185 396	37 340 167
Autres créances	36 945 098	148 411	36 796 687	37 816 511
Capital souscrit appelé, n.versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>76 779 747</b>	<b>797 663</b>	<b>75 982 084</b>	<b>75 156 678</b>
<b>DISPONIBILITES ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	41 190 880	200 000	40 990 880	3 331
Disponibilités	44 748 990		44 748 990	45 784 589
<b>TOTAL Disponibilités et divers</b>	<b>85 939 870</b>	<b>200 000</b>	<b>85 739 870</b>	<b>45 787 920</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION ACTIF</b>				
Charges constatées d'avance	1 303 868		1 303 868	653 617
Charges à répartir/+ exercices	1 006 496		1 006 496	1 018 778
Ecart de conversion – actif				230
<b>TOTAL Comptes de régularisation</b>	<b>2 310 364</b>		<b>2 310 364</b>	<b>1 672 625</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>366 684 416</b>	<b>8 696 686</b>	<b>357 987 730</b>	<b>310 936 177</b>

<b>PASSIF en €</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social	4 522 820	4 494 356
Primes liées au capital	66 860 204	66 888 668
Ecart réévaluation		
Réserves légales	452 283	444 070
Réserve stat.& contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	24 386 517	16 638 431
Résultat de l'exercice	20 017 701	7 756 299
<b>TOTAL Situation nette</b>	<b>116 409 751</b>	<b>96 392 051</b>
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées	674 364	469 390
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>117 084 116</b>	<b>96 861 441</b>

Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provision pour risques et charges	1 351 050	141 016
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 351 050</b>	<b>141 016</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	128 261 192	99 073 139
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>128 261 192</b>	<b>99 073 139</b>
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Avances & acptes reçues sur commandes	25 925	25 925
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 999 893	63 115 130
Dettes fiscales et sociales	15 297 732	15 126 245
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 433 418	36 477 594
<b>TOTAL Dettes diverses</b>	<b>110 756 968</b>	<b>114 744 894</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION PASSIF</b>		
Produits constatés d'avance	531 717	115 687
Ecart de conversion - passif	2 688	
<b>TOTAL Comptes de régularisation</b>	<b>534 404</b>	<b>115 687</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>357 987 730</b>	<b>310 936 177</b>

#### COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en €	France	Export	NET 31/12/2023	NET 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	247 740 824	644 602	248 385 425	215 234 588
<b>TOTAL Chiffre d'affaires net</b>	<b>247 740 824</b>	<b>644 602</b>	<b>248 385 425</b>	<b>215 234 588</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			150 001	
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges				4 207

Autres produits de gestion courante			3 948 317	1 217 288
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>252 483 743</b>	<b>216 456 083</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			242 928 872	212 076 441
<b>TOTAL Charges externes</b>			<b>242 928 872</b>	<b>212 076 441</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>			<b>663 023</b>	<b>478 497</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			400 000	198 000
Charges sociales			1 375 929	114 037
<b>TOTAL Charges de personnel</b>			<b>1 775 929</b>	<b>312 037</b>
<b>DOTATION D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 004 750	1 550 921
Dotations aux provisions sur immobilisations			210 782	210 782
Dotation aux provisions sur actif circulant			490 855	70 898
Dotation aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL Dotations d'exploitation</b>			<b>2 706 387</b>	<b>1 832 601</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>48 086</b>	<b>126 382</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>248 122 296</b>	<b>214 825 957</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>4 361 447</b>	<b>1 630 125</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participation			20 206 519	10 699 904
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-26 960	56 542
Autres intérêts et produits assimilés			36 826	62
Reprises sur provisions et transferts de charges			230	
Différences positives de change			9 424	2 741
<b>TOTAL Produits financiers</b>			<b>20 226 040</b>	<b>10 759 248</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				

Dotations financières aux amortissements et provisions			170 743	1 649 810
Intérêts et charges assimilés			3 559 011	2 863 321
Différences négatives de change			18 628	241 826
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL Charges financières</b>			<b>3 748 381</b>	<b>4 754 957</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>16 477 659</b>	<b>6 004 291</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>20 839 106</b>	<b>7 634 416</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 013	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			90 000	627 175
Reprises sur provisions et transferts de charges			16 376	110 000
<b>TOTAL Produits exceptionnels</b>			<b>107 389</b>	<b>737 175</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			609 593	163 814
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			199 619	281 794
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			232 404	315 430
<b>TOTAL Charges exceptionnelles</b>			<b>1 041 615</b>	<b>761 038</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-934 226</b>	<b>-23 863</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			-112 821	-145 747
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>272 817 172</b>	<b>227 952 505</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>252 799 472</b>	<b>220 196 206</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>20 017 701</b>	<b>7 756 299</b>

## Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2023 qui présentent un total de bilan de 357 987 730 € et un bénéfice net de 20 017 701 €.

### ■ **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

En 2023, les principaux faits marquants sont les suivants :

#### **Rapprochement avec le Groupe OPENWORK**

Le 31 août 2023, FREELANCE.COM a annoncé la réalisation de l'acquisition de 100% des titres d'OPENWORK, spécialiste du portage salarial des indépendants, principalement présent en France et en Belgique.

OPENWORK a enregistré une forte croissance depuis sa création en 2011 pour rentrer en 2022 dans le top cinq des sociétés de portage salarial en France avec 70 M€ de chiffre d'affaires en 2022 et plus de 1 200 indépendants. Le groupe se positionne comme un accélérateur au service des consultants afin de leur offrir les moyens de développer leur activité. Sa mission est de simplifier le quotidien des indépendants et de les protéger à travers le statut de salarié porté.

Le regroupement permet à FREELANCE.COM de consolider un marché du portage salarial atomisé, de devenir l'acteur de référence dans la gestion et les services aux indépendants et de gérer un panel de marques qui ciblent différents types de consultants. Ce rapprochement augmente significativement la puissance commerciale et marketing de l'ensemble avec une meilleure maîtrise des marges et une capacité d'investissement renforcée.

#### **Évènements post-clôture**

- Acquisition du groupe STA

Par un communiqué de presse le 23 octobre 2023, FREELANCE.COM a annoncé la signature d'une promesse synallagmatique avec le groupe STA, spécialiste du portage salarial des indépendants et de la mise en relation de consultants hautement qualifiés avec les entreprises, notamment dans le domaine des



compétences IT. Le 11 janvier 2024, FREELANCE.COM a confirmé son acquisition en numéraire de 100% des titres du groupe STA.

Le rapprochement avec STA permet à FREELANCE.COM de renforcer sa gamme de services aux indépendants et aux entreprises, participant activement à la consolidation du marché du portage salarial en France et en Europe.

Après 86 M€ de chiffre d'affaires en 2022, le groupe STA réalise 121 M€ de chiffre d'affaires en 2023 affichant ainsi une très belle croissance de l'ordre de 40%. Cette dynamique propulsera le nouveau groupe formé par FREELANCE.COM vers un chiffre d'affaires global qui dépassera le seuil du milliard d'€.

Cette avancée stratégique le positionne d'ores et déjà comme leader européen du portage salarial, pilier essentiel de cette réussite avec plus de 500 M€ de chiffre d'affaires combiné en Europe en 2023 sur ce seul segment.

## ■ Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation

### 2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que Provigis, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de Provigis est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

### 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis (durée de vie illimitée) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

### **2.3 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

### **2.4 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### **2.5 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

### **2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

### **2.7 Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

### **2.8 Indemnités de départ en retraite**

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

■ **Note 3 – Informations sur les postes du Bilan**

**3.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé**

Valeur brute des immobilisations	31/12/2022	Acquisitions	Diminutions /Autres mouvements	31/12/2023
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique	4 627 566	6 570	1 814 575	6 448 712
Site internet FREELANCE.COM	15 660		-15 660	
Autres	2 000			2 000
Marque FREELANCE.COM	1 800 001			1 800 001
Fonds commercial	283 539			283 539
Immobilisation incorporelle en cours	780 179	1 861 861	-1 814 575	827 465
<b>s/total immobilisations incorporelles</b>	<b>7 508 945</b>	<b>1 868 431</b>	<b>-15 660</b>	<b>9 361 716</b>
Agencement aménagement	144 252			144 252
Installations générales	499 199	5 413	531 859	1 036 471
Matériel de bureau, informatique, mobilier	909 891	116 231		1 026 122
Immobilisation corporelle en cours	97 966	540 212	-531 859	106 318
<b>s/total immobilisations corporelles</b>	<b>1 651 307</b>	<b>661 856</b>		<b>2 313 163</b>

Les logiciels spécifiques comprennent notamment :

- Pour l'activité d'intermédiation France : des outils de type portail clients/partenaires sont développés en interne pour industrialiser la gestion de nos opérations. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2023 s'élève à 2 168 K€, y compris 589 K€ d'immobilisations en cours ;
- Pour l'activité de portage salarial France : des outils sont développés en interne et mis à la disposition de nos consultants pour la gestion de leur activité. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2023 s'élève à 816 K€, y compris 238 K€ d'immobilisations en cours ;
- Les autres développements sont liés à la solution de conformité fournisseurs PROVIGIS. La valeur nette de cet actif s'élève à 35 K€ au 31 décembre 2023.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

Amortissements	31/12/2022	Dotations	Reprise	31/12/2023
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique	2 543 634	1 715 152		4 258 786
Site internet FREELANCE.COM	15 660		-15 660	
Autres	-3			-3
Marque FREELANCE.COM				
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle en cours				
<b>s/total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 559 292</b>	<b>1 715 152</b>	<b>-15 660</b>	<b>4 258 783</b>
Agencement aménagement	121 869	8 344		130 213
Installations générales	172 066	138 734		310 800
Matériel de bureau, informatique, mobilier	625 599	142 520		768 119
Immobilisation corporelle en cours				
<b>s/total immobilisations corporelles</b>	<b>919 534</b>	<b>289 598</b>		<b>1 209 132</b>
Dépréciations	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique				
Site internet FREELANCE.COM				
Autres				
Marque FREELANCE.COM				
Fonds commercial	19 322			19 322
Immobilisation incorporelle en cours				
<b>s/total immobilisations incorporelles</b>	<b>19 322</b>			<b>19 322</b>
Agencement aménagement				
Installations générales				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Immobilisation corporelle en cours				
<b>s/total immobilisations corporelles</b>				

## Immobilisations financières

Immobilisations financières brutes	31/12/2022	Fusion/ Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PARTICIPATIONS</b>					
ADMISSIONS ACCESS	1 754 692				1 754 692
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	131 604				131 604
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	2 411 243				2 411 243
ADMISSIONS SUISSE	81 136				81 136
COWORKEES	2 473 717				2 473 717
ERGONOS CONSULTING	2 361 908				2 361 908
FREELANCE LUXEMBOURG	22 331				22 331
FREELANCE MAROC	944 827				944 827
FREELANCE UK	1				1
FREELANCE ONE	50 000				50 000
ADMISSIONS ONE	15 000				15 000
FREELANCE SAGE INDIA			1 136		1 136
FREELANCE SERVICES	50 000				50 000
FREELANCE WIND			90 000	-90 000	
HELVETIC PAYROLL GENEVE	64 763 476				64 763 476
HELVETIC PAYROLL ZURICH	64 763 476				64 763 476
3P FINANCIAL SERVICES	462 134				462 134
INOP'S	28 010 189				28 010 189
INSTITUT SAVOIR FAIRE	50 000				50 000
OPENWORK GROUP			4 999 998		4 999 998
PROVIGIS	1 746 192				1 746 192
SAGE	3 360 000				3 360 000
TEOPHILE	45 000		5		45 005
TMC	1 449 580				1 449 580
VALOR CONSULTANTS	2 902 402				2 902 402
VALOR ONE	402 189				402 189
<b>Total Participations</b>	<b>178 251 097</b>		<b>5 091 139</b>	<b>-90 000</b>	<b>183 252 237</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Prêt Freelance.UK	100 391		2 065		102 457
Actions propres et contrat liquidités *	272 502			-109 619	162 883
Actions propres et contrat de rachat *			213 303		213 303
Autres prêts (dont Effort de construction)	139 159				139 159
Mali technique affecté aux participations :					
• AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	377 429				377 429
• SAGE	4 801 853				4 801 853

Dépôts et cautionnements	903 871	26 364			930 235
<b>Total Autres immobilisations financières</b>	<b>6 595 206</b>	<b>26 364</b>	<b>215 368</b>	<b>-109 619</b>	<b>6 727 319</b>
<b>Total Immobilisations financières brutes</b>	<b>184 846 304</b>	<b>26 364</b>	<b>5 306 507</b>	<b>-199 619</b>	<b>189 979 555</b>

\* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 2023, la société détient 29 501 de ses propres actions pour une valeur de 101 127 €.

\* La société détient également une partie de ses propres actions en application du contrat de rachat confié à la société Gilbert Dupont. Ces actions sont destinées à être attribuées au personnel dans le cadre des PAGA (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions) et sont comptabilisées dans les valeurs mobilières de placement (cf note 3.3) pour une valeur moyenne de 1 286 697 €. Un solde de 213 303 € reste disponible en immobilisation financière pour de futurs rachats en 2024.

Au cours de l'exercice 2023, les titres de FREELANCE.COM ont augmenté de 5 091 139 € avec la création des sociétés FREELANCE SAGE INDIA (1 136 €) et FREELANCE.COM WIND (90 000 €), ainsi que l'acquisition du groupe OPENWORK (4 999 998 €) et le complément de 10% des titres de TEOPHILE pour 5 €.

Dépréciations Immobilisations financières	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
<b>PARTICIPATIONS</b>				
AD'Missions Access	724 035			724 035
Freelance.com Luxembourg		22 331		22 331
TMC	1 449 580			1 449 580
<b>Total Participations</b>	<b>2 173 615</b>	<b>22 331</b>		<b>2 195 946</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Prêts (dont effort de construction)	15 838			15 838
<b>Total Autres immobilisations financières</b>	<b>15 838</b>			<b>15 838</b>
<b>Total dépréciations immobilisations financières</b>	<b>2 189 453</b>	<b>22 331</b>		<b>2 211 784</b>

Les tests de dépréciation ont conduit à la dépréciation de 100% des titres de Freelance.com Luxembourg sur l'exercice 2023.

Avec AD'MISSIONSACCESS et TMC, le total des titres dépréciés se montent à 2 195 946 € au 31 décembre 2023.

### 3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an
<b>CREANCES</b>			
Créances clients	39 482 137	39 482 137	
Créances clients douteux	352 511	352 511	
Créances sociales			
Créances fiscales	7 371 145	7 371 145	
Groupe et associés	10 773 074	10 773 074	

Autres créances diverses et affacturage	18 800 879	18 800 879	
Charges constatées d'avance	1 303 868	1 303 868	
Charges à répartir/+ exercices	1 006 496	210 782	795 715
Ecart de conversion - Actif			
<b>Total Créances</b>	<b>79 090 111</b>	<b>78 294 396</b>	<b>795 715</b>

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2023, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 65 729 348 € contre 67 978 695 € à fin 2022.

Le poste Clients et comptes rattachés est stable en 2023.

La ligne Groupe et associés comprend pour l'essentiel des comptes courants avec les autres sociétés du groupe et notamment Freelance service, Freelance One et Coworkees.

Les comptes de Factor (ligne autres créances diverses et affacturage) représentent notamment les montants laissés en garantie au Factor (Fonds de garantie et Réserves de Financement) jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 18 794 010 €.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA pour 7 331 650 €.

Etat des dettes d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
<b>DETTES</b>				
Avances reçues sur commandes	25 925	25 925		
Fournisseurs et comptes rattachés	60 999 893	60 999 893		
Dettes sociales - Personnel				
Dettes sociales - Organisme	31 631	31 631		
Dettes fiscales	15 266 101	15 266 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	32 506 204	32 506 204		
Autres dettes	1 927 214	1 927 214		
Produits constatés d'avance	531 717	531 717		
Ecart de conversion - Passif	2 688	2 688		
<b>Total Dettes</b>	<b>111 291 372</b>	<b>111 291 372</b>		

Le poste Fournisseurs est stable et en lien avec le poste client.

Les dettes fiscales de 15 266 101 € sont essentiellement composées de la TVA collectée pour 14 413 732 €.

La ligne Groupe et associés provient des comptes courants avec les autres sociétés du groupe, notamment INOP'S, Helvetic Payroll Genève et Zurich, Ad'Missions Etudes et Projets et Ad'missions One.

### 3.3 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont présentées ci-dessous :

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	41 190 880	200 000	40 990 880	3 331

Les valeurs mobilières de placement concerne :

- Un compte à terme de 39 904 K€ mis en place le 22 décembre 2023 et à échéance au 9 janvier 2024
- Des actions propres pour une valeur de 1 287 K€ et destinées à être attribuées au personnel dans le cadre des PAGA (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions) en 2024

Les disponibilités sont détaillées ci-dessous :

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	44 712 267		44 712 267	45 784 589
Intérêts courus à recevoir	36 723		36 723	

### 3.4 Capitaux propres

Capitaux Propres	31/12/2022	Affectation du résultat	Attribution gratuite d'actions	31/12/2023
Capital	4 494 356		28 464	4 522 820
Prime d'émission, fusion, apport	66 888 668		-28 464	66 860 204
Réserve Légale	444 070	8 213		452 283
Réserve statutaire	153 440			153 440
Autres réserves	16 787			16 787
Report à nouveau	16 638 431	7 748 086		24 386 517
Résultat 2022	7 756 299	-7 756 299		
Résultat 2023				20 017 701
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>96 392 051</b>			<b>116 409 751</b>

Depuis le 1er janvier 2023, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 28 464 € par émission de 355 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA).

Il passe ainsi de 4 494 356 € composé de 56 179 454 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 522 820 € composé de 56 535 254 actions de 0,08 euro de valeur nominale.



Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 28 464 € (Attribution Gratuite d'Actions AGA).

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2023, FREELANCE.COM a acheté 256 062 titres et en a vendu 259 310. Au 31 décembre 2023, elle détient 29 501 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 101 127 € selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

Au cours de l'exercice 2023 FREELANCE.COM a mis en place un contrat de rachat. Au 31 décembre 2023, FREELANCE.COM détient 422 368 actions propres à une valeur moyenne de 1 286 697 € qui sont comptabilisées dans les valeurs mobilières de placement (cf note 3.3)

### 3.5 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Prov. Régl. Amort. Dérogatoires	469 390	204 974					674 364
Provisions pour risques et charges	141 016	1 226 641	-16 606				1 351 050
Provisions pour dépréciation sur :							
- Immobilisations incorporelles	19 322						19 322
- Immobilisations corporelles							
- Immobilisations financières	2 189 453	22 331					2 211 784
- Comptes clients	158 397	490 855					649 252
- Autres créances		148 411					148 411
- Valeurs mobilières	200 000						200 000
<b>Total</b>	<b>3 177 579</b>	<b>2 093 212</b>	<b>-16 606</b>				<b>5 254 184</b>

Impact en résultat	Augmentations	Diminutions
Résultat d'exploitation		1 690 066
Résultat financier		-230
Résultat exceptionnel		-16 376
<b>Total impact en résultat</b>	<b>2 093 212</b>	<b>-16 606</b>

Les provisions et dépréciations concernent principalement cinq types de risques :

- Les risques de litiges sociaux avec le personnel à hauteur de 30 K€ ainsi que 1 199 K€ lié au coût des actions gratuites destinées à être attribuées au personnel dans le cadre des PAGA en cours
- Les risques commerciaux contractuels à hauteur de 122 K€
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 2 211 K€
- Les risques clients de non-recouvrement de créance pour 649 K€
- Les risques liés à la perte de valeur mobilières pour 200 K€

### 3.6 Dettes financières

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Emprunts bancaires	98 460 263	39 700 000	-10 692 053			127 468 211
Autres dettes financières	612 875	578 805	-399 373		675	792 982
<b>Dettes financières</b>	<b>99 073 139</b>	<b>40 278 805</b>	<b>-11 091 426</b>		<b>675</b>	<b>128 261 192</b>

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HP. En juin 2022, un emprunt de 6 MCHF est venu s'ajouter afin de financer le complément de prix du groupe HP qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

Les termes des emprunts bancaires qui totalisent 100 000 K€ sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

\* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

L'augmentation de 39.7 M€ correspond au nouvel emprunt contracté par FREELANCE.COM pour financer l'acquisition du groupe STA signée le 11 janvier 2024 (cf note 1 - Evénements post-clôture).

Cet emprunt PPR (Prêt Participatif Relance) est amortissable in fine sur 7 et 8 ans au taux de 4.85%.

La diminution de 10.7 M€ correspond au remboursement de la seconde échéance de l'emprunt sur le pool bancaire lié à l'acquisition du groupe HP.

Leurs échéances sont détaillées ci-dessous :

Etat des dettes financières brut	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
<b>DETTES FINANCIERES</b>				
Emprunts bancaires	127 468 211	10 692 053	77 076 158	39 700 000
Autres dettes financières	792 982	792 982		
<b>Total Dettes financières</b>	<b>128 261 192</b>	<b>11 485 035</b>	<b>77 076 158</b>	<b>39 700 000</b>

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- d'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- de critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il

couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 793 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (579 K€) et la trésorerie passive pour 189 K€.

### 3.7 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	31/12/2023
<b>CHARGES A PAYER SUR :</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	578 805
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 418 199
Dettes sociales	10 140
Dettes fiscales	420 791
RRA à accorder et Avoirs à établir	1 912 496
<b>Total Charges à payer</b>	<b>27 340 431</b>
<b>PRODUITS A RECEVOIR SUR :</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	28 004 651
Avoirs non parvenus	
<b>Total Produits à recevoir</b>	<b>28 004 651</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :</b>	
Produits d'exploitation	531 717
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>Total Produits constatés d'avance</b>	<b>531 717</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :</b>	
Charges d'exploitation	1 303 868
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total Charges constatées d'avance</b>	<b>1 303 868</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	
Produits d'exploitation	1 006 496
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>Total Charges constatées d'avance</b>	<b>1 006 496</b>

(1) Correspond pour 579 K€ aux intérêts courus sur emprunt.

## Note 4 – Informations sur les postes du résultat

### 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du CA	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
Activité Opérationnelle	239 841 457	207 434 139	16%
Activité Holding	8 543 968	7 800 448	10%
<b>Total CA</b>	<b>248 385 425</b>	<b>215 234 588</b>	

### 4.2 Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
Subvention d'exploitation	150 001	
<b>Total Subvention d'exploitation</b>	<b>150 001</b>	
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles		
Reprise provisions clients et risques		769
Divers		3 438
<b>Total Reprise de provisions et transfert de charges</b>		<b>4 207</b>
Redevance de Marque	3 904 637	1 051 000
Autres produits	43 680	166 288
<b>Total Autres produits</b>	<b>3 948 317</b>	<b>1 217 288</b>
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>4 098 318</b>	<b>1 221 495</b>

### 4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2023	31/12/2022
Achats de prestations	228 604 008	198 097 741
Commissions des commerciaux	514 402	399 582
Honoraires	1 446 102	1 848 677
Autres	12 364 358	11 730 441
<b>Total Achats et charges externes</b>	<b>242 928 872</b>	<b>212 076 441</b>

### 4.4 Détail des frais de personnel

Valeur en K€	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	400 000	198 000
Charges sociales	1 375 929	114 037
<b>Total charges de personnel</b>	<b>1 775 929</b>	<b>312 037</b>

L'augmentation de la ligne Personnel administratif contient en 2023 l'impact de la provision liée aux actions gratuites pour 1 199 K€.

#### 4.5 Détail du résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

Produits financiers	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes :	20 119 867	10 556 264
Intérêts comptes courants :	86 652	143 640
Produits des VMP et autres produits	9 867	56 604
Différences positives de change	9 424	2 741
Reprises sur provisions et transferts de charges	230	
<b>Total Produits financiers</b>	<b>20 226 040</b>	<b>10 759 248</b>

Charges financières	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et charges financières diverses	-888 315	529 733
Intérêts et charges financières sur emprunt	4 357 433	2 126 636
Intérêts Emprunt Groupe CBV		
CSF Facto	89 893	206 952
Pertes de change	18 628	241 826
Dotation provision R&C à caractère financier	148 411	200 230
Dot/prov. Dépréciation. Titres	22 331	1 449 580
<b>Total Charges financières</b>	<b>3 748 381</b>	<b>4 754 957</b>

Résultat financier	31/12/2023	31/12/2022
<b>Total Résultat financier</b>	<b>16 477 659</b>	<b>6 004 291</b>

#### 4.6 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose en :

Produits exceptionnels	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
- Profits / antérieur	1 013	2 175
- Autres produits exceptionnels		
<b>Total Produits except/ opération de gestion</b>	<b>1 013</b>	<b>2 175</b>
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Cessions de titres PROVIGIS		625 000
- Cessions de titres FREELANCE WIND	90 000	
- Prix de cession des immobilisations corporelles		
- Boni/actions propres Gilbert DUPONT		
<b>Total Produits except/ opération en capital</b>	<b>90 000</b>	<b>625 000</b>
Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Repr. Prov. Risques & charge Except	16 376	110 000
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>107 389</b>	<b>737 175</b>

Charges exceptionnelles	31/12/2023	31/12/2022
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
- Charges except./oper.de gestion	608 148	42 500
- Pénalités amendes Fisc. & Pénales	1 445	1 097
- Pénalités Sociales		120 217
<b>Total Charges except/ opération de gestion</b>	<b>609 593</b>	<b>163 814</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>		
- Valeur nettes comptable des éléments d'actifs cédés	90 000	249 456
- Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique		
- Mali/actions propres Gilbert DUPONT	109 619	32 338
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>		
- Dot/amort. except. Immobilisations		
- Dot/amort. Dérogatoire	204 974	204 644
- Dot/prov. risques & charges except.	27 430	110 786
<b>Total Dotations except aux amortissement et provisions</b>	<b>232 404</b>	<b>315 430</b>
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>1 041 615</b>	<b>761 038</b>

Résultat exceptionnel	31/12/2023	31/12/2022
<b>Total Résultat exceptionnel</b>	<b>-934 226</b>	<b>-23 863</b>

Au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel est principalement composé de :

- 516 K€ liés à une indemnité transactionnelle versée dans le cadre de l'acquisition du groupe OPENWORK,
- 200 K€ liés à des provisions sur risques dans le cadre de litiges sociaux et commerciaux.

#### 4.7 Déficit reportable

Au 31 décembre 2023, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 1 600 K€.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, chaque société fille comptabilise son impôt société comme si elle était imposée séparément. Par conséquent, les gains et les charges liés à l'intégration fiscale sont intégralement comptabilisés au sein de la société mère FREELANCE.COM. Sur 2023, une économie d'impôt de 113 K€ a ainsi été générée, correspondant principalement à l'IS des sociétés en déficit.

▪ **Note 5 – Autres informations**

**5.1 Engagements hors bilan**

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	65 729
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	2 283
Promesse de cession de 10% du capital de Provigis (70.000 actions) à Spireo d'une durée de 3 ans soit jusqu'au 29/11/2025, à utiliser en une ou plusieurs fois, au prix de 7€14 par action	500
Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	160

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

**5.2 Effectif moyen**

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2023 reste de 1 personne.

**5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représente 101 676 €. Le détail des honoraires est repris dans la plaquette des comptes consolidés.

**5.4 Passifs éventuels**

Tous les risques en cours au 31 décembre 2023 ont fait l'objet d'une provision.

**5.5 Informations sur les parties liées**

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

**5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites**

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/22	Quantité restant au 31/12/22
01/04/2022	PAGA 2021 (1)	401 100		355 800	-355 800	
21/05/2023	PAGA 2022 (2)	396 070		396 070		396 070
30/04/2024	PAGA 2023 (3)	900 000				

## 5.7 Informations sur les engagements retraites

Les engagements retraites ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux mais évalués dans cette annexe pour les salariés de FREELANCE.COM.

Cette valorisation se monte à 46 872 € avec les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 3.84%
- Taux d'évolution des rémunérations de 3%
- Probabilité de présence estimée à :
  - 0.2 pour les salariés jusqu'à 49 ans
  - 0.6 pour les salariés entre 50 ans et 55 ans
  - 0.9 pour salariés de 56 ans et plus

### ■ Note 6 – Tableau des filiales et des participations



Dénomination sociale	Pays	% détenion	Capital social	Capitaux propres €	Chiffre d'affaires €	Résultat net €	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Dividendes €	Prêt €
ADMISSIONS ACCESS	FRA	100	229 500 €	185 962	3 761 221	-66 488	1 754 692	1 030 657	111 759	
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	FRA	100	50 000 €	-842 960	16 382 985	-897 960	131 604	131 604	383 420	
ADMISSIONS SAVOIR- FAIRE	FRA	100	595 150 €	710 755	4 328 050	83 640	2 411 243	2 411 243	534 186	
ADMISSIONS SUISSE	CHE	100	100 000 CHF	826 399	1 938 106	95 135	81 136	81 136		
COWORKEES	FRA	100	13 378 €	-25 610	1 053 201	302 983	2 473 717	2 473 717		
ERGONOS CONSULTING	CHE	100	150 000 CHF	1 831 803	15 532 312	52 049	2 361 908	2 361 908		
FREELANCE Luxembourg	LUX	100	12 500 €	-140 672		-63 411	22 331			
FREELANCE MAROC	MAR	100	350 000 MAD	1 603 943	6 636 758	133 707	944 827	944 827		
FREELANCE UK	GBP	100	1 GBP	20 530	782 401	3 580	1	1		102 457
FREELANCE ONE	FRA	100	50 000 €	-138 084	8 670 757	-192 709	50 000	50 000	52 821	
ADMISSIONS ONE	FRA	100	15 000 €	392 620	58 827 858	376 120	15 000	15 000	978 248	
FREELANCE SAGE INDIA	IND	100	100 000 INR	1 136			1 136	1 136		
FREELANCE SERVICES	FRA	100	50 000 €	658 245	22 036 468	469 109	50 000	50 000	258 213	
HELVETIC PAYROLL GENEVE	CHE	100	100 000 CHF	8 587 946	83 303 663	3 882 232	64 763 476	64 763 476	6 074 719	
HELVETIC PAYROLL ZURICH	CHE	100	100 000 CHF	8 228 656	129 521 793	4 750 219	64 763 476	64 763 476	8 099 625	
3P FINANCIAL SERVICES	CHE	100	100 000 CHF	168 502	1 907 487	204 248	462 134	462 134		
INOP'S	FRA	100	316 472 €	12 248 040	215 890 772	3 279 786	28 010 189	28 010 189		
INSTITUT SAVOIR FAIRE	FRA	100	50 000 €	43 638		-5 349	50 000	50 000		
OPENWORK GROUP	FRA	100	1 210 €	743 836	1 457 347	585 057	4 999 998	4 999 998		
PROVIGIS	FRA	88	700 000 €	1 667 134	3 656 299	404 992	1 746 192	1 746 192		
SAGE	CHE	100	100 000 CHF	6 797 507	35 544 907	2 375 390	3 360 000	3 360 000	3 543 586	
TEOPHILE	FRA	100	50 000 €	9 793		-138 696	45 005	45 005		
TMC	FRA	100	10 000 €	-756 963	1 039 051	-258 441	1 449 580			
VALOR CONSULTANTS	FRA	100	2 126 600 €	2 405 317	24 542 080	95 841	2 902 402	2 902 402	83 289	
VALOR ONE	FRA	100	169 000 €	142 937	1 892 921	7 567	402 189	402 189		

### 18.1.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.
- Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 186,2 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et

dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 19 avril 2024 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### *Rapport sur le gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### *Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 22 avril 2024  
Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet PÉRON et Associés**  
**Jean François PÉRON**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

**Comptabilité Audit Développement**  
**Alexandre DROUHIN**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

#### **18.1.2.3 Comptes sociaux de l'exercice 2022 clos le 31 décembre 2022**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 septembre 2023 sous le numéro D.23-0703.

#### **18.1.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 septembre 2023 sous le numéro D.23-0703.

#### **18.1.2.5 Comptes sociaux de l'exercice 2021 clos le 31 décembre 2021**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

#### **18.1.2.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

#### **18.1.3 Changement de date de référence comptable**

Le Groupe n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période couverte par le présent Document d'Enregistrement Universel.

#### **18.1.4 Normes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

#### **18.1.5 Changement de référentiel comptable**

Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, sont établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera le Groupe.

## 18.1.6 Etats financiers consolidés

### 18.1.6.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Actif en K€	§	31/12/2023	31/12/2022
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>4.1</b>	<b>184 437</b>	<b>181 149</b>
<b>Capital souscrit non appelé</b>			
Immobilisations incorporelles	4.2	7 805	6 397
Immobilisations corporelles	4.3	1 524	1 112
Immobilisations financières	4.4	3 399	2 496
<b>Actif immobilisé</b>		<b>197 165</b>	<b>191 154</b>
Stocks et en-cours			
Créances clients	4.5	144 758	145 670
Autres créances	4.5	48 554	46 751
Valeurs mobilières de placement	4.6	41 536	4
Disponibilités	7	87 901	81 068
Comptes de régularisation actif	4.5	3 037	2 046
<b>Actif circulant</b>		<b>325 786</b>	<b>275 539</b>
<b>Total Actif</b>		<b>522 950</b>	<b>466 692</b>
Passif en K€	§	31/12/2023	31/12/2022
Capital social		4 523	4 494
Primes		88 069	88 097
Autres capitaux propres		46 318	27 034
Résultat (part du groupe)		14 529	18 074
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>4.7</b>	<b>153 438</b>	<b>137 700</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4.7</b>	<b>213</b>	<b>180</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.8</b>	<b>2 526</b>	<b>1 076</b>
Dettes financières	4.9	137 378	110 009
Dettes fournisseurs	4.10	120 338	121 290
Dettes sur immobilisations	4.10	20	18
Avances et acomptes reçus sur commandes	4.10	5 026	3 946
Dettes sociales	4.10	52 933	42 691
Autres dettes d'exploitation	4.10		
Dettes fiscales	4.10	45 425	45 858
Autres dettes	4.10	2 822	2 762
Comptes de régularisation passif	4.10	2 831	1 163
<b>Dettes</b>		<b>366 773</b>	<b>327 737</b>
<b>Total Passif</b>		<b>522 950</b>	<b>466 692</b>

En K€	§	31/12/2023	31/12/2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.1</b>	<b>857 702</b>	<b>800 155</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>5.2</b>	<b>361</b>	<b>2 294</b>
Autres achats et charges externes	5.3	-492 391	-441 942
Impôts, taxes et versements assimilés		-4 093	-3 848
Charges de personnel	5.4	-331 627	-327 625
Dotations aux amort. des immobilisations		- 3 182	- 2 380
Dotations aux provisions	4.8	-769	-1 997
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-832 061</b>	<b>-777 792</b>
<b>EBITDA</b>		<b>29 386</b>	<b>26 966</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>26 002</b>	<b>24 658</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5.5</b>	<b>-4 648</b>	<b>-3 083</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>21 354</b>	<b>21 575</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5.6</b>	<b>-1 053</b>	<b>402</b>
Impôt sur les bénéfices	5.7	-4 127	-3 856
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>16 174</b>	<b>18 121</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisitions	4.1	- 1 610	
<b>Bénéfice net</b>		<b>14 564</b>	<b>18 121</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>14 529</b>	<b>18 074</b>
<b>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</b>		<b>35</b>	<b>47</b>
Résultat par action (€)	2.3.11	0,26	0,32
Résultat dilué par action (€)	2.3.11	0,26	0,32

\* Détail de calcul de l'EBITDA précisé dans la note 2.3.8

### Note annexe aux comptes consolidés

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2023 qui présentent un total de bilan de 522 950 K€ et un résultat net – part du groupe de 14 529 K€.

#### ■ Note 1 - Faits marquants de la période et événements post clôture

##### Dynamique de croissance

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 858 M€, en progression de +7 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2022 (+4% par rapport au chiffre d'affaires pro forma 2022 et 2023 – Voir note 8)

En France, le chiffre d'affaires de FREELANCE.COM s'est inscrit en hausse de 14% à 584 M€ (représentant 68% du total consolidé du Groupe).



A l'international (Suisse, Maroc, Allemagne), le chiffre d'affaires connaît une légère baisse à 274 M€ et représente 32% du chiffre d'affaires total de la période.

### **Rapprochement avec le Groupe OPENWORK**

Le 31 août 2023, FREELANCE.COM a annoncé la réalisation de l'acquisition de 100% des titres d'OPENWORK, spécialiste du portage salarial des indépendants, principalement présent en France et en Belgique.

OPENWORK a enregistré une forte croissance depuis sa création en 2011 pour rentrer en 2022 dans le top cinq des sociétés de portage salarial en France avec plus de 1 200 indépendants, elle réalise plus de 67 M€ de chiffre d'affaires en 2023. Le groupe se positionne comme un accélérateur au service des consultants afin de leur offrir les moyens de développer leur activité. Sa mission est de simplifier le quotidien des indépendants et de les protéger à travers le statut de salarié porté.

Le regroupement permet à FREELANCE.COM de consolider un marché du portage salarial atomisé, de devenir l'acteur de référence dans la gestion et les services aux indépendants et de gérer un panel de marques qui ciblent différents types de consultants. Ce rapprochement augmente significativement la puissance commerciale et marketing de l'ensemble avec une meilleure maîtrise des marges et une capacité d'investissement renforcée.

Compte tenu de la date du rapprochement et de son caractère significatif dans les comptes consolidés du Groupe, la note 8 des annexes fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

### **Autres faits marquants**

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

### **Évènements post-clôture**

- Acquisition du groupe STA

Par un communiqué de presse le 23 octobre 2023, FREELANCE.COM a annoncé la signature d'une promesse synallagmatique avec le groupe STA, spécialiste du portage salarial des indépendants et de la mise en relation de consultants hautement qualifiés avec les entreprises, notamment dans le domaine des compétences IT. Le 11 janvier 2024, FREELANCE.COM a confirmé son acquisition en numéraire de 100% des titres du groupe STA.

Le rapprochement avec STA permet à FREELANCE.COM de renforcer sa gamme de services aux indépendants et aux entreprises, participant activement à la consolidation du marché du portage salarial en France et en Europe.

Après 86 M€ de chiffre d'affaires en 2022, le groupe STA réalise 121 M€ de chiffre d'affaires en 2023 affichant ainsi une très belle croissance de 40%. Cette dynamique propulsera le nouveau groupe formé par FREELANCE.COM vers un chiffre d'affaires global qui dépassera le seuil du milliard d'euros.

Cette avancée stratégique le positionne d'ores et déjà comme leader européen du portage salarial, pilier essentiel de cette réussite avec plus de 500 M€ de chiffre d'affaires combiné en Europe en 2023 sur ce seul segment.

■ **Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation**

**2.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement ANC n° 2020-01.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**2.2 Modalités de consolidation**

**2.2.1 Méthodes de consolidation**

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

## 2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

## 2.2.3. Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- L'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

## 2.3 Méthodes et règles d'évaluation

### 2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- Les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,

- Les logiciels spécifiques.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

### **2.3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- |   |            |
|---|------------|
| 1. Agencements et installations générales | 5 ans      |
| 2. Matériel de bureau et informatique     | 3 à 4 ans  |
| 3. mobilier                               | 8 à 10 ans |

Les entités du groupe n'utilisent pas de manière significative le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

### **2.3.3 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

Seule FREELANCE.COM a recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

### **2.3.4 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

### **2.3.5 Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

### **2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont provisionnés. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

### **2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge**

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

### **2.3.8 Définition de l'EBITDA**

L'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est utilisé pour définir la performance opérationnelle réalisée au cours d'une période. L'EBITDA correspond au Résultat d'Exploitation avant prise en compte :

- Des dotations aux amortissements,
- Des dotations aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)
- Des reprises aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)

### **2.3.9 Résultat exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### **2.3.10 Impôts différés**

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

### 2.3.11 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par FREELANCE.COM et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Les instruments dilutifs existant à la date du 31 décembre 2023 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 31/12/2023	Quantité restant au 31/12/2022
01/04/2022	PAGA 2021 (1)	401 100		355 800	-355 800	
21/05/2023	PAGA 2022 (2)	396 070		396 070		396 070
30/04/2024	PAGA 2023 (3)	900 000				

(1) Sur les 401 100 actions attribuées le 01/04/2022, 355 800 ont été acquises le 21/04/2023

(2) Les 396 070 actions ont été attribuées le 21/05/2023 et pourront être acquises en mai 2024

(3) Les 900 000 actions pourront être attribuées en avril 2024, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

#### ■ Note 3 - Périmètre de consolidation

##### 3.1 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

La liste des consolidées au 31 décembre 2023 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe est présentée ci-après ; toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Suite à l'acquisition du groupe OPENWORK, le nouvel ensemble est désormais constitué de 31 sociétés :

Entité	Pays	SIREN	% intérêts N	% intérêts N-1
ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100	100
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	487 531 659	100	100
ADMISSIONS SAVOIR-FAIRE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	413 598 632	100	100
ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
BRIDGY	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	844 056 671	100	
COWORKEES SUISSE	22 rue de Carouge, 1205 (Suisse)		100	100
COWORKEES FRANCE	57 rue Jean Baud – 74940 Annecy	824 544 977	100	100
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktoni Casablanca (Maroc)		100	100
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100	100
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktoni Casablanca (Maroc)		100	100
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100	100
FREELANCE.COM		384 174 348	100	100
FREELANCE ONE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense	431 960 251	100	100
ADMISSIONS ONE	92044 Paris La Défense	837 521 442	100	100
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100	100
3P FINANCIAL SERVICES	Route de Lausanne 254, c/o Kilmona Management SA, 1292 Chambésy (Suisse)		100	100
HELVETIC PAYROLL GENEVE	Route de la Capite 127, 1222 Vésenaz, Colonge-Bellerive (Suisse)		100	100
HELVETIC PAYROLL ZURICH	Kernstrasse 57, 8004 Zurich (Suisse)		100	100
INOP'S	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	513 082 503	100	100
LE MONDE APRES BELGIQUE	23 rue de la Loi, 1040 Etterbeek Bruxelles (Belgique)		97	
LE MONDE APRES FRANCE	Paroi Nord de la Grande Arche – 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	522 193 507	100	

LE MONDE APRES UK	13 Appleby Drive, Croxley Green, Rickmansworth WD3 3FP(Angleterre)		100	
OPENWORK GROUP	Paroi Nord de la Grande Arche – 1 parvis de la Défense 92044 Paris la Défense	819 094 012	100	
OPENWORK SERVICES		880 700 695	100	
PROVIGIS	4 boulevard Diderot – 75012 Paris	431 960 251	88	88
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
TEOPHILE		839 240 322	100	90
TMC	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	390 058 741	100	100
VALOR CONSULTANTS		311 810 816	100	100
VALOR ONE		505 317 503	100	100

### 3.2 Variation du périmètre

L'acquisition de 100% des titres du groupe OPENWORK a généré un écart d'acquisition global de 4 898 K€ sur le 2ème semestre 2023 :

Prix d'acquisition des titres	5 000 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs net acquis	<u>102 K€</u>
Ecart d'acquisition au 31/12/23	4 898 K€

Le groupe a également acquis toute fin 2023 le complément de 10% des titres de la société TEOPHILE pour amener sa participation globale à 100%. Cette opération a généré une charge exceptionnelle de 2 K€.

#### ■ Note 4 - Informations sur les postes du bilan

### 4.1 Écarts d'acquisition

Valeurs en K€	Valeur nette au 31/12/2022	Augmentation 31/12/2023	Dépréciation 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023
<b>Activité d'intermédiation</b>	<b>29 636</b>			<b>29 636</b>
- France	27 707			27 707
- Export	1 929			1 929
<b>Activité de portage salarial</b>	<b>151 513</b>	<b>4 898</b>	<b>1 610</b>	<b>154 800</b>
- France	34 763	4 898	-1 610	38 051
- Export	116 749			116 749
	<b>181 149</b>	<b>4 898</b>	<b>-1 610</b>	<b>184 437</b>

Pour une meilleure lisibilité, les écarts d'acquisitions sont désormais regroupés par activité et zone géographique (l'ancienne présentation indiquait les montants par acquisition).

- L'intermédiation France comprend principalement l'écart d'acquisition d'Inop's,
- L'intermédiation Export inclut les écarts d'acquisition Maroc et Ergonos,



- Le portage salarial France reprend la majorité des écarts d'acquisition issus de l'apport partiel d'actif de 2016, et du groupe OPENWORK en 2023,
- Le portage salarial Export inclut principalement les écarts d'acquisition du groupe Helvetic Payroll.

Le groupe FREELANCE.COM procède annuellement à un test de dépréciation pour chacun de ces 4 périmètres. Celui-ci a conduit, fin 2023, à une dépréciation de la branche activité de portage salarial France liée à l'arrêt programmé des activités de formation historiques de TMC pour 1 610 K€.

## 4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	132					132
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	10 406	449	-818	2 312	2 607	14 956
Fonds commercial	481					481
Autres immobilisations. Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 153	2 275			-2 463	965
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>12 173</b>	<b>2 724</b>	<b>-818</b>	<b>2 312</b>	<b>144</b>	<b>16 534</b>
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort. des frais d'établissement	-118	-14				-132
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	-5 176	-2 518	818	-1 181	-59	-8 116
Amort. fonds commercial	-481					-481
Amort. autres immo. incorporelles						
Amort. autres immo. Incor.CB LLD						
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>-5 776</b>	<b>-2 532</b>	<b>818</b>	<b>-1 181</b>	<b>-59</b>	<b>-8 729</b>
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	14	-14				
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	5 230	-2 069		1 131	2 548	6 840
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 153	2 275			-2 463	965
<b>Valeurs nettes</b>	<b>6 397</b>	<b>193</b>		<b>1 131</b>	<b>85</b>	<b>7 805</b>

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques suivants développés en interne :
  - Pour l'activité d'intermédiation France : des outils de type portail clients/partenaires sont développés en interne pour industrialiser la gestion de nos opérations. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2023 s'élève à 2 379 K€, y compris 589 K€ d'immobilisations en cours,
  - Pour l'activité de portage salarial France : des outils sont développés en interne et mis à la disposition de nos consultants pour la gestion de leur activité. La valeur nette de ces actifs au 31 décembre 2023 s'élève à 1 836 K€ (dont 1 131 K€ de variation de périmètre lié au groupe OPENWORK), y compris 238 K€ d'immobilisations en cours,
  - Pour l'activité de portage salarial Export : Un outil est développé en interne pour gérer notre offre de portage salarial internationale. La valeur nette de cet actif s'élève à 1 473 K€ au 31 décembre 2023,
  - Les autres développements sont liés à la solution de conformité fournisseurs PROVIGIS. La valeur nette de cet actif s'élève à 718 K€ au 31 décembre 2023, y compris 137 K€ d'immobilisations en cours.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

#### 4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	167					167
Autres immobilisations corporelles	2 476	382	-158	10	567	3 277
Immobilisations en cours	98	540			-532	106
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 741</b>	<b>922</b>	<b>-158</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>3 550</b>
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	-144	-8				-153
Autres immobilisations corporelles	-1 484	-392	36	-10	-24	-1 874
Dépréciation immo. corporelles						

Amortissements et provisions	-1 629	-400	36	-10	-24	-2 026
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	22	-8				22
Autres immobilisations corporelles	992	-10	-122		544	1 404
Immobilisations corporelles en cours	98	540			-532	106
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 112</b>	<b>522</b>	<b>-122</b>		<b>12</b>	<b>1 524</b>

#### 4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 31 décembre 2023 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	72	69		-90		51
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2					2
Prêts	501	48	-2	504		1 051
Dépôts et garanties versées	1 581	54	-15	50	203	1 873
Autres créances immobilisées	339	237			-154	422
<b>Total</b>	<b>2 496</b>	<b>408</b>	<b>-17</b>	<b>464</b>	<b>48</b>	<b>3 399</b>

La ligne des titres non consolidés de 51 K€ comprend pour 50 K€ la société INSTITUT SAVOIR FAIRE qui reste sans activité au 31 décembre 2023.

Les titres de FREELANCE.COM LUXEMBOURG présents à l'ouverture pour 22 K€ ont été totalement dépréciés en 2023.

Au cours de l'exercice, les titres ont augmenté de 1 K€ avec la création de la société FREELANCE SAGE INDIA (1 K€). Sans activité significative, elle n'est pas consolidée au 31 décembre 2023.

La variation de périmètre pour 90 K€ concerne la société FREELANCE.COM WIND, créée puis cédée sur 2023.

Les prêts pour 1 051 K€ correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Au 31 décembre 2023, les dépôts et garanties versées se montent à 1 873 K€. Ils comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés dans le cadre de location mobilière (dont 280 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense),
- Une garantie de 500 K€ sur les fonds prêtés (emprunt lié au Groupe HP) et conservés par Bpifrance comme gages espèces,
- La licence LSE (autorisation de pratiquer la location de services) pour 481 K€ sur les sociétés de portage salarial export.

#### 4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	148 297	-3 629	144 668	145 670
Créances sur immo et comptes rattachés	90		90	
<b>Créances clients</b>	<b>148 387</b>	<b>-3 629</b>	<b>144 758</b>	<b>145 670</b>
Créances sociales	4 818		4 818	1 785
Créances d'impôt et TVA exigible	22 098		22 098	26 682
Cptes courants débiteurs	648	-148	500	99
Autres créances diverses et affacturage	19 434	-107	19 326	16 686
Avances et acptes versés /commandes	275		275	253
Divers – Produits à recevoir				260
Actifs d'impôt différé	1 489		1 489	1 245
<b>Autres créances</b>	<b>48 810</b>	<b>-256</b>	<b>48 554</b>	<b>46 751</b>
Charges constatées d'avance	2 031		2 031	1 027
Comptes de régularisation	1 006		1 006	1 019
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>3 037</b>		<b>3 037</b>	<b>2 046</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>200 235</b>	<b>-3 885</b>	<b>196 349</b>	<b>194 467</b>

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 21 390 K€ et des crédits et avances d'impôts de 708 K€. Les comptes de Factor (ligne autres créances diverses et affacturage) représentent notamment les montants laissés en garantie au Factor (Fonds de garantie et Réserves de Financement) jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 18 794 K€.

Les comptes courants débiteurs de 500 K€ concerne une avance à la société FREELANCE.WIND, filiale cédée en fin d'exercice avec un remboursement du compte courant en 2024.

Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 489 K€ correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2024 à 2026), détail dans la note 5.7

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2023, l'encours d'affacturage s'élève à 65 729 K€ pour 67 979 K€ au 31/12/2022. L'engagement net vis-à-vis de l'établissement d'affacturage s'élève donc à 46 935 K€ contre 52 775 K€ au 31/12/22.

#### 4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	41 736	-200	41 536	4

Les valeurs mobilières de placement concernent principalement un compte à terme de 39 904 K€ mis en place le 22 décembre 2023 et à échéance au 9 janvier 2024, ainsi que des actions propres pour une valeur moyenne de 1 287 K€ destinées à être attribuées au personnel dans le cadre des PAGA (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions) en 2024.

#### 4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres N-2</b>	<b>4 441</b>	<b>100 719</b>	<b>-158</b>	<b>9 872</b>	<b>1 363</b>	<b>116 236</b>	<b>377</b>
Affectation en réserves		9 872		-9 872			
Engagement Retraites							
Variation de capital	54	2 841				2 894	
Variation de titres en autocontrôle			-66			-66	
Variation du périmètre							-243
Résultat N-1				18 074		18 074	47
Variation des écarts de conversion					561	561	
<b>Capitaux propres N-1</b>	<b>4 494</b>	<b>113 431</b>	<b>-224</b>	<b>18 074</b>	<b>1 923</b>	<b>137 699</b>	<b>180</b>
Affectation en réserves		18 074		-18 074			
Engagement Retraites							
Variation de capital	28	-28					
Variation de titres en autocontrôle			123			123	
Variation du périmètre							-2
Résultat N				14 529		14 529	35
Variation des écarts de conversion					1 087	1 087	
<b>Capitaux propres N</b>	<b>4 523</b>	<b>131 477</b>	<b>-101</b>	<b>14 529</b>	<b>3 010</b>	<b>153 438</b>	<b>213</b>

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2022	56 179 454	0,08 €
Au 31/12/2023	56 535 254	0,08 €

Depuis le 1er janvier 2023, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 28 K€ par émission de 355 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA).

Il passe ainsi de 4 494 K€ euros composé de 56 179 454 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 523 K€ composé de 56 535 254 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre de l'opération décrite ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 28 K€ (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions PAGA).

#### 4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	1 076	1 488	-83	45		2 526
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles						
- Immobilisations corporelles						
- Immobilisations financières	30	22				52
- Comptes clients	2 705	2 666	-2 101	242	117	3 629
- Autres créances		256				256
- Valeurs mobilières	200					200
<b>Total</b>	<b>4 011</b>	<b>4 432</b>	<b>-2 184</b>	<b>287</b>	<b>117</b>	<b>6 693</b>

Impact en résultat	Augmentations	Diminutions
Résultat d'exploitation	4 063	-2 101
Résultat financier	171	
Résultat exceptionnel	198	-83
<b>Total</b>	<b>4 432</b>	<b>-2 184</b>

(1) Les dotations de provisions correspondent pour l'essentiel à la provision des clients douteux (2 666 K€) ainsi qu'aux engagements vis-à-vis du personnel (1 200 K€) et financiers (171 K€),

(2) Les provisions reprises correspondent principalement aux clients douteux (2 101 K€).

Les provisions et dépréciations concernent principalement cinq types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 185 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 564 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 192 K€
- Les engagements vis-à-vis du personnel pour 1 585 K€ dont des indemnités de fin de carrière pour 384 K€ (dont principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 3.84 % et taux d'évolution des rémunérations de 3%) et 1 199 K€ lié au coût des actions gratuites
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 3 629 K€

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non-recouvrement des créances clients.

Le Conseil d'Administration du 19 avril 2024 a décidé d'utiliser les actions rachetées sur le marché (cf note 4.7 « variation des titres en autocontrôle ») dans le cadre des PAGA (Plan d'Attribution Gratuites d'Actions). A ce titre, une provision de 1 199 K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2023.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

#### 4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation du périmètre	Autres mouvements	Clôture
Emprunts bancaires	109 561	39 700	-15 483	2 308		136 086
Autres dettes financières	448	579	-427	707	-14	1 293
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>110 009</b>	<b>40 279</b>	<b>-15 910</b>	<b>3 015</b>	<b>-14</b>	<b>137 378</b>

Pour mémoire, en 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HP. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HP qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.4% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor\* + 1.75% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

\* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

L'augmentation de 39.7 M€ correspond au nouvel emprunt contracté par FREELANCE.COM pour financer l'acquisition du groupe STA signée le 11 janvier 2024 (cf note 1 - Evénements post-clôture). Cet emprunt (Prêt Participatif Relance), contracté au taux de 4.85%, est amortissable en année 7 et 8 (2030 et 2031).

La diminution de 15 M€ comprend le remboursement d'échéances de l'emprunt de 2021 pour 10.7 M€ ainsi que de PGE pour 4.8 M€.

Le groupe OPENWORK, entré dans le périmètre avec un solde d'emprunt de 2.3 M€, a contracté un PGE en 2020 de 3 M€ ainsi qu'un emprunt de 0.7 M€ auprès de la BPI en 2018. Leurs échéances sont à 3 ans.

Leurs échéances sont détaillées ci-dessous :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 ans à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	136 086	14 298	82 087	39 700
Autres dettes financières	1 293	1 293		
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>137 378</b>	<b>14 801</b>	<b>82 087</b>	<b>39 700</b>

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

La marge a légèrement diminué à 1.30% et 1.60% sur le 2ème semestre 2023 grâce à l'amélioration des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) sur l'Euribor 3 mois avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les échéances de plus de 5 ans sont liées au nouvel emprunt PPR pour des remboursements en 2030 et 2031.

Les autres dettes financières pour 1 293 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire FREELANCE.COM (579 K€), des emprunts OPENWORK (93 K€) ainsi que des Dépôts et garanties reçus pour un client export d'OPENWORK (587 K€).

#### 4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>120 338</b>	<b>121 290</b>
Dettes sur immobilisations	20	18
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 026	3 946
Dettes sociales	52 933	42 691
Autres dettes d'exploitation		
Dettes fiscales	45 425	45 858
Autres dettes	2 822	2 762
<b>Total autres dettes</b>	<b>106 226</b>	<b>95 275</b>
Comptes de régularisation passif	2 831	1 163
<b>Total</b>	<b>229 395</b>	<b>217 728</b>

L'augmentation de la ligne dettes sociales provient de l'acquisition du groupe OPENWORK et son activité de portage salarial.

Les dettes fiscales de 45 425 K€ comprennent pour l'essentiel la TVA collectée pour 35 009 K€.

#### ■ Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat

##### 5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	31/12/2023	31/12/2022
<b>Activité d'intermédiation</b>	<b>477 383</b>	<b>420 943</b>
• France	451 389	399 231
• Export	25 994	21 712
<b>Activité de portage salarial</b>	<b>376 871</b>	<b>376 165</b>



• France	128 830	107 637
• Export	248 041	268 527
<b>Autres</b>	<b>3 448</b>	<b>3 049</b>
<b>Total</b>	<b>857 702</b>	<b>800 155</b>

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

## 5.2 Autres produits d'exploitation

A hauteur de 361 K€ au 31 décembre 2023, ils comprennent principalement :

- Des subventions d'exploitation pour 311 K€
- Des produits de gestion courante pour 50 K€

Les reprises de provisions sur Les créances douteuses sont désormais nettes avec les dotations.

## 5.3 Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	31/12/2023	31/12/2022
Achats de prestations	436 314	387 373
Commissions des commerciaux	825	732
Achats et charges liés au partage salarial	42 216	40 975
Autres	13 101	12 861
<b>Total</b>	<b>492 456</b>	<b>441 942</b>

## 5.4 Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	31/12/2023	31/12/2022
Personnel administratif	30 469	27 404
Personnel porté et intérimaires	301 158	300 221
<b>Total</b>	<b>331 627</b>	<b>327 625</b>

La participation des salariés au résultat se monte à 158 K€ à fin 2023 et 129 K€ à fin 2022.

La ligne Personnel administratif contient en 2023 l'impact de la provision liée aux actions gratuites pour 1 199 K€.

## 5.5 Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	31/12/2022	31/12/2021
Produits de participation		
Autres intérêts et produits assimilés	102	27

Reprises sur provisions & Transfert de charges		
Différences positives de change	1 966	558
Produits cessions de VMP & transfert de charges financières	58	2
<b>Produits financiers</b>	<b>2 126</b>	<b>587</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	171	200
Intérêts et charges assimilées	3 614	2 460
Différences négatives de change	2 989	1 010
Charges sur cessions de VMP		
<b>Charges financières</b>	<b>6 774</b>	<b>3 670</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-4 648</b>	<b>-3 083</b>

Les filiales suisses contribuent pour -1 340 K€ aux différences nettes de change.

Les dotations financières aux amortissements de 171 K€ correspondent à des provisions liées à la filiale non consolidée FREELANCE.COM LUXEMBOURG (provision sur titres 22 K€ et comptes-courants 149 K€).

Les intérêts et charges assimilées de 3 614 K€ comprennent pour 3 353 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt bancaire, auxquels s'ajoutent des charges d'intérêts de 171 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d'affacturage s'élèvent à 90 K€ en décembre 2023.

## 5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	277	246
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	92	625
Reprises de provisions & transfert de charges	83	310
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>453</b>	<b>1 181</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 138	300
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	169	220
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	198	259
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 505</b>	<b>779</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 053</b>	<b>402</b>

Au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel est composé de :

- 516 K€ liés à une indemnité transactionnelle versée dans le cadre de l'acquisition du groupe OPENWORK,
- 200 K€ liés à des opérations de restructuration,
- 200 K€ liés à des provisions sur risques dans le cadre de litiges sociaux et commerciaux.

## 5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. Au 31 décembre 2023, l'impôt société en résultant s'élève à 1 407 K€. La société INOPS est intégrée dans ce groupe depuis le 1er janvier 2023.

Sur l'exercice 2023, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 4 127 K€ et se décompose de la manière suivante :

Valeurs en K€	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	3 550	3 857
Impôts différés	577	-1
<b>Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat</b>	<b>4 127</b>	<b>3 856</b>

Les impôts exigibles pour 3 550 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (1 258 K€), suisses-allemandes (2 174 K€) et marocaines (118 K€).

Les déficits reportables de l'unité fiscale FREELANCE.COM ont été entièrement activés en 2020 et 2021.

Les impôts différés ont été activés au taux de 25 %, taux en vigueur depuis 2022.

Au 31 décembre 2023, la ligne Impôts différés est détaillée comme suit :

Valeurs en K€	31/12/2023
Consommation d'actifs d'impôts	628
Variation des engagements retraites	-51
<b>Charge d'impôts différés</b>	<b>577</b>

La ventilation des impôts différés dans le bilan est la suivante :

Valeurs en K€	Base d'impôts différés 2023	31/12/2023	31/12/2022
Reports déficitaires	5 571	1 393	1 200
Indemnités de départ à la retraite	385	96	45
<b>Impôts différés actifs par nature</b>		<b>1 489</b>	<b>1 245</b>
<b>Impôts différés passifs par nature</b>			

L'analyse de la différence d'impôt au 31 décembre 2023 se présente ainsi :

Valeurs en K€	Base	Impôt
Résultat net avant impôts théorique en vigueur de 25%	20 301	5 075
Retraitements :		
- Charges non déductibles en réintégration fiscale (1)	2 700	675
- Revenus non imposables en déduction fiscale (2)	-1 873	-468
- Impôts différé d'actifs sur perte fiscale de la période (3)	182	46
<b>Base taxable du Groupe</b>	<b>21 310</b>	<b>5 327</b>
Incidence de la baisse du taux d'impôt de 26,5% (2021) à 25%		-1
Crédits d'impôt recherche		-87
Différence entre le taux normal appliqué en France et le taux d'impôt appliqué à l'étranger (4)		-1 112
<b>Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat</b>		<b>4 127</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>		<b>20%</b>

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de l'impôt théorique à la charge d'impôts sont :

- (1) Décalages temporaires liés aux taxes organic et efforts de construction, 5% de quote-part sur les dividendes versés par des filiales françaises (2 402 K€) et suisses (17 718 K€),
- (2) Décalages temporaires réintégrés les années précédentes : Efforts de constructions, Organic, etc,
- (3) L'impôt différé d'actif sur la perte fiscale activée (Intégration fiscale France pour 406 K€) et non activée (3PFS pour 173 K€, ERGONOS GERMANY pour 3 K€ et OPENWORK variation périmètre de 61 K€, régularisation COWORKEES SA pour 7 K€ et TEOPHILE pour 7 K€),
- (4) La principale différence de taux avec la France est le taux moyen d'imposition de 18% en Suisse.

#### ■ Note 6 - Autres informations

### 6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	65 729
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	2 283
Promesse de cession de 10% du capital de Provigis (70.000 actions) à Spireo d'une durée de 3 ans soit jusqu'au 29/11/2025, à utiliser en une ou plusieurs fois, au prix de 7,14€ par action	500
Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	160

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Nantissement du fonds de commerce résultant d'un acte en date du 10 avril 2019 au profit de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES à hauteur de 87,6 K€.

## 6.2 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2023 ont fait l'objet d'une provision.

## 6.3 Effectif permanent à fin décembre 2023

	France	Etranger	Total 31/12/23	Total 31/12/22
Personnel salarié :				
- cadres	204	53	256	248
- employés	64	1	65	69
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>54</b>	<b>321</b>	<b>317</b>

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

## 6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres services
ECA – NEXIA	96	10
CPA – CABINET PERON	34	4
CABINET FERTE	39	
CABINET AZENCOTH	34	
MVN	4	
COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE REVISION	57	
	<b>264</b>	<b>14</b>

Les honoraires des Commissaires aux comptes ont représenté une charge de 278 K€ en 2023.

## 6.5 Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

■ **Note 7 – Tableau de flux de trésorerie consolidé**

Valeur en K€	31/12/2023	31/12/2022
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>81 023</b>	<b>67 116</b>
<b>Opération d'exploitation :</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>14 564</b>	<b>18 121</b>
Amortissements et provisions	6 180	2 273
Plus-values de cession, nettes d'impôts	242	-421
Variation des impôts différés	577	-1
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>21 564</b>	<b>19 973</b>
Variation du BFR lié à l'activité	5 797	7 966
<b>Flux de trésorerie exploitation (A)</b>	<b>27 361</b>	<b>27 939</b>
<b>Opérations d'investissements :</b>		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-4 182	-4 198
Cession et réductions d'immobilisations	17	376
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-89	-5 783
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	387	601
<b>Trésorerie affectée aux investissements(B)</b>	<b>-3 867</b>	<b>-9 004</b>
<b>Opérations de financement :</b>		
Émissions d'emprunts	39 700	5 960
Remboursements d'emprunts	-15 503	-11 233
Augmentation des capitaux propres		
<b>Trésorerie provenant du financement (C)</b>	<b>24 197</b>	<b>-5 273</b>
Autres flux de trésorerie (D)	687	244
<b>Variations de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>48 378</b>	<b>13 907</b>
Trésorerie - Clôture	129 401	81 023

■ **Note 8 – Informations Pro Forma**

En K€	§	31/12/2023 Comptes consolidés	31/12/2023 Comptes proforma	31/12/2022 Comptes consolidés	31/12/2022 Comptes proforma
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>5.1</b>	<b>857 702</b>	<b>902 311</b>	<b>800 155</b>	<b>870 718</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>5.2</b>	<b>361</b>	<b>383</b>	<b>2 294</b>	<b>2 533</b>
Autres achats et charges externes	5.3	-492 391	-498 934	-441 942	-451 022
Impôts, Taxes et versements assimilés		-4 093	-4 897	-3 848	-4 409
Charges de Personnel	5.4	-331 627	-368 530	-327 625	-388 617
Dotation aux amortissements des immobilisations		-3 182	-3 477	-2 380	-2 611
Dotation aux provisions	4.8	-769	-799	-1 997	-2 230
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-832 061</b>	<b>-876 638</b>	<b>-777 792</b>	<b>-848 889</b>
<b>EBITDA</b>		<b>29 386</b>	<b>29 736</b>	<b>26 966</b>	<b>26 902</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation</b>		<b>26 002</b>	<b>26 056</b>	<b>24 658</b>	<b>24 362</b>
<b>2 – Résultat financier</b>	<b>5.6</b>	<b>-4 648</b>	<b>-4 684</b>	<b>-3 083</b>	<b>-3 138</b>
<b>3 – Résultat courant avant impôt</b>		<b>21 354</b>	<b>21 372</b>	<b>21 575</b>	<b>21 224</b>
<b>4 – Résultat exceptionnel</b>		<b>-1 053</b>	<b>-1 030</b>	<b>402</b>	<b>339</b>
Impôts sur les bénéfices	5.7	- 4 127	-4 137	-3 856	-3 884
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>16 174</b>	<b>16 205</b>	<b>18 121</b>	<b>17 679</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	4.1	-1 610	-1 610		
<b>5 – Bénéfice net</b>		<b>14 564</b>	<b>14 594</b>	<b>18 121</b>	<b>17 679</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>14 529</b>	<b>14 558</b>	<b>18 074</b>	<b>17 630</b>
<b>Résultat hors groupe</b>		<b>35</b>	<b>37</b>	<b>47</b>	<b>49</b>

Comptes consolidés : périmètre de consolidation avec le groupe OPENWORK acquis en septembre 2023 et contribuant aux flux d'activité et de résultat du groupe de septembre à décembre 2023.

Compte pro forma : périmètre de consolidation avec la contribution du groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 2022.

## 18.1.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et notamment la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge décrite dans la note 2.3.7 de l'annexe ;
- et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour celles relatives à l'écart d'acquisition qui figure au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 184,4 millions d'euros, ainsi que celles relatives aux dettes envers les salariés.



Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d’administration arrêté le 19 avril 2024.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l’article L. 225 102- 1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l’article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n’ont pas fait l’objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l’objet d’un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d’établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d’administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 22 avril 2024  
Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet PÉRON et Associés**  
**Jean François PÉRON**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

**Comptabilité Audit Développement**  
**Alexandre DROUHIN**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

#### **18.1.6.3 Comptes consolidés de l'exercice 2022 clos le 31 décembre 2022**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 septembre 2023 sous le numéro D.23-0703.

#### **18.1.6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2022**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 septembre 2023 sous le numéro D.23-0703.

#### **18.1.6.5 Comptes consolidés de l'exercice 2021 clos le 31 décembre 2021**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

#### **18.1.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2021**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2023 sous le numéro D.23-0003.

### 18.1.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2023 présentées au paragraphe 18.1.2.1 et 18.1.6.1 du présent document.

Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 18.1.2.2 et 18.1.6.2

## 18.2 Informations financières intermédiaires et autres

Néant

## 18.3 Audit des informations financières annuelles historiques

### 18.3.1 Audit indépendant

Les commissaires aux comptes du Groupe établissent un rapport d'audit annuel indépendant. Celui-ci est présenté au paragraphe 18.1.2.2 du présent document.

### 18.3.2 Autres informations auditées

Seules les informations financières annuelles historiques ont fait l'objet d'un audit par les contrôleurs légaux.

### 18.3.3 Informations non-auditées

Néant.

## 18.4 Informations financières pro forma

En août 2023 le Groupe Freelance.com a acquis la société OPENWORK.

Compte tenu de la date du rapprochement et de son caractère significatif dans les comptes consolidés du Groupe, la note 8 des annexes des comptes consolidés 2023 fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

## 18.5 Politique de distribution de dividendes

Année	Montant
2021	0
2022	0
2023	0,08/action

## 18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 3.3.2 ci-dessus, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait

connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### **18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Néant

## 19 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

### 19.1 Capital social

#### 19.1.1 Capital souscrit et autorisé

- Montant du capital (article 7 des statuts)

Le capital est fixé à la somme de quatre millions cinq cent vingt-deux mille huit cent vingt euros et trente-deux centimes (4 522 820,32 euros).

Il est divisé en cinquante-six millions cinq cent trente-cinq mille deux-cent-cinquante-quatre (56 535 254) actions de 0,08 euros de nominal chacune.

- Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des <b>attributions gratuites d'actions</b> existantes ou à émettre, au <b>profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés</b> qui lui sont liées prévues à l'article I. 225-197-2 du Code de Commerce	<b>AGM 17/06/2022</b> 17ème résolution	<b>17/08/2025</b> (38 mois)	10% du capital social	Partiellement utilisée-	10% du capital social
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des <b>attributions gratuites d'actions</b> existantes ou à émettre, au <b>profit d'une catégorie de cadres salariés et dirigeants</b> de la Société ou des sociétés qui lui sont liées prévues à l'article I. 225-197-2 du Code de Commerce	<b>AGM 17/06/2022</b> 18ème résolution	<b>17/08/2025</b> (38 mois)	10% du capital social	Partiellement utilisée-	10% du capital social
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec <b>maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières</b> donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	<b>AGM 16/06/2023</b> 14ème résolution	<b>16/08/2025</b> (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, <b>sans droit préférentiel de souscription des actionnaires</b> et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <b>par offre au public</b>	<b>AGM 16/06/2023</b> 15ème résolution	<b>16/08/2025</b> (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de <b>décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes</b>	<b>AGM 16/06/2023</b> 17ème résolution	<b>16/08/2025</b> (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Autorisation donnée au conseil d'administration, à l'effet <b>d'augmenter le nombre de titres émis</b> conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	<b>AGM 16/06/2023</b> 18ème résolution			-	
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une <b>augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise</b> conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	<b>AGM 16/06/2023</b> 19ème résolution	<b>16/08/2025</b> (26 mois)			
Autorisation donnée au Conseil à l'effet <b>d'acheter ou faire acheter</b> des actions de la société conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du code de commerce	<b>AGM 14/06/2024</b> 7ème résolution	<b>14/08/2025</b> (18 mois)	10% du capital social		10% du capital social

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de <b>réduire le capital</b> social par annulation des actions auto-détenues	<b>AGM 14/06/2024</b> 8ème résolution	<b>14/08/2025</b> (18 mois)	10% du capital de la société par période de 24 mois	10% du capital de la société
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par <b>émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières</b> donnant accès au capital avec <b>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne*</b>	<b>AGM 14/06/2024</b> 9ème résolution	<b>14/08/2025</b> (18 mois)	1 000 000 €	1 000 000 €
Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des <b>bons de souscription d'actions</b> avec <b>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de répondant à des caractéristiques déterminées**</b>	<b>AGM 14/06/2024</b> 10ème résolution	<b>14/08/2025</b> (18 mois)	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <b>par placement privé visé à l'article I. 411-2, ii du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an</b>	<b>AGM 14/06/2024</b> 11ème résolution	<b>14/08/2026</b> (26 mois)	1 000 000 € et 20% du capital social par an	1 000 000 € et 20% du capital social par an
Fixation du <b>plafond global</b> des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	<b>AGM 14/06/2024</b> 12ème résolution		1 200 000 €	1 200 000 €

\*\* catégorie de personnes : sociétés et fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), actionnaires ou non de la Société, investissant à titre principal ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans des sociétés de croissance dites « small caps » ou « mid caps » (c'est-à-dire dont la



capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur des technologies ou des services.

\*catégorie de bénéficiaires : (i) dirigeants mandataires sociaux, (ii) membres indépendants ou censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons ou (iii) personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iv) salariés des filiales étrangères de la Société.

#### **19.1.2 Actions non représentatives du capital**

Néant

#### **19.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions**

Au 31 décembre 2023, la Société détient 422 368 actions FREELANCE.COM contre 32 749 au 31 décembre 2022.

#### **19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions**

Néant

#### **19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital**

Néant

#### **19.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option**

Néant

#### **19.1.7 Évolution du capital social**

Il a été fait apport à la société :

1. Lors de sa constitution de la somme de 250 000 francs en numéraire.
2. Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2000, d'une somme de 7 250 000 francs par souscription en numéraire.
3. Suite à décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Octobre 2001, le capital social a été augmenté de 16 400 000 francs par versements d'espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et émission de 164 000 actions nouvelles de 100 francs chacune.
4. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 27 septembre 2002, le nominal des actions de la Société a été divisé par dix, et corrélativement le nombre des actions de la Société a été multiplié par dix, le montant du capital social étant resté inchangé.

5. Suite à décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2004, le capital social a été réduit de 3 405 750 € après réduction du nominal de 1,525 € à 0,10 € pour chaque action par imputation au report à nouveau.
6. Suite à décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2005 et décisions du Conseil d'Administration du 14 juillet 2005, agissant par délégation de l'Assemblée, le capital social a été augmenté de 27 825,60 € par versement d'espèces et émission de 278 256 actions nouvelles de 0,10 € de nominal.
7. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 13 064 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées en 2005, entièrement souscrites en 2005. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 306,40 € et s'élève désormais à 268 132 €.
8. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 6 876 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées au 1<sup>er</sup> semestre 2006, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 687,60 € et s'élève désormais à 268 819,60 €.
9. Suite à décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2006 dans sa huitième résolution, la valeur nominale des actions a été augmentée de 0,40 € par action et portée à 0,50 €, par prélèvement sur les primes d'émission. En conséquence le capital social a été augmenté de 1 075 278,40 € et porté à 1 344 098 €, le nombre d'actions étant inchangé.
10. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 14 482 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2<sup>ème</sup> semestre 2006, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 7 241 € et s'élève désormais à 1 351 339 €.
11. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 2 204 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 1<sup>er</sup> semestre 2007, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 102 € et s'élève désormais à 1 352 441 €.
12. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par les Assemblées générales des 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, et du 20 juin 2005 dans ses douzième et treizième résolutions, 35 114 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2<sup>ème</sup> semestre 2007, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 17 557 € et s'élève désormais à 1 369 998 €.
13. Suite aux décisions du Conseil d'Administration des 10 et 16 juin 2015, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2013, le capital social a été augmenté de 684 999 € par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Le capital social s'élève désormais à 2 054 997 €.
14. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 avril 2016, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 2 739 996 € par émission de 5 479 992 actions nouvelles d'une valeur nominale de

0,50 € chacune. Par conséquent, le capital social a été porté de 2 054 997 € à 4 794 993 €, divisé en 9 589 986 actions.

15. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 397 496,50 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,25 € par action, pour être ramené de 4 749 993 € à 2 397 496,50 € par apurement à due concurrence du report à nouveau débiteur.
16. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 301 596,64 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,01 € par action, pour être ramené de 2 397 496,50 € à 95 899,86 € par affectation à un compte technique de réserve non distribuable mais incorporable au capital.
17. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 210 979,69 €, par émission de 21 097 969 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, pour être porté de 95 899,86 € à 306.879,55 € suite à la réalisation d'un apport partiel d'actif.
18. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 2 148 156,85 €, par prélèvement sur le poste Réserve Technique et élévation de la valeur nominale des actions à 0,08 € par action pour être porté de 306 879,55 euros à 2 455 036,40 €.
19. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 800,24 € par émission de 10 003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 036,40 € à 2 455 836,64 € divisé en 30 697 958 actions.
20. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 11 200 € par émission de 140 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 836,64 € à 2 467 036,64 € divisé en 30 837 958 actions.
21. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 janvier 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 31 690,48 € par émission de 396 131 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 467 036,64 € à 2 498 727,12 € divisé en 31 234 089 actions.
22. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 18 mai 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 23 février 2016, le capital social a été augmenté de 12 000 € par émission de 150 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 510 727,12 € divisé en 31 384 089 actions.

23. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2018, le capital a été augmenté de 52 000 €, par émission de 650 000 actions nouvelles de 0,08 € de valeur nominale, pour être porté de 2 510 727,12 € à 2 562 727,12 € suite à la réalisation d'un apport en nature.
24. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 juillet 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 298 895,60 € par émission de 3 736 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 861 622,72 € divisé en 35 770 284 actions.
25. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 29 avril 2019, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 29 948,08 € par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 861 622,72 € à 2 891 570,80 € divisé en 36 144 635 actions.
26. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 24 avril 2020, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 22 325,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 891 570,80 € à 2 913 895,92 € divisé en 36 423 699 actions.
27. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 2021, le capital a été augmenté de 39.598,88 euros, par émission de 494.986 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 2 913 895,92 euros à 2.953.494,80 euros suite à la réalisation d'un apport.
28. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 avril 2021, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2019, le capital social a été augmenté de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 953 494,80 € à 2 976 774,80 € divisé en 37 209 685 actions.
29. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2021, le capital a été augmenté de 20.000 euros, par émission de 250.000 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 2 976 774,80 euros à 2.996.774,80 euros suite à la réalisation d'un apport.
30. Suite aux décisions du Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2021, les 10 548 984 obligations convertibles ont été converties. Ainsi, 10 548 984 actions nouvelles ont été émises d'une valeur nominale de 0,08 €. En conséquence, le capital social a été porté de 2 996 774,80 € à 3 840 693,52 € divisé en 48 008 669 actions.

31. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 octobre, le capital social a été augmenté de 600.000 euros, par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08€, pour être porté à 4 440 693,52 € suite à la réalisation d'un apport.
32. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 22 avril 2022, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018, le capital social a été augmenté de 19 713,04 euros par émission de 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 4 440 693,52 euros à 4 460 406,56 euros divisé en 55 755 082 actions.
33. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2022, le capital a été augmenté de 33 949,76 euros, par émission de 424 372 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 4 440 693,52 euros à 4 494 356,32 euros suite à la réalisation d'un apport.
34. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 21 avril 2023, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2021, le capital social a été augmenté de 28 464 euros par émission de 355 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 4 494 356,35 euros à 4 522 820,32 euros divisé en 56 535 254 actions.

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement portant sur une part significative de son capital.

## 19.2 Acte constitutif et statuts

### 19.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348.

### 19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

- Libération des actions (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire en augmentation du capital social doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois sur décision du conseil d'administration dans un délai maximum de cinq ans à compter soit de l'immatriculation de la société, soit du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actionnaires ont la faculté de procéder à des versements anticipés.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité, sans préjudice des autres recours et sanctions prévus par la loi.

#### ○ **Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions lui permettant de recourir à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

#### ○ **Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)**

1. Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

2. Les dispositions du présent paragraphe 2 ne seront applicables qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth (ex-Alternext).

En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote

en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée.

3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur»), étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article, acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

#### ○ **Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)**

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.

2. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales et spéciales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
4. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales et spéciales.
5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

○ **Indivisibilité des actions – usufruit (article 13 des statuts)**

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.  
Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.
2. Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu -propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales. Toutefois, dans tous les cas, le nu -propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

**19.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle**

**19.2.3.1 Éléments statutaires sur le changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

**19.2.3.2 Franchissements de seuils statutaires**

En complément des franchissements de seuils à déclarer au regard de l'article L. 233-7 et R. 233-1 du Code de commerce, les statuts de la Société précisent à l'article 11 :

« En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre



recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée. »

#### 19.2.4 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction

##### ○ Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, et en cas de fusion, le nombre maximal des administrateurs pourra être de vingt-quatre (24).

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années (6).

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L. 225-21 et L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L. 225-95-1 dudit code.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

- Présidence du conseil d'administration (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment, par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Président représente le conseil d'administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Délibération du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (article 16 des statuts)

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Toutefois, (i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs, (ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions

de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 19 ci-après, le directeur général peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par écrit (télécopie ou lettre simple ou e-mail avec accusé de réception), au moins cinq jours ouvrés à l'avance. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et /ou d'un délai inférieur à cinq jours ouvrés si tous les administrateurs y consentent. La réunion a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

Les administrateurs pourront assister aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du conseil. Le conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président et à défaut de vice-président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence, ou de leur représentation, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.  
Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.
3. Le conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non-administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.  
Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.  
Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

○ Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

○ Modalités d'exercice de la Direction générale (article 18 des statuts)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par décret. La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17.2.

L'option retenue - et toute option suivante - ne vaut que jusqu'à décision contraire du conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions de majorité ; en toute hypothèse, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de Président. Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas modification des statuts.

○ Le Directeur Général - les Directeurs généraux délégués (article 19 des statuts)

1. En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le conseil d'administration, celui-ci nomme le directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de directeur général.
2. La décision du conseil d'administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut pas être âgé de plus de soixante-cinq ans ; si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au Président du conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

3. Sur proposition du directeur général, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.
4. Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

#### **19.2.5 Modification des droits des actionnaires**

La modification des droits des actionnaires s'effectue conformément à la réglementation en vigueur.

#### **19.2.6 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission**

- Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

1. Les assemblées générales sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

La Société est tenue avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'assemblée ne pourra être tenue moins de 35 jours après la même publication.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 2 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en

vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

4. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président de ce conseil, s'il en a été désigné un. En leur absence ou à défaut par le conseil d'avoir habilité un autre de ses membres parmi les présents à l'effet de présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis 2 ans au moins, bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu au présent article.

6. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes arrêtés, et le cas échéant les comptes consolidés de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, sans recueillir l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ces derniers.

Sauf dispositions légales particulières, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires ;
- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

## **20 CONTRATS IMPORTANTS**

La Société a recours aux services d'un factor. Ainsi, le solde des créances est transmis à une société d'affacturage.

Il n'existe aucun autre contrat important autre que celui mentionné ci-dessus et ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.



## 21 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de FREELANCE.COM (1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex).

Le Document d'Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site Internet de la société (<http://www.FREELANCE.COM/fr/>) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement Universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement Universel,
- les informations financières historiques de FREELANCE.COM pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

## 22 ANNEXE 1 : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2023 (DPEF)

« Dans le prolongement des grandes orientations et projets majeurs qui vous ont été présentés lors de nos vœux 2022, j'ai décidé de conduire avec le soutien des membres du Codir et l'accompagnement d'une équipe dédiée, une démarche visant à la structuration et valorisation de notre politique RSE.

Au regard des nombreuses interrogations éthiques, écologiques et sociétales accentuées par la crise sanitaire, intégrer nos préoccupations sociales, économiques et environnementales dans notre stratégie n'est en effet plus une option. Nous nous devons de placer ces préoccupations au cœur de nos activités commerciales et de nos relations avec les parties prenantes de l'entreprise (salariés, clients, partenaires...). Il nous faut surtout les inscrire dans le cadre d'une stratégie RSE globale et cohérente pour pouvoir en rendre compte, anticiper les réglementations, crédibiliser nos actions et en faire ainsi un véritable levier de performance tant sociale qu'économique.

La démarche que je souhaite voir s'engager doit servir plusieurs enjeux majeurs parmi lesquels :

- Mobiliser l'ensemble des équipes autour d'un projet interne transverse, structurant et porteur de sens ;
- Questionner notre raison d'être, nos valeurs et ce qui fait de nous des « Change Makers »,
- Mieux maîtriser nos risques et saisir de nouvelles opportunités économiques;
- Renforcer la valeur et la réputation de nos offres de services et valoriser notre culture d'entreprise ;
- Attirer les talents de demain, motiver et fidéliser les équipes déjà en place en améliorant notre image de marque ;
- Fidéliser les partenaires existants (clients, freelances, réseau de PME) et créer des relations plus fortes avec eux.

Ce projet stratégique sera piloté par la Direction RSE & qualité qui vous en présentera les grandes lignes lors d'une visio-conférence prévue dans les jours à venir. »

**Sylvestre Blavet,**

*Président Directeur Général du groupe Freelance.com*

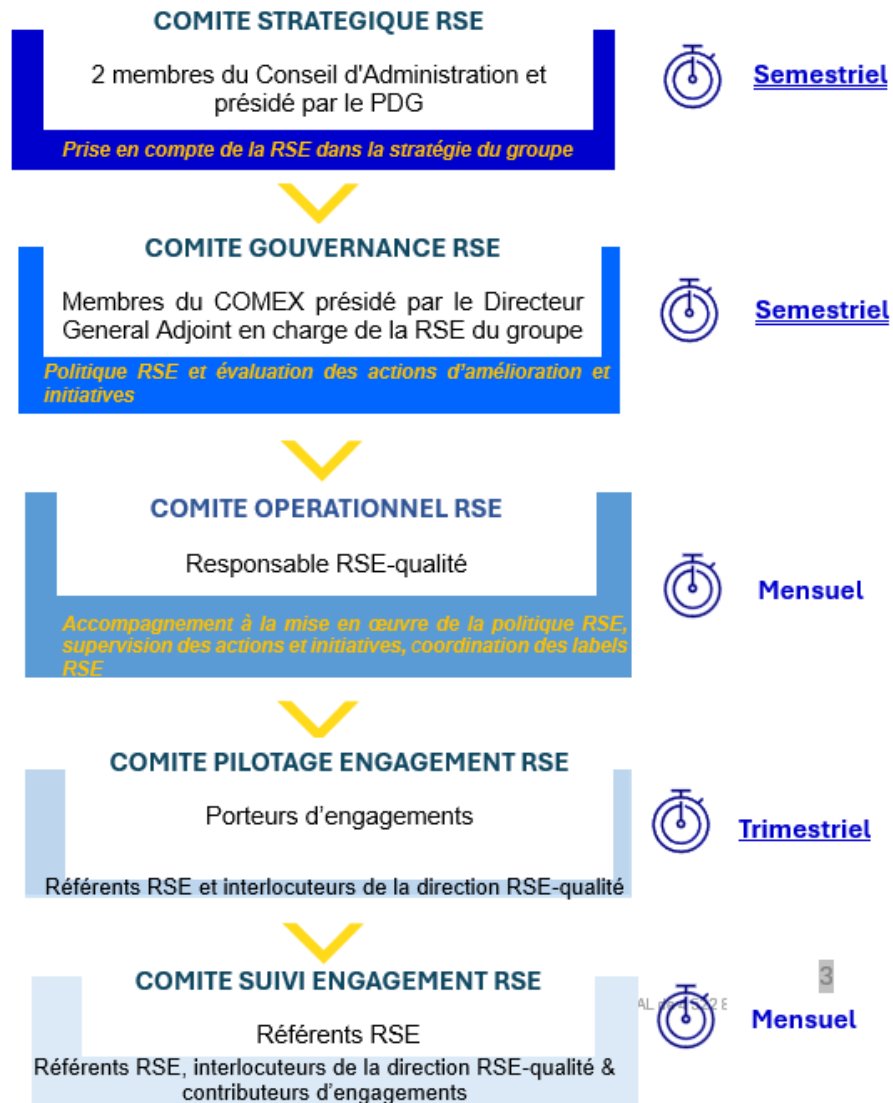
### UNE ENTREPRISE DÉTERMINÉE A CRÉER DE LA VALEUR

#### A. Gouvernance et Responsabilité Sociale

##### 1. Un Engagement Fort envers une Gouvernance RSE

La gouvernance RSE chez Freelance.com repose sur plusieurs comités exécutifs et opérationnels, démontrant un engagement clair envers la durabilité depuis 2021. Cette organisation implique les dirigeants à tous les niveaux, y compris au plus haut niveau.

La politique RSE de Freelance.com doit être pleinement intégrée à tous les niveaux de l'entreprise, couvrant l'ensemble des services et métiers du Groupe. Cela témoigne d'un engagement global envers la responsabilité sociale et environnementale.



### Comité Stratégique RSE

Depuis juin 2022, le Conseil d'Administration Freelance.com s'est doté d'un Comité Stratégique RSE, composé de trois membres du Conseil, dont deux membres indépendants, et a pour rôle d'intégrer les enjeux et objectifs RSE dans la stratégie du groupe.

Dans le domaine de la RSE, ce Comité a pour mission d'examiner, en lien avec la stratégie du Groupe, les engagements et les politiques développées par le Groupe en matière d'éthique et de responsabilité

sociale, environnementale et sociétale, d'entreprise, la mise en œuvre de ces politiques et leurs résultats et de formuler au Conseil d'administration tout avis ou recommandation. Il se réunit deux fois par an.

### **Comité RSE**

Le Conseil d'administration a souhaité confier au seul Comité de Direction du Groupe, l'examen et le suivi des sujets de responsabilité sociale d'entreprise et d'élargir ses attributions. Le CODIR s'est doté d'un comité de Gouvernance et RSE, constitué de « porteurs d'engagements » membres du CODIR, chargé de définir et conduire le déploiement de la politique RSE du groupe. Il se réunit 2 fois par an minimum. Les porteurs d'engagements RSE, assurent la responsabilité des actions RSE menées pour chaque thématique de la politique RSE du groupe Freelance.com. Ils ont la charge d'ordonner l'exécution des actions liées aux engagements RSE auprès des directions métier et services concernés, d'en suivre l'avancement et les résultats en lien avec le Comité Opérationnel RSE, mais aussi de valider l'adéquation des moyens mis en œuvre et du budget alloué suivant les résultats à atteindre.

### **Comité Opérationnel RSE**

La coordination et déclinaison opérationnelle de la politique RSE est assurée par un Comité Opérationnel RSE de Freelance.com, réuni sur une base mensuelle, constitué du « Responsable RSE-Qualité du Groupe » et du Responsable du Pôle Labels et Solution et/ou du Directeur OCM ainsi que certains membres de l'équipe RSE. Le Comité Opérationnel RSE est chargé plus globalement de l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique RSE, de la supervision des actions et de ses initiatives ainsi que de la coordination des labels RSE. Le Comité Opérationnel RSE reporte au Comité de Gouvernance et RSE du Groupe.

Le Comité Opérationnel RSE anime et accompagne également les ambassadeurs référents RSE qui pilotent les plans d'actions liés aux engagements RSE du Groupe. Les ambassadeurs RSE sont des collaborateurs volontaires et formés au rôle de référent RSE du groupe. Ils sont représentés au niveau de l'ensemble des services et métiers du groupe. Certains d'entre eux ont souhaité intervenir en tant que chef de projet métier pour conduire des plans d'actions RSE.

## **2. Stratégie Axée sur la Création de Valeur**

La démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) de freelance.com vise à générer une valeur partagée par et pour l'ensemble de ses parties prenantes. Elle repose sur une analyse des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux, cherchant à répondre aux risques et opportunités identifiés par le Groupe.

La mise en œuvre de la stratégie de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) se concrétise au travers d'une politique organisée selon trois engagements, déclinés en six axes opérationnels.



### MAINTENIR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

- ✓ Favoriser une gouvernance diversifiée et responsable
- ✓ Mettre en place une organisation structurée avec les certification et labels

### INTEGRER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS CHACUNE DE NOS DECISIONS

- ✓ Agir sur le changement climatique en atteignant la neutralité carbone d'ici à 2030
- ✓ Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les achats et les contrats avec les fournisseurs et les clients



### PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE NOS COLLABORATEURS

- ✓ Proposer un environnement de travail diversifié, inclusif et hybridé
- ✓ Investir continuellement dans nos talents en développant les compétences de demain à travers une expérience unique

## 3. Des engagements en lien avec les objectifs du développement durable

Dans le cadre de notre politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), Freelance.com s'engage fermement à respecter et à promouvoir les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre les discriminations, tant dans nos activités internes que dans notre influence externe. Notre adhésion au label Lucie illustre notre engagement envers la responsabilité sociale et environnementale, et les engagements que nous avons pris pour obtenir et maintenir ce label ont été un moteur essentiel dans l'élaboration de notre politique RSE.

Les principaux engagements liés au Label LUCIE sont en harmonie avec les principes énoncés dans la norme ISO 26000. L'illustration ci-dessous présente de manière exhaustive nos engagements pour le label LUCIE en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), mettant en lumière également notre contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

### Contribution aux ODD

<b>Gouvernance responsable de la RSE</b>	<b>Respecter les Droits des Personnes</b>	<b>Relations et conditions de travail Responsables</b>	<b>Préserver l'Environnement</b>	<b>Ethique dans les relations d'affaires + respect des intérêts des clients et fournisseurs</b>	<b>Développement local et initiatives d'intérêt général</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en place d'un comité RSE Groupe</b> Porteurs d'Engagements RSE issus du Code Définition et évaluation de la politique RSE [en cours]</li> <li><b>Labellisation LUCIE 26000</b> Selon norme ISO 26000 Obtenue le 08/09/2022</li> <li><b>Labellisation RFAR</b> Relations Fournisseurs et Achats Responsables (depuis 2022)</li> <li><b>Equipe RSE dédiée</b> Dôle Labels &amp; Solutions</li> <li><b>Communauté de Références RSE</b> 100% des effectifs du Groupe Projets et initiatives RSE</li> <li><b>Cartographie des Risques au niveau Groupe</b> Risques Financiers sous contrôle: CAC, DEU, Autres risques: DUER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Respect du principe d'Égalité Femme - Homme</b></li> <li><b>Prise en compte du harcèlement et des discriminations</b> Mise en place d'un processus d'alerte et traitement + nomination référent [en cours]</li> <li><b>Insertion des personnes en situation de handicap</b> Charte Emploi Handicap - Appui à des entreprises adaptées (Handicap)</li> <li><b>Insertion professionnelle et apprentissage</b> Développement des recrutements d'alternants, de stagiaires</li> <li><b>Protection des données personnelles</b> Organisation et processus RGPD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Prise en compte de la santé et sécurité</b> Prévention Risques psychosociaux (RPS), DUER, CSECT issu via le CSE</li> <li><b>Dialogue social</b> Présentiel CSE, Communication interne multicanaux Mise en place d'un baromètre social [en cours]</li> <li><b>Charte TéléTravail</b> 100% des collaborateurs Flex-office, Sensibilisation à la déconnexion</li> <li><b>Formations et développement des compétences</b> Plan de formation annuel, Formation RSE (100% collabs), Micro-learning [en cours]</li> <li><b>Qualité de Vie au Travail</b> Evénements thématiques, Séminaires, questionnaires QVT, aménagements des locaux</li> <li><b>Redistribution des bénéfices aux salariés</b> Don Attrib, Gratuite d'Actions Participation (PEE, PER)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Plan de décarbonation</b> Bilan carbone, Plan d'action SBTi de diminution de notre empreinte CO2 d'ici 2030 [en cours]</li> <li><b>Objectif zéro papier Dématérialisation</b> Signature électronique, Travail Collaboratif sous Teams et Office 365, Digitalisation des processus (plateformes Provigis, Connected...)</li> <li><b>Déplacements responsables</b> Transports en commun et train, Réunions par visioconf, Prestations via nos écosystèmes locaux (freelances et PME/TPE)</li> <li><b>Numérique responsable</b> Signature Charte Numérique Responsable, Sobriété numérique</li> <li><b>Gestion des déchets</b> Réparation des PCs et reconditionnement, Centres éco-responsables, Mise en place du D1 [en cours]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Achats Responsables</b> Politique Achats responsables, Signature charte RFAR, Respect des délais de paiement fournisseurs</li> <li><b>Liens durables avec les fournisseurs</b> Eco-avis des fournisseurs - mesure de la satisfaction, traitement des litiges, Animation et fidélisation du réseau de fournisseurs</li> <li><b>Respect des engagements et qualité des services</b> Mesure de la satisfaction et amélioration de la qualité de service, Revue des contrats et respect des engagements</li> <li><b>Code Ethique</b> Charte Ethique, Code de conduite anti-corruption, Prévention corruption via la formation RSE</li> <li><b>Vigilance RSE et conformité réglementaire des fournisseurs</b> Contrôle via Plateforme Provigis, Questionnaires RSE via Provigis et Salesforce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Achats et recrutements 100% locaux</b> Un grand réseau d'experts en France +</li> <li><b>Développement des territoires et des écosystèmes locaux</b> 17 agences régionales, Proximité géographique avec les clients, les PME-TPE et les indépendants.</li> <li><b>Aide à l'insertion professionnelle</b> Appel à des entreprises adaptées, Clauses d'insertion sur nos accords-cadres</li> <li><b>Animations de projets et initiatives d'intérêt général</b> Communications régulières et implication des collaborateurs</li> <li><b>Soutien aux associations</b> Association + Passerelle Numérique + Raid Humanitaire</li> </ul>

## B. L'Écoute Attentive de Nos Parties Prenantes

### 1. Identification et Cartographie des Parties Prenantes

La stratégie de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) du Groupe vise à satisfaire les attentes de toutes les parties prenantes.

- NIVEAU 1** : Direction générale, Sous-traitants esn, Sous-traitants freelances, Apporteurs d'affaires clients gc (publics&privés), Salariés (managers, commerciaux, DSI, ADV, AVV, channel, sourcing, OPE, alternants et stagiaires), Direction juridique, DRH, DAF, Représentants du personnel, Direction de la transformation
- NIVEAU 2** : Conseil d'administration, Délégués syndicaux, Actionnaires fournisseurs, Achats de fonctionnement, Salariés en situation d'insertion professionnelle, Entreprises adaptées, CSE, Banques

- **NIVEAU 3** : Mutuelles Prévoyance/retraites, Experts comptables, Propriétaire des bâtiments, CAC, Compagnie d'assurance, Conseil juridique

## 2. Évaluation Rigoureuse de la Performance Extra-Financière

Depuis plusieurs années, le Groupe mesure et évalue sa performance en matière de RSE via de nombre questionnaires reconnus. ECOVADIS, label LUCIE notation CDP et label RFAR. Ces différentes distinctions reflètent les efforts déployés par le groupe Freelance .com en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et d'environnement.



## C. Gestion Proactive des Risques Extra-financier

Chaque Direction et Pilote de Processus doit participer, chaque année, à une revue des d'évaluation des risques de conformité afin d'évaluer l'efficacité du programme de conformité et déterminer les mesures d'atténuation pertinentes à mettre en place.

Les principaux risques et enjeux au titre de la DPEF ont été identifiés par la Direction responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Catégorie	Risque	Description	Impact	Mesures d'atténuation
SECURITE	Sécurité de l'information	Risque de violation de la sécurité des données des clients, de vol de propriété intellectuelle ou de piratage informatique.	Perte de confiance des clients, dommages à la réputation.	Mise en place de mesures de sécurité informatique robustes, cryptage des données sensibles, formation des employés sur la sécurité de l'information.
	Violation de la confidentialité des données	Risque de vol ou de divulgation non autorisée de données sensibles des clients ou des employés, telles que les informations de carte de crédit, les données personnelles ou les secrets commerciaux.	Perte de confiance des clients, litiges, amendes réglementaires, dommages à la réputation de l'entreprise.	Cryptage des données sensibles, mise en place de politiques de gestion des accès et des autorisations, conformité aux réglementations sur la protection des données telles que le RGPD.
	Sécurité des informations par les collaborateurs	Risque que les collaborateurs ne respectent pas les politiques de sécurité de l'information de l'entreprise, exposant ainsi les données sensibles à des menaces internes.	Fuite de données sensibles, violation de la confidentialité des clients, dommages à la réputation.	Sensibilisation continue à la sécurité de l'information, formation sur les bonnes pratiques en matière de sécurité, surveillance des accès aux données sensibles.
	Cyberattaques	Risque d'attaques informatiques telles que les logiciels malveillants, les attaques de phishing, visant à compromettre les systèmes informatiques de l'entreprise.	Perte de données sensibles, perturbation des opérations, dommages à la réputation de l'entreprise, pertes financières	Mise en place de pare-feu et de systèmes de détection des intrusions, formation des employés sur les meilleures pratiques en matière de sécurité informatique, mise à jour régulière des logiciels de sécurité.
	Non-conformité au RGPD	Risque que l'entreprise ne respecte pas les exigences du RGPD en matière de collecte, de traitement et de protection des données personnelles.]	Amendes réglementaires élevées dommages à la réputation, litiges avec les autorités de contrôle.	Audit régulier de la conformité au RGPD, mise en place de politiques de confidentialité et de protection des données, formation des employés sur les principes du RGPD.

<b>SOCIAL</b>	<b>Talents et gestion des ressources humaines</b>	Risque de perte de talents clés, de conflits internes ou de difficultés de recrutement.	Perte de compétences critiques, baisse de la productivité, coûts de recrutement élevés.	Mise en place de programmes de développement professionnel, encouragement d'une culture d'entreprise inclusive, offres de rémunération compétitives.
	<b>Perte de talents clés</b>	Risque de départ soudain ou de démission de collaborateurs clés, entraînant une perte de compétences critiques pour l'entreprise.	Perturbation des opérations, perte de connaissances spécialisées, coûts élevés de recrutement et de formation de remplacement	Élaboration de plans de succession, offres de rétention attractives, développement professionnel continu.
	<b>Faible engagement des collaborateurs</b>	Risque que les collaborateurs ne soient pas engagés ou motivés dans leur travail, entraînant une baisse de la productivité et de la qualité du travail.	Diminution de la performance globale de l'entreprise, augmentation du turnover, baisse de la satisfaction des clients	Évaluation régulière de l'engagement des collaborateurs, mise en place de programmes de reconnaissance et de récompenses, promotion d'un environnement de travail inclusif et collaboratif.
	<b>Conflits internes</b>	Risque de tensions, de rivalités ou de conflits entre les collaborateurs au sein de l'entreprise	Baisse de la productivité, perturbation des relations de travail, démotivation des équipes.	Promotion d'une culture d'entreprise collaborative, résolution proactive des conflits, mise en place de politiques de communication ouvertes.
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Climatiques</b>	Risque lié aux événements météorologiques extrêmes, aux changements climatiques et à l'adaptation nécessaire des opérations de l'entreprise.	Perturbations des opérations, dommages aux infrastructures, pertes financières	Évaluation des risques climatiques potentiels, mise en œuvre de plans d'adaptation et de résilience, investissement dans des technologies vertes.
	<b>Gestion des ressources naturelles</b>	Risque lié à l'utilisation non durable des ressources naturelles nécessaires aux opérations de l'entreprise, comme l'eau ou les matières premières	Augmentation des coûts, pénuries de ressources, perturbations des chaînes d'approvisionnement	Surveillance et réduction de la consommation de ressources, adoption de pratiques durables, collaboration avec les parties prenantes pour la gestion responsable des ressources.
	<b>Biodiversité</b>	Risque lié à la perte de biodiversité due aux activités de l'entreprise, telles que la déforestation ou la destruction d'habitats naturels.	Détérioration de la réputation, risque de litiges ou de sanctions réglementaires, pertes de biodiversité.	Intégration de la protection de la biodiversité dans les pratiques commerciales, engagement dans des projets de conservation, certification de durabilité.
	<b>Economie-circulaire</b>	Risque de ne pas adopter des pratiques d'économie circulaire, telles que la réutilisation et le recyclage dans les opérations de l'entreprise	Perte d'opportunités d'innovation et d'efficacité, coûts de gestion des déchets élevés, pression réglementaire accrue.	Intégration de l'économie circulaire, promotion de la sensibilisation et de l'éducation des employés, partenariats avec des acteurs de l'économie circulaire.

## GOVERNANCE RESPONSABLE & ETHIQUE

### Objectifs 2025 :

#### Gouvernance :

- 50% de femmes au sein des leaders exécutifs du Groupe en 2030
- Mise en place d'un comité RSE qui se réunit une fois par mois

#### Certification :

- Obtention de la certification ISO 27001 pour 2025
- Mise en place d'une certification axée sur le management environnemental d'ici à 2030



## **A. Promotion d'une Gouvernance Diversifiée et Responsable**

### **1. Management de la RSE**

#### **CONTEXTE**

L'implication du groupe Freelance.com envers le Développement Durable, déclarée dès 2021, repose sur une organisation et une gouvernance inclusive, associant les dirigeants à tous les échelons du groupe, et ce, au plus haut niveau de la hiérarchie organisationnelle. La politique RSE de Freelance.com est déclinée à tous les niveaux de l'entreprise, englobant l'ensemble des services et métiers du groupe

#### **ACTIONS**

Pour renforcer notre engagement envers une gouvernance diversifiée et responsable, notre plan d'action comprend plusieurs initiatives clés :

- Favoriser une représentation équilibrée en intégrant activement les femmes au sein de notre direction.
- Mise en œuvre des politiques spécifiques, nous visons à créer un environnement propice à l'égalité, promouvant ainsi la participation et l'avancement professionnel des femmes au sein de l'entreprise.
- Mise en place d'une politique d'égalité globale, englobant divers aspects tels que la rémunération, les opportunités de développement professionnel, et la reconnaissance des compétences, afin de garantir un traitement équitable pour tous les membres de notre organisation.

En parallèle, nous adoptons une approche inclusive en intégrant les parties prenantes internes et externes dans la réflexion et la conception de nos projets liés à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Nous reconnaissons l'importance de la collaboration avec toutes les parties prenantes pour garantir la pertinence, la durabilité et l'impact positif de nos initiatives RSE.

### **2. Pratiques éthiques en affaires**

#### **CONTEXTE**

Notre entreprise accorde une importance primordiale à la conformité aux réglementations en vigueur, notamment la loi Sapin II et la loi sur le devoir de vigilance. Cependant, au-delà de ces obligations légales, nous attachons une grande valeur à la préservation de notre réputation et de notre intégrité vis-à-vis de nos clients, partenaires et collaborateurs. Nous sommes conscients que la confiance est un élément crucial dans toutes nos relations d'affaires. En conséquence, nous nous engageons à respecter les normes éthiques les plus élevées, non seulement pour respecter les exigences légales, mais également pour maintenir la confiance et le respect de toutes les parties prenantes impliquées dans nos activités commerciales.

#### **ACTIONS**

Dans le cadre de notre engagement envers l'éthique, la lutte contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles, notre groupe adopte une politique de tolérance zéro. Notre objectif principal est

d'instaurer une culture de la conformité et de l'éthique au sein de toutes nos opérations, quel que soit le pays où nous exerçons nos activités.

Afin de prévenir tout litige lié à la corruption, au harcèlement et aux questions de RSE au sein de notre groupe, nous avons déployé un outil de signalement anonyme appelé Vispat. Ce logiciel offre la possibilité à chacun de signaler de manière confidentielle toute conduite inappropriée liée à la corruption ou à d'autres problématiques éthiques.

Parallèlement, nous avons établi et diffusé à l'ensemble de nos collaborateurs, ainsi qu'à nos parties prenantes internes et externes, une charte éthique ainsi que notre code de conduite. Ces documents détaillent nos valeurs fondamentales, nos engagements en matière d'éthique et les comportements attendus de la part de tous ceux qui représentent notre entreprise.

## INDICATEURS

	2022	2023
<i>Nombre de contentieux concernant des pratiques de corruption ou des pratiques de concurrence déloyale</i>	0	0
<i>Incident signalé <u>a</u> travers la procédure d'alerte</i>	0	0
<i>Nombre de contentieux concernant des pratiques de concurrence déloyale</i>	0	0
<i>Incident lié à la sécurité de l'information</i>	1	0

## 3. Conformité au RGPD

### CONTEXTE

Depuis mai 2018, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) a instauré un cadre juridique crucial pour protéger les données personnelles des individus. Pour notre Groupe, cela a été l'occasion de mettre à jour et de renforcer nos processus internes concernant le traitement et la sécurité des données de nos clients, partenaires, fournisseurs et employés. C'est une démarche que nous voyons comme une évolution constante et durable, en ligne avec notre engagement envers l'amélioration continue.

Nous avons constaté que nos clients, partenaires et fournisseurs sont de plus en plus au fait du RGPD au fil des années. Ils attendent donc de nous une qualité de traitement responsable et durable de leurs données. C'est pourquoi nous nous efforçons de répondre à ces attentes avec diligence et transparence, car nous croyons fermement que la protection des données est une responsabilité partagée et un pilier essentiel de la confiance que nos parties prenantes placent en nous.

## INDICATEURS

	2022	2023
<i>Taux de collaborateurs participant au module e-learning sur la RGPD</i>	0%	85 %

## B. Structuration Organisationnelle Alignée sur des Certifications et Label

### CONTEXTE

Nous reconnaissons l'importance cruciale d'intégrer des pratiques durables et socialement responsables dans toutes nos opérations. Le paysage des affaires évolue rapidement, et notre responsabilité envers nos collaborateurs, clients, et la société dans son ensemble nécessite un investissement de notre part. Ainsi, la mise en place de ces certifications et labels renforce notre position en tant qu'entreprise leader, plaçant la RSE au cœur de notre identité et de notre mode opératoire.

### ACTIONS

Dans le cadre de notre engagement continu envers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), notre plan d'action stratégique vise à renforcer la structure organisationnelle de notre entreprise par le biais de certifications et labels de référence :

- Atteindre le prestigieux niveau platine de la notation EcoVadis, démontrant ainsi notre engagement exceptionnel envers des pratiques durables, éthiques et socialement responsables. Cette démarche renforcera notre position en tant qu'entreprise leader dans la promotion de la RSE
- Engagement à tendre vers les certifications ISO 27001 et ISO 9001, symbolisant notre engagement envers l'excellence opérationnelle et la sécurité de l'information. L'obtention de ces certifications renforcera notre structure interne, garantissant une gestion de l'information sécurisée et des processus opérationnels de qualité.

Nous maintiendrons également notre label Lucie 26000, un témoignage de notre engagement continu envers la responsabilité sociétale des entreprises. Ce label souligne notre approche de la RSE, englobant nos interactions avec les parties prenantes, la transparence, et notre contribution positive pour la société. Enfin, dans le souci de minimiser notre impact environnemental, nous mettrons en place une certification de management environnemental. Cette initiative souligne notre engagement envers la protection de l'environnement et guidera nos efforts pour atteindre des objectifs écologiques concrets.

### INDICATEURS

	2022	2023
<i>Obtention du label LUCIE</i>	OUI	OUI
<i>Note EcoVadis</i>	64/100 SILVER	70/100 GOLD

## INTEGRATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS TOUTES NOS DECISIONS

## **Objectifs 2035 :**

### **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- Réduire de 42% notre empreinte CO2 d'ici à 2032
- L'engagement de réduction en intensité économique, validé auprès de SBTi,

### **GESTION DES RESSOURCES**

- Passer à une électricité 100% renouvelable d'ici à 2030, et des véhicules électriques d'ici à 2026

### **ACHAT RESPONSABLE**

- 50% d'achats responsables, incluant le matériel informatique, les goodies, la papeterie et tout autre matériel, d'ici 2027.
- 10% de critères sociaux et environnementaux dans les prestations intellectuelles d'ici à 2028
- Intégrer des matériaux durables dans 100% des nouveaux produits ou services introduits d'ici à 2027 (Achat interne : fourniture, matériels informatiques, goodies)
- En lien avec le label RFAR assurer les délais de paiement de 7%

### **FOURNISSEURS**

- Accroître de 15% la part des achats auprès de fournisseurs locaux pour les événements au cours des deux prochaines années
- Avoir au moins 80% des fournisseurs de l'entreprise alignés avec des pratiques éthiques et responsables d'ici à 2030 suivant des critères

## **A. Objectif 2030 : Neutralité Carbone**

### **CONTEXTE**

La lutte contre le changement climatique et la transition énergétique constituent des défis majeurs, auxquels le groupe FREELANCE.COM fait face. La neutralité carbone constitue l'un de nos objectifs prioritaires de notre politique environnementale. Depuis le premier trimestre 2023, Freelance.com a lancé le plan de décarbonation du groupe, fondé sur l'approche suivante : Le plan d'action mis en place sera soumis à une évaluation régulière, intégrée à la démarche SBTi et basée sur notre Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), présenté en tenant compte des scopes et des postes d'émission.

### **ACTIONS**

La lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique représentent un défi majeur dont le groupe FREELANCE.COM a pris toute la mesure et constitue à ce titre un des objectifs majeurs de notre politique environnementale.

Freelance.com a engagé depuis T1-2023 le plan de décarbonation du groupe qui repose sur la démarche suivante :



**1 - Réaliser annuellement une mesure de notre empreinte GES - Scope 1, 2 et 3.**

- Intègre le **scope 3** avec l'ensemble de notre chaîne de valeur (sous-traitants PME/TPE + indépendants)
- Méthode **GHG Protocol**
- Etude Green IT** pour affiner l'évaluation des émissions liées à notre activité IT et à l'usage de nos plateformes





**2 - S'inscrire dans la démarche SBTi (Science Based Targets initiative).**

- S'inscrire à la **démarche SBTi** afin de rejoindre les entreprises contribuant à l'objectif de neutralité carbone mondiale
- S'engager à **limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050**
- Fixer un objectif de réduction de notre empreinte carbone d'ici à 2050** selon le scope 1 et 2 et selon le scope 3. Détailler des objectifs de réduction des émissions chiffrés par postes d'émission
- Définir les mesures associées, **validées par le SBTi**, dont l'impact sera évalué/**vérifié chaque année.**



**3 - Mettre en place et assurer le suivi de notre feuille de route climat.**

- Plan de réduction à 3 / 5 / 10 ans** : nos actions concrètes pour réduire nos émissions de GES d'ici 2050 construit selon 3 jalons intermédiaires (2025, 2028 et 2032)
- Reporting annuel** des résultats obtenus (KPI) et avancement des actions de réduction des émissions de CO2
- Un outil** pour monitorer notre performance et générer les livrables nécessaires à l'évaluation annuelle par le SBTi

la plateforme **Greenly**



Notre plan de réduction des Gaz à effet de serre est établi avec la volonté de s'inscrire dans l'objectif ambitieux de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050. Pour ce faire nous souhaitons réduire de 42% notre empreinte CO2 d'ici 2032.

Le plan d'action mis en œuvre sera évalué régulièrement dans le cadre de la démarche SBTi et sur la base de notre BEGES, présenté selon les scopes et les postes d'émission. Nous présentons ci-après quelques mesures concrètes adoptées par Freelance.com.

## INDICATEURS

	2022	2023
<i>Bilan GES</i>	4,53 ktCO <sub>2</sub> e	En cours
<i>SCOP 1</i>	38 tCO <sub>2</sub> e	En cours
<i>SCOP 2</i>	67 tCO <sub>2</sub> e	En cours
<i>SCOP 3</i>	4 412 tCO <sub>2</sub> e	En cours

### 1. Promotion des énergies renouvelables

#### CONTEXTE

La diminution des consommations d'énergie constitue une priorité cruciale pour le Groupe, tant sur le plan financier que d'approvisionnement, et en vue de réduire son empreinte carbone.

#### ACTION

Nous déployons des stratégies pour réduire notre consommation énergétique et adopter des pratiques exemplaires en matière de gestion des ressources. Cette approche intègre la mise en place de technologies éco-énergétiques, une optimisation méticuleuse de nos processus opérationnels pour minimiser la consommation d'énergie, et la promotion active de l'efficacité énergétique au sein de nos installations.

Simultanément, nous procédons à une évaluation par le biais d'un questionnaire envoyé à chacune de nos régions afin d'identifier les opportunités significatives de réduction de notre impact environnemental. Cela englobe la gestion responsable de l'eau, la minimisation des déchets, et l'adoption méthodique de

pratiques d'approvisionnement durable. Grâce à la sensibilisation de nos équipes à ces enjeux majeurs et à l'intégration systématique de critères environnementaux dans nos processus décisionnels, nous contribuons activement à la préservation des ressources naturelles et à la promotion d'une gestion responsable au sein de notre organisation.

Par ailleurs, nous avons élaboré une série de mesures visant à renforcer notre efficacité énergétique et à atténuer notre impact environnemental. Pour garantir un confort thermique optimal, nous maintenons les locaux climatisés, équipés de thermostats, à une température de 19°C en hiver. L'installation d'un éclairage équipé de détecteurs de présence automatique contribue à une gestion économe de l'énergie pour optimiser l'efficacité lumineuse. Nous investissons également dans l'amélioration de l'isolation thermique des locaux par le biais de fenêtres à double vitrage. Dans le cadre de notre engagement envers une empreinte énergétique plus durable, l'ensemble de nos contrats énergétiques fera l'objet d'une transition vers des sources d'énergie verte d'ici à 2027.

## INDICATEURS

	2022	2023
<i>Consommation électricité kWh</i>	43699	34171
<i>% d'achat d'énergie verte</i>	100	100

## 2. Gestion responsable des ressources en eau

L'eau est une ressource vitale cruciale pour la santé, l'économie et les écosystèmes. Conscient des défis climatiques, le Groupe Freelance.com assume sa responsabilité en faveur d'une coopération locale visant à préserver la ressource en eau.

## 3. Optimisation de la gestion des déchets

### CONTEXTE

La gestion des déchets constitue un volet essentiel de notre engagement en faveur de l'environnement au sein de notre entreprise. Conscients de l'impact significatif de nos activités sur l'environnement, nous avons mis en place des initiatives visant à réduire notre empreinte écologique et à promouvoir des pratiques responsables

### ACTION

Dans une perspective de limitation des déchets et de prise de conscience de ces derniers comme une ressource précieuse, nous avons instauré des pratiques rigoureuses au sein de notre entreprise. Ces actions comprennent :

- La réduction des impressions et la promotion de la réutilisation du papier imprimé, visant ainsi à minimiser la production de déchets papier.
- L'utilisation de papier certifié PEFC ou FSC, garantissant une gestion responsable de nos ressources papetières.
- Mis en place d'un processus de recyclage pour l'ensemble de nos Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), englobant les cartouches de toner, batteries, ampoules, clés USB, et PC.

Notre matériel informatique en fin de vie est pris en charge par BEN-Informatique, une entreprise qui assure gratuitement la gestion, le recyclage et la remise en état de notre équipement. Grâce à cette initiative, BEN-Informatique donne une nouvelle vie à notre matériel informatique, s'inscrivant ainsi dans une approche écologique et responsable.

Notre approche privilégie le réemploi ou la valorisation de ces éléments, contribuant ainsi à réduire notre impact environnemental. En complément, nous encourageons la collecte responsable de nos piles usagées en les déposant dans des points de collecte à proximité de nos locaux.

#### INDICATEURS

	2022	2023
<i>Nombre d'équipement informatique destiné à une seconde vie</i>	107	150

#### 4. Favoriser les modes de transport plus responsable

##### CONTEXTE

Nous mettons en lumière notre engagement en faveur de modes de transport plus responsables, reflétant notre envie de réduire notre impact environnemental et de favoriser une mobilité durable. Conscients des défis liés aux émissions de gaz à effet de serre, nous orientons nos efforts vers des alternatives de déplacement plus respectueuses de l'environnement.

##### ACTION

Dans le cadre de notre initiative axée sur la mobilité durable, nous incitons nos collaborateurs à privilégier des modes de transport écologiques en mettant en place un forfait mobilité durable. Cette mesure vise à encourager l'utilisation de modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Parallèlement, nous promouvons activement l'utilisation du train plutôt que de l'avion lors des déplacements professionnels, favorisant ainsi une approche plus durable dans nos choix de transport. Cette orientation s'inscrit dans notre volonté de réduire l'empreinte carbone liée à nos activités professionnelles.

Lors de l'organisation de séminaires, nous encourageons le recours au train plutôt qu'à l'avion pour les déplacements de nos collaborateurs. Cette démarche s'inscrit dans notre engagement en faveur de pratiques de déplacement plus responsables et s'aligne sur notre politique globale de durabilité.

En vue de formaliser notre approche en matière de déplacements professionnels, nous mettons en place une politique spécifique dédiée à la mobilité durable. Cette politique encadrera les choix de transport de nos collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels, consolidant ainsi notre engagement envers des pratiques de mobilité responsables et respectueuses de l'environnement.

#### INDICATEURS

	2023
<i>% des collaborateurs venant en transport en commun</i>	54,9
<i>% des collaborateurs venant en voiture</i>	20,4
<i>% des collaborateurs utilisant les modes de transports doux</i>	14,2

## 5. Adoption d'une politique numérique écoresponsable

### CONTEXTE

Dans un contexte où l'utilisation quotidienne du numérique est incontournable, le Numérique Responsable est au cœur des préoccupations du groupe Freelance.com. En tant que société de services, nous sommes conscients des défis liés à l'empreinte carbone du numérique, devenu une source majeure de pollution. Notre adhésion à la Charte Numérique Responsable, initiée en 2021, souligne notre volonté de promouvoir une sobriété numérique, nécessitant une transformation radicale de nos habitudes pour contrer la surconsommation digitale.

La sensibilisation de nos collaborateurs à une utilisation responsable du numérique est une priorité, car une part significative de nos émissions de gaz à effet de serre provient de leurs pratiques. Ainsi, Freelance.com a instauré une politique de numérique responsable articulée autour de trois axes : réduire l'impact environnemental de nos équipements numériques, promouvoir l'inclusion sociale via le numérique, et encourager des pratiques responsables chez nos clients et partenaires.

### ACTION

Afin d'accroître notre efficacité énergétique, un plan ambitieux de réduction des émissions de CO2 a été déployé, visant une diminution de 10% de notre empreinte carbone d'ici à 2025. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures ont été mises en œuvre, parmi lesquelles :

- Mise en place d'un système de gestion responsable de l'énergie
- Intégration du cycle de vie complet de nos équipements et logiciels Informatiques :
- Sélection de fournisseurs engagés, favorisant l'achat de matériel durable tel que le matériel informatique labellisé EPEAT Gold et Energy Star, ainsi que l'acquisition d'éclairages à faible consommation de type LED.
  - o Rationalisation de l'utilisation des équipements, de l'énergie et des consommables
- Prolongation de la durée de vie des équipements :
- o Limite de l'utilisation des matériels

### INDICATEURS

Nos équipes ont suivi des formations visant à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans notre utilisation quotidienne du numérique. Des gestes simples, tels que l'utilisation d'espaces collaboratifs, le travail en wifi, l'extinction des PC au lieu de la mise en veille, et la réduction de l'usage de la vidéo, ont été encouragés. De plus, nous avons développé des partenariats avec des experts en sobriété numérique tels que Globalis, Atol, Smartview et Conserto, pour intégrer des solutions éco-responsables dans nos prestations.



Notre parc informatique, composé à plus de 80% de PC portables, est conçu pour être économe en énergie, et la virtualisation des serveurs contribue à une gestion efficace de nos ressources. Nous avons mis en place des pratiques de veille systématique et d'extinction des équipements en fin de journée pour optimiser notre consommation énergétique.

Concernant le matériel informatique, nous favorisons le reconditionnement des équipements encore en bon état, et nous suivons strictement leur cycle de vie en effectuant des réparations, plutôt que d'opter pour un remplacement automatique. Par ailleurs, nous soutenons l'Association Passerelles Numériques en faisant don de notre matériel informatique, contribuant ainsi à l'éco-conception et à l'accessibilité dans le développement de nos plateformes.

## **B. Éthique dans les Relations Commerciales et Approvisionnement Responsable**

Notre entreprise entretient des collaborations étroites avec divers sous-traitants, parmi lesquels figurent des PME, TPE, et travailleurs indépendants. Dans notre engagement envers la lutte contre le changement climatique, nous œuvrons activement à diminuer notre empreinte environnementale. De plus, nous mettons en place des actions visant à encourager nos parties prenantes, à adopter des pratiques écoresponsables. Cette approche intégrée illustre notre engagement envers la durabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement et reflète notre ambition de promouvoir des initiatives écologiques au sein de notre écosystème professionnel.

### **1. Accompagner et acculturer nos sous-traitants à une démarche de décarbonation**

#### **ACTION**

Développer et inculquer une culture de décarbonation parmi nos sous-traitants demeure une priorité dans notre plan d'action. Nous prévoyons le partage transparent de notre plan de réduction de l'empreinte carbone, tout en sensibilisant nos partenaires PME, TPE et travailleurs indépendants aux responsabilités sociales et aux actions concrètes visant à réduire les émissions de carbone. Pour diffuser largement les préoccupations sociales, économiques et environnementales, nous utiliserons nos médias sociaux et la plateforme YouTube, mettant en avant des interviews de personnes engagées dans le changement. Dans le cadre de l'accompagnement de nos sous-traitants, nous leur fournirons un logiciel de bilan carbone de l'ADEME pour les soutenir dans l'évaluation de leur propre empreinte carbone.

### **2. Achat responsable**

#### **CONTEXTE**

Au cœur des décisions stratégiques du Groupe Freelance.com réside la préoccupation fondamentale de durabilité. Chaque choix opéré vise à garantir une performance globale des activités tout au long de leur cycle de vie, dans l'intérêt tant des parties prenantes internes qu'externes. Freelance.com a formellement pris l'engagement de cultiver des relations durables et saines avec ses fournisseurs. La fonction Achats, étant centrale dans notre fonctionnement, nous avons ainsi mis en œuvre une politique achat responsable encadrant les procédures d'achats avec des critères et engagement éco-responsables

Cette démarche repose sur 4 enjeux

- Respecter les droits fondamentaux tout au long de nos approvisionnements
- Réduire l'impact négatif sur l'environnement et encourager des pratiques positives.

- Favoriser l'inclusion sociale et contribuer au développement local à travers nos achats.
- Cultiver des relations responsables et éthiques avec nos fournisseurs.

### ACTIONS

Notre engagement se concrétise par la signature de la charte "Relations Fournisseurs et Achats Responsables". Cette initiative vise à promouvoir des pratiques responsables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement en établissant des critères pour la sélection de nos fournisseurs, favorisant ainsi des relations éthiques et durables.

### INDICATEURS

	2022	2023
<i>Obtention du label RFAR basé sur ISO 20400</i>	NON	OUI
<i>Signataire charte RFAR</i>	OUI	OUI
<i>Existence d'une clause environnementale dans la politique achat responsable</i>	NON	OUI
<i>% de fourniture achetées avec des critères éco-responsable</i>	—	39,25% Office Managers 85% IT
<i>Moyenne de cycle de vie du matériel informatique</i>	—	3 ans

### 3. Relation fournisseur-client

La mise en place d'un cadre rigoureux pour nos relations avec les fournisseurs et sous-traitants est essentielle, nécessitant un engagement aligné sur nos valeurs éthiques et responsables. Nous encourageons vivement les partenaires à adopter des pratiques éthiques envers leurs collaborateurs, ainsi qu'à établir des relations responsables avec leurs propres fournisseurs et partenaires. Des audits réguliers sont réalisés afin d'assurer la conformité de leurs engagements, renforçant ainsi la transparence et l'intégrité de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, la mise en place d'un code éthique guide l'ensemble des interactions commerciales, garantissant ainsi une conduite éthique et responsable à tous les niveaux.

En complément, nous favorisons activement la participation à des événements conjoints avec des prestataires locaux partageant nos valeurs environnementales. Cette collaboration renforce notre engagement envers des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement et contribue à la construction d'une communauté de partenaires partageant les mêmes convictions. Ces initiatives concrètes illustrent notre démarche proactive pour instaurer des relations fournisseurs et clients éthiques, durables et responsables, conformément à nos principes directeurs et à notre vision d'entreprise.

## PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE NOS COLLABORATEURS

### Objectifs 2035 :

## DIVERSITÉ ET INCLUSION

- Parité homme-femme 50 % de femmes managers d'ici à 2026
- 50 % de femmes et 50 % d'hommes d'ici à 2030

## COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT

- Sensibiliser 100% des managers en charges du recrutement à l'égalité
- Ouvrir les profils lors des recrutements pour promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- 100% des collaborateurs sensibilisés aux enjeux RSE, d'ici à 2030
- Atteindre 100% des collaborateurs concernés formés au code éthique, numérique responsable et éco-conception d'ici à 2030

## PARTAGE DE LA VALEUR

- 100 % des coéquipier·ères ayant droits qui le souhaitent sont co-proprétaires de Freelance.com grâce à l'actionnariat salarial

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 100 % des coéquipier·ères se sentent en sécurité dans leur environnement de travail

## BIEN-ÊTRE

- 60 % des coéquipier·ères\* se déclarent heureux·ses de venir travailler tous les matins au service du projet, de leur projet et du sens de l'entreprise

## A. Création d'un Environnement de Travail Diversifié, Inclusif et Innovant

### 1. Respect des Droits de l'Homme

#### ACTION

Dans nos opérations, nous mettons un point d'honneur à respecter les droits de l'Homme. Notre engagement en la matière est clair et indéfectible. Nous nous appuyons sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que sur les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail pour guider notre conduite.

Au cœur de notre Code d'Éthique se trouvent des valeurs essentielles : le respect des lois et des règlements en vigueur, ainsi que la protection de la dignité humaine. Chez nous, il n'y a pas de place pour la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation, quelles qu'elles soient.

Nous rappelons à tous nos collaborateurs que leur engagement envers l'intégrité, la transparence, la loyauté et la responsabilité est primordial.

### 2. Investir dans le capital humain

#### Le profil du groupe

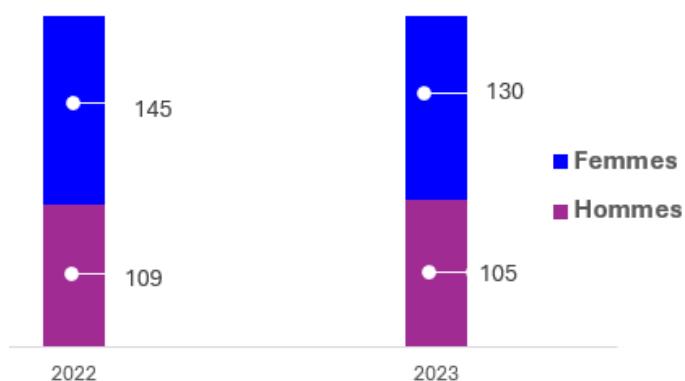
#### CONTEXTE

Avec une équipe comptant 235 membres pour l'année 2023, le Groupe attache une importance capitale au développement de son capital humain, le plaçant au cœur de ses priorités. Freelance.com s'engage

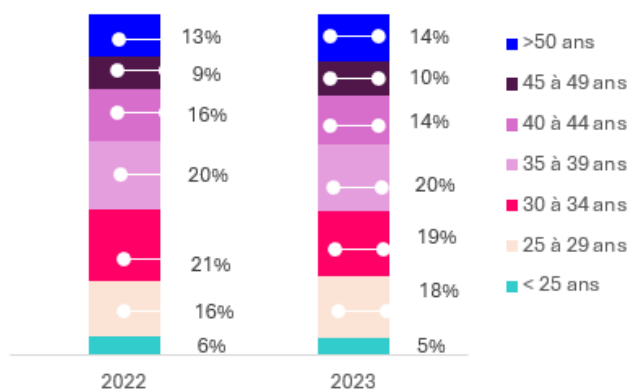
activement à favoriser la diversité au sein de son personnel, reflétant ainsi la richesse de son environnement professionnel. Sa politique en matière de droits de l'homme est catégorique : garantir l'égalité des chances pour tous les salariés et assurer la reconnaissance et le respect de la diversité des individus et de leurs opinions. Ces engagements se traduisent par des initiatives spécifiques mises en œuvre au quotidien.

## INDICATEURS

Répartition des effectifs par sexe



Répartition des effectifs selon la tranche d'âge



L'évolution des rémunérations par années

2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
45 401,60 €	44 560,90€	44 937,26€	37 773,07€	29722,10€	31667,55€	28138,89€

Rapport entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée et la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés

2022	2023
32.1%	31.6%

## Représentation des effectifs par région

Année	2022	2023
Paris	188	177
Nantes	7	4
Nice	1	2
Lyon	9	8
Toulouse	3	4
Rennes	1	1
Bordeaux	4	3
Strasbourg	1	1
Caen	2	2
Lille	1	1
Montpellier	1	1
La Réunion	7	7
La Murette	17	17
Anncy	9	5
Vannes	1	1
St Bonnet sur Gironde (Charentes Maritimes)	1	1
Bras (Var)	1	0



	2022	2023
<i>Nombre d'heures totales travaillées</i>	440973	442679
<i>Nombre d'entrées</i>	94	57
<i>Nombre de sorties</i>	71	72
<i>Nombre de licenciements</i>	3	2

## Promouvoir la diversité et l'équité

### **CONTEXTE**

Au sein de notre entreprise, nous valorisons une culture où chaque individu est non seulement reconnu, mais également traité avec empathie et considération. Nous condamnons toute forme de discrimination et nous nous investissons activement dans la promotion de la diversité, de l'inclusion et du respect des droits fondamentaux. Le respect réciproque constitue le socle de nos interactions, créant ainsi un cadre de travail collaboratif qui permet à chacun de s'épanouir. En incarnant ces valeurs au quotidien, nous aspirons à faire de notre entreprise un lieu où la diversité est célébrée et où chaque voix compte.

### **ACTION**

Dans notre entreprise, nous mettons tout en œuvre pour promouvoir la diversité à travers une série d'actions concrètes, notamment par notre charte de l'emploi des personnes en situation de handicap et notre politique de diversité. Nous sommes conscients des défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous avons mis en place des programmes complets de sensibilisation au sein de notre équipe. L'objectif de ces initiatives est de sensibiliser et d'éduquer tous nos collaborateurs, afin de créer une culture d'inclusion et de respect.

En parallèle, notre charte de l'emploi des personnes en situation de handicap guide nos pratiques de recrutement, favorisant ainsi la diversité des talents et garantissant que chacun, quelles que soient ses capacités, trouve sa place au sein de notre entreprise. Nous veillons également à créer un environnement de travail accessible et accueillant pour tous.

Notre politique de diversité est intégrée à tous les niveaux de notre entreprise. En combinant les principes de notre charte de l'emploi des personnes en situation de handicap avec notre politique de diversité, nous construisons une culture d'entreprise axée sur l'inclusion et le respect mutuel, des valeurs essentielles à notre réussite collective.

Le recours à la sous-traitance auprès d'organismes adaptés :

Parmi son réseau de partenaires et indépendants, Freelance.com s'attache à intégrer des entreprises adaptées EA/ESAT et TIH qui emploient directement des personnes éloignées de l'emploi, dont des collaborateurs en situation de handicap. En 2021, nous avons contractualisé avec plusieurs d'entre elles :

- TALARON Service
- LUENCE
- ITEKWAY
- GESTFORM
- INNOV&CO SOCIAL

Ces entreprises sont amenées à être sollicitées par Freelance.com pour intervenir sur les différents marchés sur lesquels nous sommes engagés. Freelance.com s'attache également à faire travailler les indépendants de son écosystème en situation de handicap ou rencontrant des difficultés, au même titre que les EA/ESAT/TIH de son réseau. La contractualisation s'opère par une sous-traitance déclarée de l'EA/ESAT/TIH amené à intervenir sous notre responsabilité, couplée au paiement direct de sa facture par le client auprès de l'AGEFIPH.

Le recours à des partenariats avec des organismes

Freelance.com entretient plusieurs partenariats avec des organismes qui sont amenés à fournir des prestations extérieures associées au marché :

- Handicall : entreprise adaptée dont l'activité principale est l'externalisation de la relation client et des processus métiers. Nous faisons intervenir les équipes Handicall pour la prise en charge et la vérification de certains documents fournisseurs tels que les attestations d'assurance, les agréments ou encore les attestations réglementaires.
- L'association Papillon du Jour : agence de communication et entreprise adaptée, avec laquelle nous travaillons fréquemment.
- RézoSocial, conventionné Entreprise d'insertion par la Directe et Pôle Emploi, qui s'inscrit dans la dynamique de l'Insertion par l'activité Economique (IAE)

### Mise en place d'un service dédié à la gestion de l'insertion sociale

Freelance.com dispose d'une cellule dédiée à la gestion de l'insertion sociale. En effet depuis de nombreuses années, le groupe Freelance.com répond et se positionne sur de nombreux marchés cadre exigeant la mise en œuvre de l'insertion sociale. C'est maintenant systématique pour tous les appels d'offres publics. Ce secteur représentant près de 50% du CA du groupe, nous avons donc une cellule en charge du suivi et du pilotage de cette activité. Comme chaque marché a ses particularités (calcul des heures, ressources affectées, reporting...), pour chaque nouveau marché, un dispositif spécifique est mis en place avec une composante "ressources humaines" essentielle complété par un suivi et un tableau de bord réalisé via notre outil Salesforce et la désignation d'un responsable insertion marché. C'est cette personne qui assurera le pilotage et le reporting vers les instances du marché.

### INDICATEURS

	2022	2023
<i>Proportion des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés</i>	3.08 %	2.12%
<i>Nombre d'heures d'insertion</i>	13 345.70	10 184.89

### Initiative en faveur de l'égalité homme-femme

#### CONTEXTE

Nous accordons une importance fondamentale à la promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion. Notre engagement actif se manifeste par la création d'un environnement professionnel équitable indépendamment du genre.

#### ACTION

Nous évaluons notre démarche à travers notre Index de l'égalité femmes-hommes, atteignant un résultat de 77/100 en 2023. Cela témoigne de notre engagement concret en faveur de l'équité et de la diversité par rapport à notre score de 70/100 en 2022. Nous sommes résolu à poursuivre nos efforts pour renforcer davantage ces valeurs au sein de notre organisation.

### INDICATEURS

	2022	2023
<i>Index femmes-hommes</i>	70/100	77/100
<i>Répartition des effectifs par sexe</i>	Femmes 145 Hommes 109	Femmes 130 Hommes 105
<i>Mise en place d'une politique égalité</i>	Non	Oui
<i>Proportion de femmes dans les effectifs</i>	56%	55,32%
<i>Pourcentage de femmes au plus haut niveau de direction (manageuses et directrices)</i>	15%	15%
<i>Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration de l'entreprise</i>	30%	30%
<i>Écart salarial de genre moyen non ajusté</i>	19.3%	21.4%

## B. Investissement Continu dans le Développement des Compétences et le Bien-Être

### 1. Formation & gestion de carrière

#### CONTEXTE

Il est important que nos collaborateurs acquièrent de nouvelles compétences pour s'adapter aux changements dans les métiers et évoluer professionnellement. Chaque collaborateur est encadré individuellement dans son parcours et sa carrière au sein du groupe par un responsable dédié. En favorisant le dialogue, le responsable conduit le salarié sur la voie de la réussite et du développement professionnel en l'encourageant à développer ses compétences au quotidien.

#### ACTION

Chaque collaborateur bénéficie d'un suivi annuel avec son manager sous la forme d'un entretien annuel d'évaluation. L'objectif de cet entretien est de faire le point sur les compétences, les actions menées, les axes d'amélioration, les souhaits d'évolution ainsi que les objectifs à atteindre l'année suivante. Afin de compléter ce dispositif, les collaborateurs échangent avec le service RH dans le cadre d'un entretien professionnel tous les deux ans, permettant d'étudier les perspectives d'évolution professionnelle du salarié, en termes de qualification et de fonction.

Les informations individuelles recueillies lors de ses entretiens permettent d'effectuer un recensement des besoins en formation.

#### INDICATEURS



	2022	2023
<i>Nombre d'heures de formation</i>	2065	1330
<i>% d'employés bénéficiant d'un entretien individuel de performance</i>	76%	88%
<i>Nombre d'employés formés</i>	197	85

## 2. Amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT)

### CONTEXTE

La Qualité de Vie au Travail (QVT) occupe une place centrale dans notre approche organisationnelle. Nous sommes résolument engagés à créer un environnement professionnel propice au bien-être de nos collaborateurs. Cela se traduit par des initiatives visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, à favoriser un cadre de travail agréable et stimulant, ainsi qu'à encourager la communication ouverte et le développement professionnel. En plaçant la QVT au cœur de nos préoccupations, nous visons à optimiser la satisfaction et l'épanouissement de nos équipes, contribuant ainsi à renforcer la cohésion et la performance globale de notre organisation.

### ACTION

Freelance.com accorde une importance primordiale au bien-être de ses collaborateurs, mettant en œuvre diverses initiatives visant à garantir une qualité de vie au travail optimale ainsi qu'un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et personnelle. Parmi ces mesures, l'ultra-mobilité, le télétravail et la mise en place de systèmes de visioconférences offrent à nos équipes des outils essentiels pour améliorer leurs conditions de travail. Le flex office constitue également une innovation majeure : en offrant des postes de travail en libre-service dans des espaces de bureaux partagés, flexibles et connectés, nous favorisons non seulement l'optimisation de l'espace, mais également la collaboration et la co-construction entre les équipes. Pour nos collaborateurs situés en dehors de la région parisienne, le co-working représente une alternative favorisant la proximité et la convivialité. Par ailleurs, dans un souci constant d'assurer le confort de chacun, nous sollicitons régulièrement les retours des collaborateurs à travers des questionnaires de satisfaction portant sur leurs espaces de travail, afin de répondre au mieux à leurs besoins en termes d'équipement informatique, d'aménagement et de qualité du mobilier mis à disposition.

Dans cette optique, l'intégration du questionnaire BLEEXO dans notre démarche d'analyse de la Qualité de Vie au Travail (QVT) revêt une importance cruciale. En explorant des thématiques essentielles telles que l'autonomie professionnelle, la communication, ou encore l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, BLEEXO nous fournit des données précieuses sur le bien-être de nos collaborateurs. Ces informations stratégiques nous permettent d'adapter nos services et politiques internes pour mieux répondre aux besoins spécifiques de nos collaborateurs.

### INDICATEURS

	2022	2023
Taux d'absentéisme	3,28%	4,60%
Satisfaction des collaborateurs /10	6,3	6,9
Taux de participation des collaborateurs aux enquêtes	73%	62%

### 3. Garantir de la santé et de la sécurité de tous

#### CONTEXTE

La sécurité et la santé des personnes sont des valeurs fondamentales chez freelance.com. Le groupe considère qu'il relève de sa responsabilité de protéger davantage tous ses collaborateurs contre les risques professionnels et de renforcer leur sécurité.

#### ACTION

La sécurité et le bien-être de nos équipes sont primordiaux pour nous. Nous voulons que chacun se sente en confiance et protégé dans son environnement de travail. Cela va au-delà du simple respect des règles ; nous veillons à ce que tout soit pensé pour le confort et la sécurité de chacun. Nous ajustons la température, assurons une bonne aération et un éclairage adéquat pour créer une atmosphère agréable.

Nous mettons aussi l'accent sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Nous travaillons sur la réduction des risques de blessures liées au travail, le stress et les conflits entre collègues. Chez nous, chaque membre de l'équipe compte, et nous souhaitons nous assurer qu'ils se sentent tous bien, physiquement et mentalement.

Pour assurer la sécurité de nos locaux, les installations électriques sont souvent vérifiées. Nous mettons en place une signalisation claire, dans les couloirs, extincteurs, plans et consignes de sécurité en cas d'évacuation. Nous réalisons des exercices d'évacuation des bâtiments 2 fois par an et nous organisons des formations régulières sur les procédures de sécurité. De plus, des référents sécurité sont formés parmi nos collaborateurs pour être sûrs que tout le monde soit bien préparé en cas d'urgence. Chez nous, la sécurité et le bien-être ne sont pas des options, mais des engagements que nous prenons très au sérieux.

#### INDICATEURS

	2022	2023
Nombre d'accidents du travail	3 accidents de trajets / 0 Accident de travail/maladies pro	1 accident de trajet / 0 Accident de travail/maladies pro

### 4. Partage de la valeur

#### CONTEXTE

Au sein du groupe freelance.com, le partage de valeur devient essentiel pour cultiver une ambiance de collaboration chaleureuse et productive. Cela consiste à reconnaître et à célébrer les compétences de chacun tout en encourageant l'entraide et le soutien mutuel. En créant un environnement où règne la

confiance et la camaraderie, le partage de valeur renforce les liens entre ses membres, stimule la créativité et permet d'atteindre ensemble des objectifs professionnels plus ambitieux.

### **ACTION**

Freelance.com a mis en place une gamme d'avantages et services à destination de ses salariés :

- Mutuelle Groupe : 70 % des cotisations sont prises en charge par la société.
- Prime de congés : Mise en place afin de faciliter les départs en vacances de nos collaborateurs, cette prime est versée chaque année sur la fiche de paie de décembre. De plus, des chèques cadeaux sont remis à nos collaborateurs pour la période de Noël.
- Plans de participation (PERCO, PEE) depuis 2022.
- Plans d'attribution gratuite d'Actions (PAGA) depuis 2017.
- Activités extra-professionnelles : Freelance.com propose à ses collaborateurs des activités tout au long de l'année (bowling, football en salle, karting, etc.). Elle prend en charge le cas échéant les frais de participation (équipement, déplacement, buffet, etc.)

### **INDICATEURS**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<i>% d'employés détenant des parts de l'entreprise</i>	46.58%	51.56%

## **COMMUNICATION ET SENSIBILISATION**

***Nos actions en soutien de projets sociaux, solidaires ou environnementaux :***

Le Groupe Freelance.com, sous l'impulsion de sa Direction People & Culture, développe et suit des projets et actions d'intérêt général en impliquant les collaborateurs du Groupe :

- *Appels à projets ou à participation interne à des actions*
- *Création d'un canal de communication teams dédié (teams freelance events)*
- *Incitation des collaborateurs à proposer de nouvelles actions dans le cadre des réunions mensuelles « people & culture »*
- *Publications sur les réseaux sociaux pour informer l'ensemble des collaborateurs, partenaires et clients*

A titre d'illustration voici les principales actions menées en 2022 – 2023 :

- **Journée internationale droit des femmes 2022**
  - Création d'un quizz sur le sujet (cf -> QUIZ - JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES.pdf)
  - Interview des collaborateurs sur le sujet et retranscription dans une vidéo envoyée à tous les collaborateurs cf lien youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=pLZ7VQEMHX8>
  - Envoi d'un mail d'actualité et de réflexion à tous les collaborateurs sur le sujet cf -> Journée internationale des droits des femmes.
- **Journée de solidarité trisomie 21** cf -> LUNDI 21 MARS - Journée Mondiale de la Trisomie 21.pdf
- **Collecte crise Ukraine**
  - Collecte de produits de première nécessité pour adulte et enfants (denrées alimentaires, produits pour bébés, produits d'hygiène...) cf -> Collecte IDF vêtements produits médicaux Ukraine.pdf et OUVERTURE DU MOIS DE LA COLLECTE SOLIDAIRE
- **Collecte Croix-Rouge pour les nécessiteux**
  - Organisation d'une collecte de vêtements, produits de première nécessité, couches, aliments pour bébés, de vêtements...cf -> NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.pdf et Collecte La Croix Rouge Française
- **Raid humanitaire VW Golf Challenge** qui est le premier raid solidaire non compétitif. Chaque équipage apporte dans sa voiture du matériel scolaire, jouets et vêtements et le distribue dans les régions les plus pauvres du Maroc pendant toute la semaine de l'aventure.
- **Journée de solidarité Trisomie 21** : Dans le cadre de la Journée de Solidarité Trisomie 21, nous avons eu le plaisir de rencontrer l'entreprise Café Joyeux, qui emploie des personnes en situation de handicap. Autour d'un goûter convivial, nous avons eu l'opportunité de faire leur connaissance. Notre collaboration avec Café Joyeux lors de la Journée de Solidarité Trisomie 21 a été une expérience enrichissante, illustrant parfaitement notre engagement envers l'inclusion et la solidarité.